

## Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

**Notaire BOUQUET, Chateauneuf de Randon, 3E392 et 393 couvrant 1606 et 1607 Relevé par Roger Duranté**

cote	date	Nom	Prénom	nature de l'acte	lieu	contenu de l'acte	autres personnes citées
3E392	17/05/1606	ALMERAS	Pierre	CM	Châteauneuf-de-Randon	Pierre ALMERAS, fils de feu Louis ALMERAS, de Monbel (Allenc), avec Jeanne de COMBETTES, fille de feu Jean de COMBETTES, de Rossials (ibidem). Les mères ne sont pas citées et sont aussi probablement décédées. Le fiancé assisté de Jean ALMERAS, son frère ; la fiancée, de Pierre HEBRARD, des Combettes, son beau-frère, et de Aigline de COMBETTES, femme dudit HEBRARD, sa soeur. La fiancée apporte tous ses biens et legs éventuels ainsi que des bêtes à laine représentant la contre-valeur de 20 livres.	ALMERAS Louis + et Jean, COMBETTES (de) Jean +, Jeanne et Aigline, HEBRARD Pierre
3E392	05/07/1606	ALMERAS	Pierre	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre ALMERAS, de Monbel (Allenc), comme mari de Jeanne de COMBETTES, fille de feu Jean de COMBETTES, de Rossials (ibidem), a reçu d'Antoine de COMBETTES, son beau-frère, de Rossials, 30 livres sur la dot (1er paiement) constituée au CM chez Me BOUQUET.	COMBETTES (de) Jean +, Antoine et Jeanne
3E392	01/09/1606	ALMERAS	Antoine	accord	Langogne	Me Claude BOUDET, notaire royal du Cellier de Gévaudan, avait vendu à Antoine ALMERAS, notaire royal et baille habitant Prévencières, une sienne métairie sise à Beyssac, paroisse de Saint-Jean-Chazorne [canton de Villefort ; commune de Pied-de-Borne depuis 1964] (achat chez feu Me Jean MATHIEU, notaire de la Garde-Guérin). Le conflit porte sur le paiement des impôts. On se met enfin d'accord.	BOUDET Claude
3E392	25/07/1606	ANDRIEU	Antoine	quittance	Arzenc	Antoine ANDRIEU, du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu d'Antoine FORESTIER, son oncle, dudit lieu, 20 livres pour entier paiement d'une dette de 27 livres (cf. acte d'accord chez Me BOUQUET sur la légitime de feu Jean ANDRIEU, père dudit Antoine).	FORESTIER Antoine, ANDRIEU Jean +
3E393	23/05/1607	ARIBERT	Vidal	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal ARIBERT dit RANCHIN, d'Albepesires (Grandrieu), reçoit de Jean CORTALHAC, de Granoullhac (Arzenc), le paiement du fermage de sa métairie.	CORTALHAC Jean
3E393	22/08/1607	ARZALIER	Pierre	arrentement	l'Habitarelle	Pierre ARZALIER, fils de feu Jean ARZALIER, natif de Rossials (Allenc), à présent rentier au mas de Bétargues (Saint-Nazaire-des-Gardies-30), en Languedoc, a arrenté sa métairie de Rossials, pour 6 ans et 20 livres par an, à Jean RASCHAS, dudit lieu. Conditions du bail.	RASCHAS Jean, ARZALIER Jean +
3E393	03/11/1607	ARZALIER	Pierre	arrentement	l'Habitarelle	Mathieu GRANIER, Jean DELPUECH, Louis GARNIER, de Villeneuve, en leur nom et celui des autres habitants, ont arrenté à Pierre ARZALIER, del Born, les herbages de Villeneuve pour y faire paître leur bétail.	GRANIER Mathieu, DELPUECH Jean, GARNIER Louis
3E393	31/05/1607	AUJOULAT	Claude	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Claude AUJOULAT (écrit AUJOLLAT), Me maréchal, d'Arzenc, mari d'Antoinette VIDAL, reçoit de Barthélemy VIDAL, prêtre, natif de Villeneuve, habitant Estables, absent, représenté par Pierre VIDAL, prêtre, curé d'Arzenc, 15 livres sur la somme promise en dot par ledit Barthélemy (CM chez feu Me Jean AIGLIN).	VIDAL Antoinette, Barthélemy et Pierre.
3E392	03/05/1606	AUJOULAT	Claude	achat	Châteauneuf-de-Randon	Jean MATHIAS, fils de feu Poncet MATHIEU, de Saint-Pierre-du-Dragon en Auvergne [il s'agit plutôt, vraisemblablement, de Saint-Privat-du-Dragon-43], habitant Serverette, mari de Jeanne TAVERNE, fille de feu Jean TAVERNE et d'Agnès VALENTIN, a vendu 60 livres un pré à Claude AUJOULAT, maréchal, d'Arzenc. Confronts. Modalités de paiement.	MATHIEU Poncet + et Jean, TAVERNE Jean et Jeanne, VALENTIN Agnès

3E392	28/06/1606	AUJOULAT	Claude	achat	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BONNIOL, fils de feu Vidal BONNIOL, du Giralès (Arzenc), avec l'assistance et la présence de Christophe ROUX, a vendu à Claude AUJOULAT, Me maréchal, d'Arzenc, la moitié d'un pré (confronts) qu'il avait achetée audit ROUX associé à Jacques REYNOARD.	BONNIOL Vidal + et Pierre, ROUX Christophe, REYNOARD Jacques
3E393	23/01/1607	AUJOULAT	Claude	testament	Châteauneuf-de-Randon	Claude AUJOULAT, fils de feu Pierre AUJOULAT, natif de Bertail (Luc), habitant à présent Châteauneuf-de-Randon, bien malade. Sépulture au cimetière paroissial de l'église Saint-Etienne, tombe des prédécesseurs de sa femme. Legs à ses fils Jean et Claude AUJOLLAT et au postume qui est dans le ventre de sa femme, Marguerite GALTIER. Héritière universelle en fidéi-commis, sa femme. Elle choisira "le plus sage". Parmi les témoins, Vidal et Jean CAYROCHE, père et fils, et Vidal BOUQUET, praticien, fils du notaire.	AUJOULAT Pierre +, Claude, Jean et autre Claude, GALTIER Marguerite.
3E393	01/03/1607	AUJOULAT	Claude	arrentement	Arzenc	Claude AUJOULAT, Me maréchal, habitant Arzenc, rentier par acte chez Me Pierre TORRENT des terres et possessions d'Arthur DUMAS sises au terroir d'Aurenchet (ibidem), a donné un pré à ferme à Jean VEYRES, berger, habitant audit lieu, pour 4 livres par an. Conditions du bail.	AUJOULAT Claude, DUMAS Arthur, VEYRES Jean.
3E393	01/03/1607	AUJOULAT	Claude	arrentement	Arzenc	Claude AUJOULAT, Me maréchal, d'Arzenc, rentier des terres et possessions d'Arthur DUMAS sises au terroir d'Aurenchet (ibidem), a donné un pâtural à ferme à Louis PAULET. Conditions du bail.	AUJOULAT Claude, DUMAS Arthur, PAULET Louis.
3E392	30/07/1606	AVIGNON	Pierre	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	C'est le sous-arrentement de la dîme des grains. Jean SOLIGNAC et Jean GISQUET, marchands de Mende, rentiers principaux de la dîme du prieuré et bénéfice d'Arzenc et Châteauneuf-de-Randon, ont sous-arrenté pour 1 an et pour 12 setiers de blé-seigle à Pierre AVIGNON, laboureur, de Couffours, la dîme des grains de Couffours.	SOLIGNAC Jean, GISQUET Jean
3E393	22/07/1607	BALMELLES	Catherine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jeanne LAHONDES, veuve de Me Jean AIGLIN, notaire royal de Châteauneuf-de-Randon, déclare que ledit feu Me Jean AIGLIN lui avait déclaré avoir été entièrement payé par Catherine BALMELLES, veuve de Pierre RAYMOND, de Droumarès (ibidem), et dudit RAYMOND en son vivant, de tous arrérages de taille et censive.	LAHONDES Jeanne, AIGLIN Jean +, RAYMOND Pierre +
3E393	23/07/1607	BALMELLES	Catherine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Luque JULLIEN, fille de feu Jacques JULLIEN, de Châteauneuf-de-Randon, tient Catherine BALMELLES et les hoirs de feu Etienne RAYMOND, quittes de toutes les dettes que pouvait avoir ledit feu RAYMOND.	JULLIEN Jacques + et Luque, RAYMOND Etienne +
3E393	24/07/1607	BALMELLES	Jeanne	vente	Châteauneuf-de-Randon	Jeanne BALMELLES, veuve d'Antoine RAYMOND, de Veyrunes (Allenc), avait vendu "de parole" pour 22 livres tournois à François BARET et Jeanne BARET, mariés, dudit lieu, un chazal et ses courtils (confronts). Elle ratifie ce jour cette vente.	RAYMOND Antoine +, BARET François et Jeanne
3E393	13/11/1607	BALMELLES	Jeanne	quittance	l'Habitarelle	Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, et Vidal MERCIER, fils et héritier de feu Antoine MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, ont reçu de Jeanne BALMELLES, veuve de feu Pierre BONNIOL dit GROPPET (?), paiement d'un arrentement passé par lesdits VERDIER et feu MERCIER en faveur dudit BONNIOL chez feu Me Jean MACARY en 1575.	VERDIER Vincent +, MERCIER Antoine + et Vidal, BALMELLES Jeanne, BONNIOL Pierre +
3E393	16/05/1607	BARDON	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean BARDON, du Mont (Arzenc), habitant de Coulagne, donne à ferme à Bernard CHARLES, des Combettes-Mercières (Arzenc), un pré. Conditions du fermage.	CHARLES Bernard
3E393	05/12/1607	BARDON	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques CHAUSSE, procureur et ayant-charge de révérende dame Reine de GOYS, abbesse du monastère de Mercoire, reçoit de Jean BARDON, du Mont (Arzenc), des arrérages de censive.	GOYS (de) Reine, CHAUSSE Jacques

3E392	22/06/1606	<b>BARDON</b>	<b>Jean</b>	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean BARDON, du Mont (Arzenc), a arrenté à Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, la moitié d'un pré et 2 champs pour 3 ans.	CAYROCHE Vidal
3E392	03/05/1606	<b>BARET</b>	<b>Antoine</b>	achat	Châteauneuf-de-Randon	Il y a peu, Pierre BREMOND, du Beyrac (Allenc), pour la dot de Jeanne BREMOND, sa sœur, avait donné en paiement chez feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc, à Pierre ROCHER, mari de Marguerite COURTIN, fille de feu Jean COURTIN et de ladite BREMOND, un pré (confronts). Acte de vente définitif ce jour.	BREMOND Pierre et Jeanne, ROCHER Pierre, COURTIN Jean + et Marguerite
3E392	01/10/1606	<b>BARET</b>	<b>Pierre</b>	quittance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Pierre BARET, natif de Villesoule [Allenc], habitant à présent Florensac (Grandrieu), a reçu de Vidal MAURIN et Marguerite ROUX, mariés, bien-tenants des BARET, de Villesoule (Allenc), 10 livres tournois en 2 pourceaux femelles en déduction de ses droits de légitime à lui constitués par feu Jean GARNIER, premier mari de ladite ROUX (accord chez feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc).	MAURIN Vidal, ROUX Marguerite, GARNIER Jean +
3E393	28/01/1607	<b>BARRANDON</b>	<b>Jacques</b>	quittance de dot	l'Habitarelle	Claude et Michel CHANTON, père et fils, tisserands, de Crozes (Saint-Jean-la-Fouillouse), le fils comme mari de marguerite BARRANDON, reçoivent de Jacques BARRANDON, de Graulac, paroisse d'Arzenc, père de Marguerite, échéance de dot faite lors du CM chez Me BOUQUET. Ici, un sestier de blé-seigle, une couverture, et 2 manteaux en drap du pays.	CHANTON Claude et Michel, BARRANDON Marguerite.
3E392	16/07/1606	<b>BARRANDON</b>	<b>Jacques</b>	reconnaissance	les Estrets (Arzenc)	Claude et Michel CHANTON, père et fils, et Jeanne GRAVIL, femme et mère desdits, du Crouzet (Saint-Jean-la-Fouillouse), ont reçu de Jacques BARRANDON, de Graulac (Arzenc), père de Marguerite BARRANDON, fiancée de Michel CHANTON, un premier paiement de la dot prévue au CM de ce jour.	CHANTON Claude, GRAVIL Jeanne, BARRANDON Marguerite et Jacques
3E392	28/06/1606	<b>BARTHELEMY</b>	<b>Pierre</b>	achat	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BARTHELEMY, marchand, de Mende, a vendu à Antoine et Pierre TICHIT, père et fils, du Monteil (Arzenc), un pré (confronts) pour 18 livres.	TICHIT Antoine et Pierre
3E392	25/04/1606	<b>BATAILLE</b>	<b>Antoine</b>	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jeanne LAHONDES, veuve de feu Me Jean AIGLIN, notaire royal de Châteauneuf-de-Randon, atteste qu'Antoine BATAILLE, des Combettes-Mercières (ibidem), les avait bien payés des censives dus audit feu AIGLIN comme rentier pour le vicomte de POLIGNAC de divers impôts du mandement de Châteauneuf.	LAHONDES Jeanne, AIGLIN Jean +
3E393	11/03/1607	<b>BATAILLE</b>	<b>Antoine</b>	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, par procuration de Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, succédant aux biens de feu Me Etienne de COMBETTES, notaire royal de Châteauneuf, a donné à ferme à Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf), un pré situé au Bavès (Pierrefiche), appartenant audit PRIVAT comme ayant-droit de Anne COMBETTES.	CAYROCHE Vidal, PRIVAT Jacques, COMBETTES (de) Etienne + et Anne.
3E392	17/05/1606	<b>BAZALGETTE</b>	<b>Vidal</b>	laulzisme	Châteauneuf-de-Randon	Vidal BAZALGETTE, baillif de Langogne, rentier du haut et bas randonat pour le seigneur vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, assisté de Guillaume REYNAULT, marchand du Cellier de Gévaudan, son rentier du mandement de Châteauneuf-de-Randon, ratifient un achat fait par Jean FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, et lui appliquent l'impôt.	REYNAULT Guillaume, FABRE Jean

3E393	13/04/1607	BECAMEIL	Jean	achat	Mende	Le syndic du collège de la Ste Trinité, fondé à Mende, a attaqué en matière féodale, devant le baillif et juge de Gévaudan, les habitants de Gourgons (Allenc), pour défaut de paiement de la censive. Par sentence du 12/07/1605, les juges condamnent les habitants à payer les arrérages depuis 29 ans. Et les habitants devront, quand ils en seront requis, faire le dénombrement de leurs terres. A défaut, les terres seront replacées à d'autres. A défaut, les terres seront replacées à d'autres. Les héritiers de feus Jean BECAMEILH et Françoise MASSON, mariés, ont refusé de payer. Les terres sont tombées en friche. Les membres du Collège [voir liste], en assemblée, confient ces terres à Jean BECAMEIL en bail amphithéotique.	MASSON Françoise +
3E393	23/05/1607	BENOIT	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BENOIT et Antoine DURAND, du Mont (Chaudeyrac), louent des herbages à Jacques SOUSTELLE, couturier, habitant de Châteauneuf. Conditions du fermage.	DURAND Antoine
3E392	17/05/1606	BENOIT	Pierre	achat	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BENOIT, couturier, fils de feus Etienne BENOIT et Isabelle PONS, d'Arzenc, habitant Mende, a vendu pour 8 livres à Jacques REYNOARD, dudit lieu, un champ (confronts) que lui avait vendu Jacques de BRESSOLLES, d'Arzenc, après qu'il eut appartenu à feu Robert de BESSOLLES, père dudit Jacques. Paiement comptant.	BENOIT Etienne +, PONS Isabelle +, REYNOARD Jacques, BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques
3E392	24/10/1606	BENOIT	Pierre	transaction	Arzenc	Il y avait procès en instance auprès du sénéchal de Beaucaire et Nîmes entre Isabelle PONS, veuve d'Etienne BENOIT, fille unique de feu Jean PONS, et Pierre BENOIT, son fils et donataire, demandeurs, d'une part ; et Etienne TROUPEL, de Donnepau (Arzenc), défendeur, d'autre. Ledit Pierre BENOIT, en son nom et au nom de sa mère, affirmait que le 21/08/1580 feu Jean BORREL, cousin germain de sadite mère, avait vendu à feu Jean PONS, père d'icelle, par acte chez feu Me François BROUILLET, notaire royal de Mende, un pré pour 36 écus. Ils évoquent aussi un testament de feu Guillaume BORREL. Ils ont pu faire condamner Etienne TROUPEL mais celui-ci a fait appel pour conserver définitivement la jouissance des 3 charretées. Voir détail de ce très long acte pour la suite.	PONS Jean + et Isabelle, BENOIT Etienne +, TROUPEL Etienne, BORREL Jean +
3E393	12/08/1607	BESSEDES	Pierre	testament	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	Pierre BESSEDES, fils de feu Jean BESSEDES, prêtre et vicaire de Saint-Sauveur-de-Ginestoux en Gévaudan, de Campagnac-12 [écrit "Champagnac"], diocèse de Rodez, en Rouergue. [après les 7 premières lignes la page est blanche, ainsi que la suivante et on a sur la 3ème la fin de l'acte avec les signatures]	BESSEDES Jean +
3E393	01/04/1607	BOISSET	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Vidal MERCIER, praticien, de Châteauneuf-de-Randon, a donné à ferme à Jean BOISSET, fils de feu Jean, natif de Salamounès (Pierrefiche) et habitant la Gleisolle (Châteauneuf), une métairie pour 15 livres et 5 setiers 1 carte de blé-seigle. Conditions du bail.	MERCIER Vidal, BOISSET Jean +
3E393	07/04/1607	BOISSET	Antoine	quittance	l'Habitarelle	Antoine BOISSET, de Mirandol (Chasseradès), habitant le Bavès (Pierrefiche), veuf de feue Marguerite GRASSET, fille unique de feu Pierre GRASSET, de Mas d'Aurelle (Arzenc) avec qui il a eu Jean et Jeanne BOISSET, cède à Antoine GIBERT 16 livres que ce dernier doit récupérer auprès de Me Privat MARCON, notaire royal, dont le père, feu Jean MARCON, était débiteur à l'égard dudit BOISSET par testament reçu chez Me BOUQUET.	BOISSET Antoine, Jean et Jeanne, GRASSET Marguerite + et Pierre +, GIBERT Antoine, MARCON Jean + et Privat

3E393	17/03/1607	BOISSON	Antoine	arrentement	l'Habitarelle	Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), arrente à Antoine BOISSON, de Mirandol (Chasseradès), une maison couverte de lauzes et un pré pour 3 ans et 11 livres. Conditions du bail.	CHABALIER Jean, BOISSON Antoine.
3E393	24/02/1607	BONAL	Claude	testament	Couffours (Arzenc)	Claude BONAL, veuve de feu Etienne ROCHE, de Rousses (Allenc), malade. Sépulture au cimetière paroissial de Châteauneuf, au tombeau des prédécesseurs de sa belle-fille, Jeanne RAMEIL, femme de Jacques ROCHE jeune, son fils. Legs à ses filles, Jeanne ROCHE, veuve d'Antoine CATHALAN, de Coulagnes (Rieutort), Claude ROCHE, femme de Pierre PAGES, de Mende, Catherine ROCHE, veuve de Pierre BARRIAL, de Chaniaux (Luc), Antoinette ROCHE, femme de Louis ROUDIER, de Châteauneuf. A Antoine ROCHE, habitant de Gourgons (Allenc), un de ses fils. A Françoise ROCHE, autre fille, femme d'André CELLIER, du Mazellet, une robe en drap du pays donnée par Antoine ANDRIEU, beau-fils de Jacques ROCHE [vieux], son fils et héritier universel, lors de son CM avec Claude ROCHE, fille dudit Jacques. A Jacques ROCHE plus jeune, de Châteauneuf, son fils, habitant à présent Couffours, les pensions et rentes laissées à autre Jacques, son autre fils, de Rosses, par feu Etienne ROCHE, son mari, qui en avait fait son héritier universel. <b>Suite ci-après.</b>	ROCHE Etienne +, Jeanne, Claude, Catherine, Antoinette, Antoine, Françoise, Jacques, autre Claude. RAMEIL Jeanne. ANDRIEU Antoine. CATHALAN Antoine +, PAGES Pierre, BARRIAL Pierre +, ROUDIER Louis, CELLIER André
3E393	16/03/1607	BONAL	Jean	arrentement	l'Habitarelle	Nicolas de CHAUMONT, de Mende, a arrenté à Jean BONAL, de Laubère (Allenc), pour 5 ans et 10 livres et 8 setiers de blé-seigle par an, sa métairie faite des terres qu'il a achetées au terroir de Gourgons (ibidem). Conditions du bail.	CHAUMONT (de) Nicolas
3E393	24/02/1607	BONNALDE	Claude	testament	Couffours (Arzenc)	<b>Suite et fin du testament.</b> Héritiers universels, Jacques ROCHE plus vieux, habitant aux Rosses, et Jeanne ROCHE veuve de feu Antoine CATHALAN, sa fille. Evoquée, Marguerite CATHALAN, nièce de la testatrice, de Vitrolles. <b>[le feu mari de la testatrice est appelé Etienne dans le titre de l'acte, Jacques au début de l'acte, Etienne à la fin]</b>	ROCHE Jacques, Jeanne, CATHALAN Marguerite.
3E392	08/11/1606	BONNET	Pierre	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Claude SOUCHON, fils de Pierre SOUCHON, de Serres (Pierrefiche), mari d'Hélix BONNET, a reçu de Pierre BONNET, son beau-père, 113 livres sur la dot faite au CM chez feu Me Jean LEBLANC, notaire d'Allenc.	SOUCHON Pierre et Claude, BONNET Hélix
3E393	10/07/1607	BONNET	Pierre	arrentement	Mende	Le syndic du vénérable collège de la sainte Trinité fondé à Mende avait attaqué en justice en matière féodale devant les baillifs et juges de Gévaudan les habitants de Gourgons sur le non-paiement de la censive et avait obtenu une sentence le 12/07/1605 en vertu de laquelle tous les habitants, tenanciers de métairies, terres et possessions devront payer la censive et autres droits seigneuriaux audit syndic à chaque fête de Saint-Michel et devront faire le dénombrement de leurs terres à toute réquisition. Faute de cela, le syndic pourra disposer de ces terres. C'est ce qui se produit avec les héritiers de feu Jean BONNET jeune (ce dernier vivait à Gourgons). Ils doivent 29 ans d'arrérages. La métairie était tombée complètement en friche. Les vénérables confient à Pierre BONNET, fils dudit feu Jean BONNET, né à Gourgons, habitant actuellement l'Arzallier (Arzenc), la moitié de la métairie et autres terres appartenant à feu Pierre GRASSET et Catherine JOUVE, mariés, de Gourgons, acquise de feu Jean BONNET. Il est question aussi de la métairie de feus Jean MALABOUCHE et Catherine GERVAIS, vendue à feu Jean BONNET.	BONNET Jean jeune, GRASSET Pierre, JOUVE Catherine, MALABOUCHE Jean, GERVAIS Catherine

3E393	26/07/1607	BONNET	Pierre	rémission	Châteauneuf-de-Randon	Le 24/07/1606 les messieurs du vénérable collège de la Sainte-Trinité, fondé à Mende, ont obtenu une sentence du tribunal de Nîmes qui leur a adjugé tout le village de Gourgons. Puis, ils ont "baillé à nouvel achat" à Nicolas de Chaumont des terres qui avaient appartenu à feu Jean BONNET jeune. Ce jour, ledit Nicolas de Chaumont, pour le paiement de censive, subroge en son lieu et place Pierre BONNET, fils de feu Jean BONNET jeune, natif de Gourgons, habitant l'Arzalier.	CHAUMONT (de) Nicolas, BONNET Jean jeune +
3E393	26/07/1607	BONNET	Pierre	rémission	Châteauneuf-de-Randon	Feu Jean MAURIN, de Gourgons, fut débiteur envers Pierre BONNET, de l'Arzalier, de 20 écus pour une obligation du 04/05/1580 chez Me BOUQUET. Pour se faire payer, Pierre BONNET obtint du sénéchal de Nîmes la saisie par Jean CHALMETON, sergent d'Allenc, le 16/03/1604, d'un pré, d'un champ et de la moitié d'une maison couverte de lauzes. Par ailleurs, Jean PAULET, mari de Catherine CAYROCHE, passa avec ledit BONNET un contrat d'accord chez Me Jean BLANC, notaire d'Allenc, le 04/04/1604, portant sur 20 écus en faveur dudit BONNET. Voir le reste pour tous les détails financiers.	MAURIN Jean +, CHALMETON Jean, PAULET Jean, CAYROCHE Catherine,
3E393	26/07/1607	BONNET	Pierre	quittance	Châteauneuf-de-Randon	André BONNET, fils de feu Jean BONNET, natif de Gourgons (Allenc), habitant Laubère (ibidem), a reçu de Pierre BONNET, natif de Gourgons, son oncle, habitant de Larzalier, 15 livres sur ce qui lui est dû pour le legs à lui fait par Catherine BOUDET, sa mère, en son testament chez Me BOUQUET	BONNET Jean et André, BOUDET Catherine
3E393	15/08/1607	BONNET	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BONNET, de l'Arzalier (Allenc), donne à ferme à autre Pierre BONNET, son neveu, de Gourgons, sa métairie de Gourgons pour 5 ans et 3 livres et 3 setiers de blé-seigle par an. Conditions du bail.	BONNET Pierre
3E393	22/10/1607	BONNET	Pierre	arrentement	l'Habitarelle	Pierre BONNET, mari de Jeanne CAYROCHE, a arrenté pour 6 ans et 6 livres par an à Jean GRASSET, de Laubère (Allenc), 2 siens prés.	GRASSET Jean, CAYROCHE Jeanne
3E393	23/12/1607	BONNIOL	Antoinette	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Antoinette BONNIOL, fille unique de feus Pierre BONNIOL et Antoinette MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, est assistée de Vidal MERCIER et Jacques BONNIOL, ses oncles, faisant pour elle. Ils baillent à ferme pour 3 ans à noble Vidal de FLORIT, habitant dudit lieu, tous les biens de ladite BONNIOL au prix annuel de 14 livres tournois et 3 setiers de blé-seigle. Voir conditions du bail.	BONNIOL Pierre + et Jacques, MERCIER Antoinette + et Vidal, FLORIT (de) Vidal
3E393	23/12/1607	BONNIOL	Antoinette	vente	Châteauneuf-de-Randon	Antoinette BONNIOL, fille unique de feus Pierre BONNIOL et Antoinette MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, est assistée de Vidal MERCIER et Jacques BONNIOL, ses oncles, faisant pour elle. Ils vendent à Jeanne LAHONDES, veuve de feu Me Jean AIGLIN, 8 brebis au prix de 18 livres pièce ainsi que du foin et de la paille à ladite LAHONDES et à Claude AUJOULAT. <b>[Certains mots du texte rétablis grâce à l'acte précédent à cause des dégâts faits par les souris]</b>	BONNIOL Pierre + et Jacques, MERCIER Antoinette + et Vidal, LAHONDES Jeanne, AIGLIN Jean +, AUJOULAT Claude
3E392	17/04/1606	BONNIOL	Pierre	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Pierre BONNIOL, fils de feu Vidal BONNIOL, baillif du Giralès (Arzenc), a vendu un pré (confronts) pour 50 livres à André POLGE jeune, fils naturel de feu Jean POLGE et de Marguerite GERALD, de Donnepau (ibidem) <b>[comparer la filiation avec photo 24 même registre]</b> .	BONNIOL Vidal +, POLGE Jean + et André, GERALD Marguerite +

3E392	25/07/1606	BONNIOL	Pierre	testament	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BONNIOL, fils de feu Pierre BONNIOL, natif de Combettes-Bataille (Arzenc), habitant à présent Châteauneuf-de-Randon, un peu malade. Sépulture au cimetière de l'église Saint-Etienne à Châteauneuf, tombeau de ses prédécesseurs. Veut que sa fille, Antoinette BONNIOL, soit nourrie, vêtue, chaussée, alimentée et entretenue dans sa maison jusqu'à ce qu'elle soit en âge de gagner sa vie ou qu'elle se marie et que, lors de son mariage, lui soit constituée suffisante dot. Fait Antoinette MERCIER, sa femme, maîtresse et usufruitière de la personne et des biens de ses enfants et de son héritière universelle. Héritière universelle, Claude BONNIOL, son autre fille, et, si celle-ci meurt sans enfant, ladite Antoinette BONNIOL.	BONNIOL Pierre +, Antoinette et Claude, MERCIER Antoinette
3E392	25/07/1606	BONNIOL	Pierre	déclaration	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BONNIOL, fils de feu Pierre BONNIOL, natif de Combettes-Bataille (Arzenc), habitant à présent Châteauneuf-de-Randon, ajoute à son testament fait ce jour chez Me BOUQUET (voir photo 393 même registre), une déclaration portant sur diverses dettes envers Catherine BOUSCHET, femme de Vidal BAZALGETTE, baillif de Langogne, en particulier un prêt qu'elle lui a fait "le jour de la dédicace en la ville du Puy" ; par ailleurs, Jean CHEVALIER, du Mont, lui doit 12 cartelières de blé-seigle ; il a aussi emprunté à Jean SOUCHON.	BONNIOL Pierre +, BOUSCHET Catherine, BAZALGETTE Vidal, CHEVALIER Jean, SOUCHON Jean
3E392	10/10/1606	BONNIOL	Claude	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Claude BONNIOL, fille et héritière de feu Pierre BONNIOL, de Châteauneuf-de-Randon. Il est question d'arrentement. <b>Lecture difficile.</b>	BONNIOL Pierre +
3E393	21/03/1607	BOUCHET	Jean	accord	l'Habitarelle	Accord entre Jean BOUCHET, maréchal, de Châteauneuf, et Antoine ANDRIEU, beau-fils de Jacques ROCHE et agissant pour celui-ci, des Rousses (Allenc). Il y avait eu procès "en purification de vente" pour un pré vendu par Jacques ROCHE audit BOUCHET en vente casuelle par acte chez Me Jean AIGLIN. On finit par s'accorder. Ils s'engagent à payer la somme de sept vingt livres contenue au contrat. Détail financier de l'accord.	ANDRIEU Antoine, ROCHE Jacques.
3E393	10/07/1607	BOUCHET	Jean	achat	Mende	Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, diocèse de Mende, ayant-droit de Anne de Combettes, sa belle-mère, veuve de feu François PRIVAT, son père, et succédante pour un tiers de feu Me Etienne de COMBETTES, notaire royal de Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Jean BOUCHET [écrit "BOSCHET"], maréchal, de Châteauneuf, 2 prés (confronts) pour 80 livres tournois. Rédigé dans la maison de feu Jean POLIGNAC, marchand.	PRIVAT Jacques, COMBETTES (de) Etienne + et Anne, PRIVAT François +, POLIGNAC Jean
3E393	11/07/1607	BOUCHET	Jean	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Il y a instance de procès devant la cour ordinaire du mandement de Châteauneuf-de-Randon entre Jean BOUCHET [écrit "BOSCHET"], maréchal, comme mari de Valence ROUDIER, d'une part, et Jacques ROCHE et Antoine ANDRE, beau-père et gendre, de Rosses (Allenc), d'autre. Au CM de Jean BOUCHET, Louis ROUDIER, père de la fiancée, (avec sa femme, Antoinette ROCHE) l'avait constituée en dot pour une certaine somme sur laquelle il a donné sept vingt livres et, pour le restant, en garantie, en vente casuelle, un pré (contrat chez Me Jean AIGLIN, notaire de Châteauneuf). Ce jour, Jacques ROCHE et Antoine ANDRE, mari de Claude ROCHE, donataires dudit ROCHE, après estimation par des prud'hommes, donnent audit BOUCHET et à sa femme ledit pré. ["Valence", féminin du prénom "Valens"]	ROUDIER Louis et Valence, ROCHE Jacques, Antoinette et Claude, ANDRE Antoine

3E393	04/11/1607	BOUCHET	Jean	prix fait	l'Habitarelle	Jean BOUCHET, maréchal, de Châteauneuf-de-Randon, a confié à prix fait de 30 livres à Jean PITIOT, Me maçon et charpentier, du lieu del Meynial (Ventuéjols-43), la construction et rehaussement de sa maison. Il deva "la rendre en bon état de bonne maçonnerie et charpente" et fournir la matière. Les travaux devront être finis à la prochaine St Jean, sous peine de dépens.	PITIOT Jean, BOUCHET Jean
3E392	19/11/1606	BOUDET	Claude	réquisition et déclaration	Larzalier	Ce jour, au lieu de Larzalier [Allenc], maison de Jean GAILLARD et Benoîte FABRE, mariés, se sont présentés Claude BOUDET, notaire royal, habitant le Cellier de Gévaudan, Jean et Philippe BOUDET, marchands de Langogne, frères. Ils ont prié ladite FABRE, leur mère, de déclarer s'ils sont ses enfants légitimes et naturels et de feu Me Claude BOUDET, son 1er mari, et si elle accepte de leur payer leur droit de légitime sur les biens de leur père. Elle confirme le 1er point et rappelle la donation faite au fils aîné, Etienne BOUDET. Détails à propos de terres.	GAILLARD Jean, FABRE Benoîte, BOUDET Claude +, Jean, Philippe et Etienne
3E392	sans date	BOUQUET	Guillaume	achat	non indiqué	<b>Feuilles volantes.</b> Me Guillaume BOUQUET, notaire, mariant Michel BOUQUET, son fils, lui fit donation de tous ses biens grevés d'un grand nombre de procès et de 9000 livres de dettes. BOUQUET fils, ne pouvant payer en argent, fut induit par Robert PAGES, de Montauroux, son beau-frère, et par son autre beau-frère, de Donnepau, de donner à rente constituée une grande partie de sa métairie de la Fage à plusieurs habitants du lieu. Et ils l'ont obligé à faire rémission du capital et des rentes pour se payer de la dot de leur femme. Depuis, ledit PAGES et ses héritiers ont laissé accumuler la rente de plusieurs années. Voir suite des détails dans l'acte.	BOUQUET Michel, PAGES Robert
3E393	02/04/1607	BOUQUET	Françoise	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Françoise BOUQUET, veuve de Jean LAHONDES, de Châteauneuf, assistée d'autre Jean LAHONDES, son beau-père, loue pour 3 ans et 24 livres par an à Denis GIBELIN, de Châteauneuf, un pré et un champ. Description, situation, conditions.	LAHONDES Jean + et Jean, GIBELIN Denis
3E393	08/05/1607	BOUSCHET	François	achat	Châteauneuf-de-Randon	Me François BOUSCHET, notaire royal de Langogne, achète pour 60 livres, chaque livre comptée pour 20 sols, un pré et un pastoral d'un seul tenant à Vidal JULLIEN, laboureur, d'Arzentières (Arzenc).	VIDAL Julien
3E393	11/07/1607	BOYER	Catherine	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Jean LAHONDES, natif des Laubies, habitant à présent aux Combettes-Bataille (Arzenc), a reçu de Catherine BOYER, fille de feu Barthélemy BOYER, de la Salesse (Arzenc), sa fiancée, 80 livres tournois, chaque livre valant vingt sols tournois, une couverture, deux draps et une robe. CM ce jour même registre photo 323. Le mariage religieux doit intervenir dans la journée.	LAHONDES Jean, BOYER Barthélemy + et Catherine
3E393	08/11/1607	BOYER	Guillaumette	testament	l'Habitarelle	Guillaumette BOYER, veuve de feu Martin BRUN, du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), malade. Sépulture au cimetière paroissial de Saint-Sauveur, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean BOYER, son frère germain, habitant Mende. Héritier universel, Martin VIALLE, son neveu, ici présent, qui l'a nourrie et soignée pendant sa maladie.	BOYER Jean, VIALLE Martin, BRUN Martin +

3E392	31/01/1606	BOYER	André	CM	Couffours (Arzenc)	André BOYER, fils de feu Pierre BOYER, de Châteauneuf-de-Randon, avec Antoinette BONDURAND, fille de feu Jean BONDURAND, de Grandrieu, habitant à présent Couffours (Arzenc) et de Marie MEYRAND. Le fiancé est assisté d'André CELLIER, son oncle ; la fiancée est autorisée par Pierre AVIGNON, son parâtre, et par sa mère. La fiancée remet tous ses biens au pouvoir de son futur mari. Elle reçoit de son parâtre une vache, 3 bêtes à laine, 1 setier de blé-seigle, une couverture, des draps "raisonnables et compétents"! Parmi les témoins, Jean VALENTIN, de Pouxchalsac (Arzenc).	BOYER Pierre +, BONDURAND Jean + et Antoinette, MEYRAND Marie, CELLIER André, AVIGNON Pierre, VALENTIN Jean
3E392	08/11/1606	BOYER	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jean JAFFUER, fils et héritier de Marguerite VALENTIN, a reçu de Jacques CLAMOUSE et Jean BOYER, du Giralès (Arzenc), 7 livres sur la transaction passée entre eux chez Me BOUQUET.	JAFFUER Jean, VALENTIN Marguerite +, CLAMOUSE Jacques
3E393	23/05/1607	BRASSIER	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean BRASSIER, berger, de Boyrelac (Saint-Paul-le-Froid), prend à ferme des herbages de noble Guyon de PIERRES-BESSES dit du MAZEL, seigneur de [?] , paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse. Conditions du fermage.	PIERRES-BESSES (de) Guyon
3E393	23/05/1607	BRASSIER	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Barthélemy FAGES et Antoine MARCON, rentiers d'Antoine LAHONDES, de la Brugeyre [Saint-Jean-la-Fouillouse], en ont arrenté les herbages à Jean BRASSIER.	FAGES Barthélemy, MARCON Antoine, LAHONDES Antoine
3E393	25/06/1607	BRASSIER	Jean	arrentement	Couffours (Arzenc)	Arrentement d'herbages. Pierre AVIGNON, André BORY et Pons MARTIN, de Couffours [Arzenc], tant en leur nom qu'en celui des habitants dudit lieu, ont arrenté pour 6 livres à Jean BRASSIER, berger, de Boyrelac [Saint-Paul-le-Froid], pour l'été, les herbages communs de Couffours et de la Ligeyrès qu'ils ont arrenté le jour d'hier (photo 269 même registre).	AVIGNON Pierre, BORY André, MARTIN Pons
3E392	10/05/1606	BRASSIER	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Noble Guyon du MAZEL, seigneur de Chabanes, a arrenté des herbages à Jean BRASSIER, berger, de Boyrelac (Saint-Paul-le-Froid).	MAZEL (du) Guyon
3E392	03/05/1606	BREMOND	Pierre	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre ROCHER, du Beyrac (Allenc), mari de Marguerite COURTIN, fille de feus Jean COURTIN et Jeanne BREMOND, dudit lieu, s'estime entièrement payé par Pierre BREMOND, oncle de sa femme, dudit lieu, de la dot constituée à ladite BREMOND, sa belle-mère, au CM avec ledit Jean COURTIN reçu chez feu Me Pierre ANDRE, notaire d'Allenc.	ROCHER Pierre, COURTIN Jean + et Marguerite, BREMOND Jeanne +
3E392	21/08/1606	BREMOND	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Arrentement d'herbages. Pierre BREMOND, comme rentier de Jean de NAY [écrit "NAIS"], sieur du Bouschet, juge en la Cour royale du baillage de Gévaudan, Vidal CAYROCHE, André VELLAY, Antoine BRUNET, de Laubère (Allenc), ont arrenté à Hélix PEYTAVIN, habitant Pondres, près de Sommières-30, les herbages communs de Laubère.	NAY (de) Jean, CAYROCHE Vidal, VELLAY André, BRUNET Antoine, PEYTAVIN Hélix
3E392	18/03/1606	BRESSOLLES (de)	Jacques	CM	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, fils et héritier universel de feu Robert de BRESSOLLES, d'Arzenc, avec Jeanne GAILLARD, fille de Vidal GAILLARD et de Catherine JULLIEN, de Châteauneuf-de-Randon. Le fiancé est assisté de Jean SOLIGNAC, son oncle, de Mende, et de Jacques COULLANG, son beau-frère, d'Arzenc. La dot, 300 livres, 2 robes, 1 couverture, 2 draps.	BRESSOLLES (de) Robert +, GAILLARD Jeanne et VIDAL, JULLIEN Catherine, SOLIGNAC Jean, COULLANG Jean
3E392	14/05/1606	BRESSOLLES (de)	Jacques	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, praticien d'Arzenc, a arrenté à Jean COULLANG, dudit lieu, sa métairie d'Arzenc, pour 5 ans, au prix de 10 livres par an et 3 setiers de blé-seigle. Conditions du bail.	COULLANG Jean,

3E392	27/12/1606	BRESSOLLES (de)	Jacques	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, fils et héritier de feu Robert de BRESSOLLES, d'Arzenc, comme mari de Jeanne GAILLARD, a reçu de Vidal GAILLARD et Catherine JULLIEN, mariés, père et mère de ladite Jeanne GAILLARD, six vingt douze livres échéance de la dot prévue au contrat chez Me BOUQUET.	BRESSOLLES (de) Robert +, GAILLARD Jeanne et VIDAL, JULLIEN Catherine
3E393	26/12/1606	BRESSOLLES (de)	Jacques	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Feuillet volant, hors registre. Jacques de BRESSOLLES, fils et héritier universel de feu Robert de BRESSOLLES, d'Arzenc, déclare avoir été entièrement payé par les hoirs et bien-tenants de feu Michel MATHIEU, de la Ligeyrès, et par les mains de Jean MATHIEU, son fils, des tailles dues audit feu Robert de BRESSOLLES qui était collecteur.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques, MATHIEU Michel + et Jean
3E392	06/03/1606	BRESSON	Jean	arrentement	Chaudeyrac	Jean BRESSON, notaire royal du Cheylard-L'Evêque, paroisse de Chaudeyrac, mari de Louise de CORTALHAC, a arrenté à Clément BARGETON, sergent dudit Cheylard, une petite maison de 3 étages sise au Cheylard, près du château, pour 35 sols par an. Confronts et conditions du bail.	CORTALHAC Louise, BARGETON Clément
3E392	06/07/1606	BROUILLET	Pierre	lauzisme	Pierrefiche	Charles de PANISSE, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Cap-Francès, informé de l'acquisition d'un pré et d'un champ sis à Saint-Sauveur par Pierre BROUILLET [écrit "BROLHET"], dudit lieu, applique le droit de lodz.	PANISSE (de) Charles, BROUILLET Pierre
3E393	17/03/1607	BRUN	Guillaume	achat	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER, fils de feu Vincent, de Châteauneuf, vend pour 21 livres à Guillaume BRUN, fils de Jean, de Chaninac (Châteauneuf), un pâtural sis au terroir de la Gleisolle. Localisation cadastrale. Paiement comptant.	VERDIER Vincent + et Louis, BRUN Jean
3E393	28/03/1607	BRUN	Vidal	arrentement	l'Habitarelle	Vidal BRUN est du Mazel (Arzenc). Arrentement par Jacques de BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, fils et héritier de feu Robert, de sa métairie du Mazel et d'un pré sis au terroir d'Arzenc pour 9 livres et 3 setiers 2 cartes de blé-seigle. Conditions du bail.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques.
3E392	04/05/1606	BRUN	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, reconnaît avoir été entièrement payé par Jean BRUN, de Chaninac (ibidem).	VERDIER Vincent + et Louis
3E393	14/11/1607	BRUN	Laurent	quittance	l'Habitarelle	Pierre DURAND, prêtre et curé de la Panouse, fils et héritier universel de feu Jean DURAND et de feue Marguerite DURAND, a reçu de Laurent BRUN, laboureur, de Gély (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), 450 livres pour compte final de toutes les affaires entre ledit BRUN et ledit feu DURAND.	DURAND Jean+, Marguerite + et Pierre, BRUN Laurent
3E393	27/11/1607	BRUN	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Il y avait procès pendant entre feue Marguerite RANC, fille de feu Antoine RANC et femme en dernières noces de Jean GELLY, Michel ROLLAND et Marguerite GELLY prenant la cause pour Marguerite RANC, demandeurs, d'une part ; Jean BRUN, de Chaninac, défendeur, d'autre. Feu Jacques RANC, aïeul de ladite feue RANC, avait vendu il y a longtemps un pastoral audit BRUN, lequel, depuis, n'a payé ni censive ni taille. Les demandeurs réclament donc remboursement des arrérages depuis 29 ans. Ledit BOYER, condamné, a fait appel mais rien ne se passe. Ils en viennent à un accord pour éviter le procès en appel. Voir détail.	RANC Marguerite +, Antoine + et Jacques +, GELLY Jean + et Marguerite, ROLLAND Michel,

3E393	02/05/1607	CAYROCHE	Jean	lauzisme	Châteauneuf-de-Randon	Vidal de BAZALGETTE, baillif de Langogne et rentier des haut et bas Randonat pour le compte du vicomte de POLIGNAC, comme principal héritier dudit Randonat, assisté de Guillaume REYNAUD, marchand, du Cellier, a été dûment informé de l'achat d'un pré fait par Jean CAYROCHE, de Villesaule (Allenc), à Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf. D'où lauzisme. <b>["Lauzisme" vient du terme "lods". Lorsque les emphytéotes (tenanciers d'un bien en vertu d'un bail emphytéotique ou bail à fief consenti par le seigneur) vendaient une de leurs terres (car c'était un quasi droit de propriété, on pouvait transmettre et vendre les terres), ils devaient payer un droit de lods (droit de mutation) et en retour, le seigneur homologuait la transaction par un lauzisme].</b>	BAZALGETTE (de) Vidal, REYNAUD Guillaume, CAYROCHE Vidal
3E393	23/05/1607	CAYROCHE	Vidal	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Vidal CAYROCHE, rentier de la métairie du Mont appartenant à Raymonde MARCON, veuve de Jean CATHEBRAS [écrit "QUATREBARS"], sous-arrente la métairie à Guillaume POMEL, habitant du Mont, pour 5 ans et 3 livres et 6 quartes et 3 quartelières de blé-seigle par an. Conditions du fermage.	MARCON Raymonde, CATHEBRAS Jean +, POMEL Guillaume
3E393	04/06/1607	CAYROCHE	Jean	quittance	Chaudeyrac	Jacques CHAUSSE, praticien, receveur des rentes et censives de l'abbaye de Mercoire, a reçu de Jean CAYROCHE et Marie JANOLLES, fiancés, celle-ci représentée par Pierre MOULIN, son beau-père, des arrérages de censive. Concernent la métairie de Jean CAYROCHE au Mont.	CHAUSSE Jacques, JANOLLES Marie, MOULIN Pierre
3E393	21/06/1607	CAYROCHE	Jean	CM	Donnepau (Arzenc)	Jean CAYROCHE, fils de feu Pierre CAYROCHE, de Villesoule (Allenc), et de non citée, avec Marie JANOLLES, fille de feu Antoine JANOLLES et de Louise MOULIN, de Donnepau (Arzenc). Le marié assisté de Pierre CAYROCHE, son frère. La mariée assistée de Pierre MOULIN, son aïeul maternel, et de Pierre JANOLLES, son frère, héritier universel de leur père. Ledit Pierre MOULIN est héritier et bien-tenant, sa vie durant, de feu Jean HEBRARD, du Mont, son fillastre. Louise MOULIN est héritière universelle de feu Jean HEBRARD, son frère utérin. Les deux donnent en dot la métairie et toutes les terres du Mont et de Gourgons qui étaient dans l'héritage de feu HEBRARD.	CAYROCHE Pierre + et Pierre, JANOLLES Antoine +, Marie et Pierre, MOULIN Pierre et Louise, HEBRARD Jean +
3E393	05/12/1607	CAYROCHE	Vidal	lauzisme	Châteauneuf-de-Randon	Jacques CHAUSSE, procureur et ayant-charge de révérende dame Reine de GOYS, abbesse du monastère de Mercoire, ratifie les achats faits devant notaire par Vidal CAYROCHE et le soumet au droit de lodz.	GOYS (de) Reine, CHAUSSE Jacques
3E393	14/02/1607	CAYROCHE	Vidal	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	François de COMBETTES, de Châteauneuf-de-Randon, et Jean RASCHAS, des Roussials (Allenc), en tant que tuteurs et administrateurs de la personne et des biens des enfants de feu Pierre GELLIEN, de Châteauneuf, ont donné à ferme pour 2 ans un pré et pour 3 ans des champs à Vidal CAYROCHE. Conditions du bail.	COMBETTES (de) François, RASCHAS Jean, GELLIEN Pierre +

3E393	09/03/1607	CAYROCHE	Vidal	donation	Laubère (Allenc)	Antoinette VERDIER, veuve de feu Jean GRASSET, avec l'accord de son fils, Jean GRASSET, de Laubère (Allenc), lesquels, vu que ladite VERDIER a 70 ans et que son fils est "impotent de sa personne" et ne peut travailler, ni gagner leur vie, et qu'ils n'ont aucun parent ni ami en ce pays, et qu'ils ont un peu de métairie, à Laubère, qui n'est pas travaillée à cause de leur état, en leur nom propre et au nom de autre Jean GRASSET, fils et frère, habitant et marié au bas pays de Languedoc, à Vestric-30 (?) dont ils s'assureront l'accord, font donation de tous leurs biens à leur voisin, Vidal CAYROCHE, fils de feu Vidal, avec les réserves suivantes. Leur bâtir d'ici le mois de mai, une maison (description détaillée des normes de la maison) ; leur laisser l'usufruit des terres ; les soigner s'ils tombaient malades et procéder à leurs funérailles.	VERDIER Antoinette, GRASSET Jean + et autre Jean, CAYROCHE Vidal + et autre Vidal
3E393	05/07/1607	CAYROCHE	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean CAYROCHE, de Villesoule, mari de Marie JANOLLES, de Donnepau, a donné à ferme sa métairie pour une année à Guillaume POMEL, du Mont (Arzenc), et ce, pour 4 charretées de foin et 6 quartes de blé-seigle. Conditions du bail.	JANOLLES Marie, POMEL Guillaume
3E392	22/06/1606	CAYROCHE	Vidal	accord	Châteauneuf-de-Randon	Le 15 juillet 1602, Jean BARDON, fils de feu autre Jean BARDON, du Mont (Arzenc), et Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, ont passé un contrat d'obligation ou bail en paiement. Le premier devait au second 75 écus valant 225 livres suite à plusieurs obligations reçues par Me BOUQUET et feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc. Le débiteur et le créancier sont en plein accord ce jour.	BARDON Jean + et autre Jean,
3E392	25/06/1606	CAYROCHE	Vidal	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Vidal CAYROCHE, comme rentier de la métairie de Jean SUAU au Mont (Arzenc) et au nom de Jean BARDON, dudit lieu, et Jean CHEVALIER, tant pour lui que pour Guillaume POMEL, dudit lieu, rentier de Pierre MOULIN, ont arrenté à Jean MICHEL, berger, de Vareilles [Lanuéjols], les herbages communs du Mont.	SUAU Jean, BARDON Jean, CHEVALIER Jean, POMEL Guillaume, MOULIN Pierre, MICHEL Jean
3E392	29/11/1606	CAYROCHE	Vidal	achat	Châteauneuf-de-Randon	Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Jean CAYROCHE, fils de feu Pierre CAYROCHE, de Villesoule (Allenc), un pré (confronts). Par acte chez Me BOUQUET le 09/06/1604 le vendeur avait déjà vendu au même ce pré par vente casuelle pour 2 ans et pour 30 livres. Aujourd'hui, vente définitive pour 90 livres.	CAYROCHE Pierre + et Jean
3E393	10/05/1607	CELLIER	André	reconnaissance	l'Habitarelle	André CELLIER, du Mazelet (Arzenc), fils de Marguerite CROZE, mari de Françoise ROCHE, reçoit de Jacques ROCHE, son beau-père, et de Antoine ANDRIEU, son beau-frère, des Rousses (Allenc), une partie de la dot promise (CM Me BOUQUET, notaire de Châteauneuf).	CROZE Marguerite, ROCHE Françoise et Jacques, ANDRIEU Antoine
3E393	27/06/1607	CHALVET	Jean	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Jean (de) CHAZALMARTIN, de Villars (la Panouse), a reçu de Jean CHALVET, son beau-fils, mari de Denise (de) CHAZALMARTIN, sa fille, 150 livres tournois en 59 écus, en plus de la somme portée au CM chez Me BOUQUET.	CHAZALMARTIN Jean et Denise
3E392	17/05/1606	CHAMBON	Jean	obligation	Châteauneuf-de-Randon	Jean CHAMBON, d'Aurenchet (Arzenc), a emprunté 9 livres à André POLGE, de Donnepau (ibidem). Conditions de remboursement.	POLGE André
3E392	17/05/1606	CHAMBON	Jean	vente de fruits	Châteauneuf-de-Randon	Jean CHAMBON, d'Aurenchet (Arzenc), a vendu à André POLGE les fruits et l'usufruit d'un sien champ (confronts) pour 5 ans et pour le prix de 3 livres.	POLGE André

3E392	16/07/1606	CHANTON	Michel	CM	les Estrets (Arzenc)	Michel CHANTON, fils de Claude CHANTON et Jeanne GRAVIL, du Crouzet (Saint-Jean-la-Fouillouse), avec Marguerite BARRANDON, fille de Jacques BARRANDON, de Graulac (Arzenc), habitant à présent comme rentier aux Estrets (ibidem). La dot : six vingt livres, 1 setier de blé-seigle, 1 robe en drap de pays pour la fiancée, 1 manteau en même drap pour le père du fiancé, manteau, chausses et pourpoint pour le fiancé, 1 couverture et 1 drap pour le lit nuptial. Autres modalités financières du contrat. <b>[la mère de la fiancée est présente mais non nommée]</b>	CHANTON Claude, GRAVIL Jeanne, BARRANDON Marguerite et Jacques
3E392	16/07/1606	CHANTON	Michel	donation	les Estrets (Arzenc)	Claude CHANTON, tisserand, sergent [?], du Crouzet Saint-Jean (Saint-Jean-la-Fouillouse), avec le consentement de Jeanne GRAVIL, sa femme, dont le fils, Michel CHANTON, aussi tisserand, dudit lieu, a promis mariage avec Marguerite BARRANDON, fille de Jacques BARRANDON, de Graulac (Arzenc), lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles : usufruit, un seul pot.	CHANTON Claude, GRAVIL Jeanne, BARRANDON Marguerite et Jacques
3E393	23/05/1607	CHAPDONNEL	Jean	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Jean CHAPDONNEL, de Chazaux (Saint-Frézal d'Albuges), mari de Louise MARCON, reçoit de Jean MARCON, son beau-frère, natif de la Pigeyre (Arzenc), rentier, habitant à présent Saint-Jean-la-Fouillouse, 10 livres sur ce qui était prévu au CM chez Me BOUQUET.	MARCON Jean et MARCON Louise
3E392	31/12/1606	CHASSEFEYRE	Jean	testament	Châteauneuf-de-Randon	Jean CHASSEFEYRE, fils de feu Jean CHASSEFEYRE, de Monbel (Allenc). Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Allenc au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à ses filles, Antoinette et Jeanne CHASSEFEYRE : devront être nourries, vêtues, etc. par son héritier et suffisamment dotées. Fait sa femme, Agnès MAURIN, administratrice des biens des enfants. Héritière universelle, son autre fille, Agnès CHASSEFEYRE ; à défaut, ladite Antoinette CHASSEFEYRE ; à défaut, ladite Jeanne CHASSEFEYRE.	CHASSEFEYRE Jean +, Agnès, Antoinette et Jeanne, MAURIN Agnès
3E393	23/05/1607	CHASTEL	Guillaume	lauzisme	Châteauneuf-de-Randon	Noble Guillaume CHASTEL, seigneur de Condres et des mandements de Fultin et de Crouzet-Chaffols, ratifie le contrat passé entre Pierre BENOIT, couturier, d'Arzenc, habitant Mende, et Etienne TROPPEL, de Donnepau (Arzenc).	BENOIT Pierre, TROPPEL Etienne
3E393	29/10/1607	CHAUMONT (de)	Nicolas	accord	l'Habitarelle	Il y a longtemps qu' a été fait le partage de la métairie de feu Jean BONNET vieux, possédée après lui par feu Jean COMTE [écrit "COMPTE"]. Entre autres, la maison, couverte de lauzes, avait été divisée en parts égales entre Nicolas de CHAUMONT, habitant de Mende, comme ayant-droit des bien-tenants de feu Vidal COMTE, l'autre à Jean PAULET et Catherine CAYROCHE, mariés, de Gourgons. Ces derniers ne l'occupent pas à cause de l'incommodité. Ils se mettent d'accord. Le couple PAULET X CAYROCHE échange sa moitié de maison contre un jardin et 70 livres (pour compenser la différence de valeur).	BONNET Jean +, COMTE Jean + et Vidal +, CHAUMONT (de) Nicolas, PAULET Jean, CAYROCHE Catherine
3E392	05/03/1606	HAZALMARTIN (de)	Jeanne	quittance	Arzenc	Jeanne de HAZALMARTIN, fille unique et héritière de feu Claude de HAZALMARTIN, de Pouxchalsac (Arzenc), cède à Antoine LAURENS, docteur en droit, de Mende, absent, représenté par Jean VALENTIN, laboureur, de Pouxchalsac, une rente annuelle de 20 sols tournois.	HAZALMARTIN (de) Claude +, LAURENS Antoine, VALENTIN Jean

3E392	21/05/1606	CHAZALMARTIN (de)	Jean	quittance	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	Jean de CHAZALMARTIN, fils de Pierre de CHAZALMARTIN, natif de Chazalmartin (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), mari d'Isabelle MAURAS, fille de Jean MAURAS, de Serres (Pierrefiche), a reçu de son père et d'Etienne VEYRUNES, mari de Jeanne de CHAZALMARTIN, bien-tenants de feu Vidal de CHAZALMARTIN, fils et frère desdits Pierre et Jean, 45 livres pour entier paiement des promesses faites au CM de Jean de CHAZALMARTIN et Isabelle MAURAS reçu par Me BOUQUET. Parmi les témoins, Jean VALENTIN, de Pouxchalsac (Arzenc).	CHAZALMARTIN (de) Vidal +, Pierre et Jeanne, MAURAS Jean et Isabelle, VEYRUNES Etienne, VALENTIN Jean
3E392	25/05/1606	CHEVALIER	Jean	CM	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean CHEVALIER vieux, fils de feu Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), avec Catherine ROMIEU, veuve de André POUDEVIGNE, de la Viallette (Chasseradès). La fiancée apporte à son futur mari 11 bêtes à laine, 20 quartellières d'orge, un coffre en bois de pin avec sa serrure, le tout estimé à 60 livres tournois.	CHEVALIER Jean + ROMIEU Catherine, POUDEVIGNE André +
3E392	25/05/1606	CHEVALIER	Jean	CM	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean CHEVALIER, fils de Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), avec Agnès POUDEVIGNE, fille de feu André POUDEVIGNE et de Catherine ROMIEU, de la Viallette (Chasseradès). La fiancée apporte tous ses biens à son futur mari. Parmi les témoins, Antoine ROMIEU, du Bavès.	CHEVALIER autre Jean, POUDEVIGNE André + et Agnès, ROMIEU Catherine et Antoine
3E392	25/05/1606	CHEVALIER	Jean	donation	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean CHEVALIER, fils de feu autre Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), sachant que autre Jean CHEVALIER plus âgé, son fils, a fait avec son autorisation un CM avec Agnès POUDEVIGNE, fille de feu André POUDEVIGNE, de la Viallette (Chasseradès), lui fait donation de la moitié de ses biens dont il garde l'usufruit. Autre condition : autre Jean CHEVALIER jeune, son autre fils, et les enfants à naître, seront entretenus, chauffés, etc. Et tout le monde devra habiter la maison du donateur et faire "un seul pot".	CHEVALIER Jean + et autres Jean, POUDEVIGNE André + et Agnès
3E392	31/05/1606	CHEVALIER	Jean	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean CELLIER, du Mont (Arzenc), a vendu pour 69 livres à Jean CHEVALIER, dudit lieu, des pièces de terre qui étaient dans la part de légitime qui, il y a longtemps, a été baillée à feu Agnès BRUN, sa mère, lors d'un partage fait chez Me BOUQUET.	CELLIER Jean, BRUN Agnès
3E392	08/10/1606	CHEVALIER	Jean	quittance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), atteste avoir été entièrement payé par Jean FEMENIER, dudit lieu, rentier de sa métairie, de tout ce qu'il pouvait lui devoir.	FEMENIER Jean
3E392	23/11/1606	CHEVALIER	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean CHEVALIER, laboureur, du Bavès (Pierrefiche), mari de Catherine ROMIEU, mère de N.N. [lacune] mariée à autre Jean CHEVALIER, son fils, a arrenté une partie de métairie à Pierre BOUSCHET, Me maréchal de la Vialle (Chasseradès). Voir détail du bail. [il s'agit sans doute d'Agnès POUDEVIGNE, fille d'un 1er lit de Catherine ROUMIEU avec André POUDEVIGNE - voir même registre photo 224]	ROMIEU Catherine, CHEVALIER autre Jean, BOUSCHET Pierre

3E392	16/08/1606	CLAMOUSE	Privat	quittance	Giraldès (Arzenc)	Privat CLAMOUSE, fils de feu Privat CLAMOUSE, natif de Giraldès (Arzenc), habitant et marié à Baillargues-34 lès Castries, en bas Languedoc, a reçu de Jacques CLAMOUSE, son frère, Jean BOYER et Anne CLAMOUSE, ses neveu et nièce, mariés, d'Arzenc, partie de ses droits de légitime arrêtés au contrat d'accord passé entre eux chez Me BOYER. <b>[Anne CLAMOUSE est la fille de Jacques CLAMOUSE et la femme de Jean BOYER]</b>	CLAMOUSE Privat +, Jacques et Anne, BOYER Jean
3E392	22/05/1606	COMBETTES (de)	Antoine	constitution de légitime	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Antoine de COMBETTES, fils de feu Jean de COMBETTES, de Rossials (Allenc), sachant que sa sœur germaine, Jeanne de COMBETTES, n'avait pas encore reçu ses droits de légitime sur les biens de ses feus père et mère situés audit lieu, et qu'elle a contracté mariage avec Pierre ALMERAS le 17 de ce mois <b>[voir photo 184 même registre]</b> , lui accorde 80 livres tournois. Modalités de paiement.	COMBETTES (de) Jean + et Jeanne, ALMERAS Pierre
3E392	08/11/1606	COMBETTES (de)	François	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BESSEDE, prêtre et curé de Saint-Sauveur-de-Ginestoux, a arrenté pour 37 livres à François de COMBETTES, de Châteauneuf, la dîme de sa cure.	BESSEDE Pierre
3E393	13/08/1607	CORNEDE	Jean	CM	Châteauneuf-de-Randon	Jean CORNEDE, berger, fils de feu Antoine CORNEDE, de la Roche (Saint-Alban d'Apchier), avec Jeanne GAUZY, fille de Jacques GAUZY et de feu Agnès THEROND, "cette dernière, en son vivant, des lieu et paroisse d'Arzenc". Dans la dot : maison (confronts) au toit de chaume (où le père habite actuellement), 2 étages sur jardin ; un champ, un bois, le tout localisé et décrit. Une vache avec son veau, 10 bêtes à laine, un pourceau.	CORNEDE Antoine +, GAUZY Jeanne et Jacques, THEROND Agnès +
3E392	22/06/1606	CORTALHAC	Clément	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Catherine LAHONDES, femme de Jean SOUCHON, et, avec sa permission, Marguerite BENOIT, sa fille et de feu Jean BENOIT, son 1er mari, de Châteauneuf-de-Randon, ont arrenté pour 5 ans à Clément CORTALHAC, de Granoulhac [Arzenc), un pré pour 3 livres par an.	LAHONDES Catherine, SOUCHON Jean, BENOIT Jean + et Marguerite
3E392	01/11/1606	CORTALHAC	Jean	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Jean ROUVIERE, habitant des Gardilles (la Panouse), mari d'Anne CORTALHAC, a reçu de Jean CORTALHAC, son beau-frère, de Grenoulhac, 24 livres, une robe, une couverture, un linceul, sur la dot constituée à ladite Anne CORTALHAC en son CM avec son 1er mari, feu Pierre BOLLET, de Manoresche (Grandrieu), reçu par feu Me Jean ANDRIEU, notaire de Saint-Paul-le-Froid.	ROUVIERE Jean, CORTALHAC Anne, BOLLET Pierre +
3E393	24/07/1607	COURTAULD	Begou	sous-arrentement	Arzenc	Jean BEQUAT et Jean FABRE, maçon, d'Arzenc, rentiers de la dîme des grains de ? (ibidem), ont sous-arrenté pour 6 setiers de blé-seigle la dîme des grains d'Aurenchet (ibidem) à Begou COURTAULD, dudit lieu d'Aurenchet.	BEQUAT Jean, FABRE Jean
3E392	22/04/1606	CRES	Gabriel	testament	Villesoule (Allenc)	Gabriel CRES vieux, fils de feu Laurent CRES, du Monteil (Allenc), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Allenc, au tombeau et "vase" [= sépulture] de sa famille. Legs à Jean, Antoine et Claude CRES, ses enfants, qui seront nourris et entretenus en sa maison jusqu'à ce qu'ils se marient. Héritière universelle, sa fille, Agnès CRES. Rédigé dans la maison de Laurent CRES, cousin germain du testateur.	CRES Laurent +, Jean, Antoine, Claude, Agnès et autre Laurent
3E392	22/04/1606	CRES	Gabriel	quittance	Villesoule (Allenc)	Gabriel CRES vieux, fils de feu Laurent CRES, du Monteil (Allenc), qui vient de faire son testament (même registre, photo 133), reçoit de son cousin germain, Laurent CRES, de Villesoule (Arzenc), le paiement de tout ce qui était dû à son feu père en terme de dot et de légitime.	CRES Laurent + et Laurent

3E392	03/02/1606	CRUEYZE	Guillaume	CM	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Guillaume (de) CRUEYZE, de Messac (Crandelles-15 écrit " <b>Quarantelle</b> "), diocèse de Saint-Flour en Auvergne [canton de Jussac, voir carte de Cassini "Auvergne" écrit " <b>Carantelle</b> "], habitant à présent Clamouse (Chaudeyrac), avec Marguerite BALMELLES, fille de feu Vidal BALMELLES et de Anne CHEVALIER [écrit " <b>CHABALEYRE</b> "], veuve de feu Jean GERVAIS, de l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon). Présence parmi les témoins de noble Jacques de FLORIT, seigneur de Clamouse et nobles François et Vidal de FLORIT, ses frères, habitant Clamouse.	BALMELLES Vidal +, CHEVALIER Anne, GERVAIS Jean + et Marguerite, FLORIT (de) Jacques, François et Vidal
3E393	15/08/1607	CUMINAL	Pierre	sous-arrentement	Arzenc	Vidal GAILLARD, de Châteauneuf, à présent à Arzenc, sous-rentier de la dîme des grains du Mont (Arzenc), [écrit " <b>la Montaige</b> "] a sous-arrenté à Pierre CUMINAL, d'Arzenc, la dîme des grains de Costeboulès [écrit "Costavolles"], dépendant d'Arzenc.	GAILLARD Vidal
3E392	08/10/1606	DAURAT	Pierre	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Arrentement des herbages communs des Combettes-Mercières par Antoine BATAILLE, Pierre HEBRARD et Pierre DESPEISSES, rentier de la métairie de feu Claude HEBRARD, et tant en leur nom qu'en celui des autres habitants dudit lieu, à Pierre DAURAT, de Montsalgues (Saint-Hippolyte-du-Fort). [il y a un lieu-dit " <b>Montselgues</b> " dans le 30 mais sur la commune de Ponteils-et-Brésis]	BATAILLE Antoine, HEBRARD Claude + et Pierre, DESPEISSES Pierre
3E392	08/10/1606	DAURAT	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Arrentement des herbages communs des Maurels [Chaudeyrac] par Pierre REYNAUD, Robert BLANCHON et Antoine MARCON, beau-fils de Pierre VERDIER, dudit lieu, à Pierre DAURAT, habitant de Mandiargues (Saint-Hippolyte-du-Fort-30).	REYNAUD Pierre, BLANCHON Robert, MARCON Antoine, VERDIER Pierre
3E392	08/10/1606	DAURAT	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Arrentement des herbages communs de Lacham par Jacques ROUSSET, Jean BRUN, dudit lieu, et Jean GRASSET, tant en leur nom qu'en celui de Jean MOULIN dit PAULET [écrit "POLET"] et Catherine BALMELLES, veuve de Pierre REYNAUD, à Pierre DAURAT, de Mandiargues (Saint-Hippolyte-du-Fort-30).	ROUSSET Jacques, BRUN Jean, GRASSET Jean, MOULIN Jean, BALMELLES Catherine, REYNAUD Pierre +, DAURAT Pierre
3E393	28/10/1607	DELCROS	Jean	quittance	l'Habitarelle	Jean MAZOYER, fils de feus Jean MAZOYER et Agnès GRASSET, en leur vivant de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean DELCROS, du mas d'Aurelle (Arzenc), assisté de Michel ROCHER, son beau-frère, des Combes (Pierrefiche), naguère mari de feu Jeanne GRASSET, 24 livres pour reste et entier paiement sur le contenu de l'accord passé entre eux chez Me BOUQUET sur le reste de la dot et autres droits de ladite feu GRASSET.	MAZOYER Jean + et Jean, GRASSET Agnès + et Jeanne +, ROCHER Michel
3E393	28/10/1607	DELHON	Antoine	quittance	l'Habitarelle	Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, et Antoine DELHON, des Combettes-Mercières (ibidem), se sont fait quittance respective de tout ce que l'un peut devoir à l'autre et le jurent sur les saints Evangiles.	SOUCHON Jean, DELHON Antoine

3E392	07/06/1606	DELHON	Antoine	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Antoine DELHON et Louise TARDIEU, mariés, fille et héritière universelle de feu Delphine HEBRARD, icelle fille de feu Etienne HEBRARD, des Combettes (Châteauneuf-de-Randon), demandeurs, d'une part ; Vidal HEBRARD, fils de feu autre Etienne HEBRARD, de la Fage (Arzenc), défendeur, d'autre. Arguments de l'accusation. Il y avait eu un CM entre Jean TARDIEU, des Combettes, et Delphine HEBRARD, de la Fage, chez feu Me Etienne de COMBETTES, notaire de Châteauneuf. Etienne HEBRARD, père de la fiancée, avait constitué 110 livres, 1vache, 6 brebis, du blé, des robes, etc..., jamais payées. Arguments de la partie adverse. Accord.	TARDIEU Louise et Jean, HEBRARD Delphine +, Etienne +, autre Etienne + et Vidal,
3E392	05/07/1606	DELHON	Antoine	louzisme	Châteauneuf-de-Randon	Vidal BAZALGETTE, baillif de Langogne, rentier du randonat pour monseigneur le vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, assisté de Guillaume REYNAULT, marchand du Cellier de Gévaudan, son rentier du mandement de Châteauneuf-de-Randon, bien informés de 2 achats faits par Antoine DELHON, des Combettes, dont un, de Jean SOUCHON, de Châteauneuf, ratifie ces achats et applique le droit de lodz.	REYNAULT Guillaume, SOUCHON Jean, BAZALGETTE Vidal
3E392	06/07/1606	DELHON	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jeanne LAHONDES, veuve de feu Me Jean AIGLIN, notaire royal habitant de Châteauneuf-de-Randon, a reçu d'Antoine DELHON, des Combettes-Mercières (ibidem), 15 livres sur la somme due pour achat d'un champ ayant appartenu auparavant à Claude REYMOND (acte chez Me BOUQUET).	LAHONDES Jeanne, AIGLIN Jean +, REYMOND Claude
3E392	09/07/1606	DELHON	Antoine	achat	Châteauneuf-de-Randon	Jean RASCHAS et Agnès FABRE, mariés, de Rossials (Allenc), pour la restitution de partie de la dot constituée à ladite FABRE au CM de son 1er mariage avec feu Pierre GELLIEN, de Châteauneuf-de-Randon, ont fait saisir 2 champs des bien-tenants dudit feu GELLIEN. Ce jour, François de COMBETTES, tuteur des enfants dudit GELLIEN, voulant éviter à ses pupilles des dépens et intérêts, a vendu à Antoine DELHON, laboureur, des Combettes-mercières (Châteauneuf-de-Randon), la moitié d'un pré et champ, l'autre moitié lui ayant été vendue l'an passé par Jacques PRIVAT, l'un des successeurs de feu Me Etienne de COMBETTES, notaire royal de Châteauneuf, acte reçu par Me BOUQUET. Prix, 30 livres, que l'acheteur a payées au dit Jean RASCHAS.	RASCHAS Jean, FABRE Agnès, GELLIEN Pierre +, PRIVAT Jacques, COMBETTES (de) Etienne +
3E392	01/04/1606	DESFAILH	Sabien	CM	Châteauneuf-de-Randon	Sabien DESFAILH [un patronyme "FAILLI" existe en Italie], fils de feu Dante DESFAILH, de Rome (Italie), avec Jeanne RICHARD, fille de feus Jacques RICHARD et Antoinette DANTE, de Tourrette-06 [=Tourrette-Levens], diocèse de Vence, en Provence. Parmi les témoins, Louis VERDIER vieux.	DESFAILH Dante +, RICHARD Jacques + et Jeanne, DANTE Antoinette
3E393	08/08/1607	DESPEISSES	Antoine	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, rentier de la dîme des grains de la Fage, dépendance du prieuré et bénéfice d'Arzenc, a sous-arrenté à Balthazar DUCHAMP, principal, et à Vidal MERCIER, son beau-père, son plège et principal débiteur, le 10ème des grains de Granolhac et la Recouze pour 9 setiers et 11 quartelières de blé-seigle.	DUCHAMP Balthazar, MERCIER Vidal
3E392	06/08/1606	DESPEISSES	Antoine	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	C'est le sous-arrentement de la dîme des grains. Jean SOLIGNAC et Jean GISQUET, marchands de Mende, rentiers principaux de la dîme du prieuré et bénéfice d'Arzenc et Châteauneuf-de-Randon, ont sous-arrenté pour 1 an et pour 20 setiers de blé-seigle à Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf, la dîme des grains de Châteauneuf.	SOLIGNAC Jean, GISQUET Jean

3E392	15/09/1606	DESPEISSES	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Anne RAMEIL, veuve en 1ères nocés de feu Vidal GERVAIS et veuve en dernières nocés de feu Vidal ROCHER, Me charpentier de Châteauneuf, comme mère et tutrice de Jeanne GERVAIS, enfant du 1er lit, a arrenté à Pierre DESPEISSES, dudit lieu, habitant à présent les Combettes-Mercières, la maison de sadite fille sise à l'Habitarelle joignant les jardins et champs de Me BOUQUET, pour 3 ans. La 1ère année le locataire devra faire bâtir un mur d'enceinte (côté est de la maison), et les deux autres années paiera un loyer de 3 livres 5 sols par an.	RAMEIL Anne, GERVAIS Vidal + et Jeanne, ROCHER Vidal +
3E392	17/10/1606	DESPEISSES	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal GAILLARD et Antoine DESPEISSES, habitants de Châteauneuf-de-Randon, se sont donné l'un à l'autre quittance générale et, en particulier, des arrentements de dîme des grains du Monteil ou d'autres lieux ainsi que d'une dette de 8 livres dudit DESPEISSES (acte chez Me BOUQUET).	GAILLARD Vidal
3E392	24/11/1606	DESPEISSES	Pierre	reconnaissance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean MERCIER, fils de feu Jean, natif d'Estivareilles (Estables), habitant à présent Châteauneuf, comme mari de Jeanne DESPEISSES, a reçu de Pierre DESPEISSES, père de sa femme, de Châteauneuf, habitant à présent pour rentier aux Combettes-Mercières (Châteauneuf), 15 livres et 2 setiers de blé, en déduction de la dot constituée lors du CM chez Me BOUQUET.	MERCIER Jean, DESPEISSES Jeanne
3E393	illisible	DESPEISSES	Pierre	reconnaissance	l'Habitarelle	<b>[Un morceau du registre a été mangé par les souris et fait perdre la date]</b> Jean MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari de Jeanne DESPEISSES, a reçu de Pierre DESPEISSES, son beau-frère, 21 livres tournois et un setier de blé-seigle, ladite somme pour la valeur d'une vache, et le tout en déduction de la dot faite au CM chez Me BOUQUET	MERCIER Jean, DESPEISSES Jeanne
3E393	27/03/1607	DESPEYSSES	Pierre	arrentement	l'Habitarelle	Jean SIBERT, du lieu des Crouzets (Chadenet), et Pierre HEBRARD, des Combettes-Mercières (Châteauneuf), tuteurs de la personne et des biens de Jean HEBRARD, fils de feu Jean, de Combettes, leur neveu, arrentent à Pierre DESPEYSSES, leur précédent rentier, la métairie de leur pupille. Conditions du bail (en particulier, avoir à réparer les maisons).	SIBERT Jean, HEBRARD Jean +, Pierre et Jean
3E392	21/02/1606	DUBOIS	Antoine	CM	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Antoine DUBOIS, fils de feu Etienne DUBOIS, de la Rochette-Chailhe (Pierrefiche), avec Catherine CHEVALIER [écrit " CHABALEYRE"], fille de feu Antoine CHEVALIER [écrit "CHBALLIER"] et Marguerite DUPEYRON. La fiancée vit à Clamouse (Chaudeyrac). Le fiancé est assisté de Jean AVENTURIER, dudit lieu de la Rochette, son beau-frère. La mère de la fiancée lui donne sur ses biens propres 90 livres tournois en monnaie royale, chacune de la valeur de 20 sols tournois, 2 cartes de blé-seigle, mesure de Pradelles, divers vêtements, et pour le fiancé, une paire de bas-de-chausses.	DUBOIS Etienne +, CHEVALIER Antoine + et Catherine, DUPEYRON Marguerite, AVENTURIER Jean
3E392	06/03/1606	DUCHAMP	André	CM	Châteauneuf-de-Randon	André DUCHAMP, fils de feu Antoine DUCHAMP dit PLANTADE, de Chamborigaud-30, paroisse des Chausses, diocèse d'Uzès, avec Catherine VERDIER, fille de feu N.N. VERDIER et Luque JULLIEN, de Châteauneuf-de-Randon <b>[Le père de la fiancée n'est pas indiqué. Ce n'est pas un oubli car même registre photo 142 la même filiation est reprise avec l'indication "fille naturelle" et sans le nom du père].</b> La mère de la fiancée espère que sa fille lui sera son bâton de vieillesse et lui fait donation de la moitié de ses biens avec les précautions habituelles.	DUCHAMP Antoine +, VERDIER Catherine, JULLIEN Luque

3E392	30/04/1606	DUCHAMP	André	ratification	Châteauneuf-de-Randon	Rappel du mariage d'André DUCHAMP dit PLANTADE, de Chamborigaud-30, habitant à présent Châteauneuf-de-Randon, reçu par Me BOUQUET (même registre photo 92 le 06/03/1606) avec Catherine VERDIER, fille naturelle de Luque JULLIEN, de Châteauneuf-de-Randon. <b>[Le père de la fiancée n'est pas indiqué. Ce n'est pas un oubli car même registre photo 92 la même filiation est reprise avec l'indication "fille naturelle" et sans le nom du père].</b> Il est bien précisé dans cet acte que la fiancée "n'est que" la fille naturelle de Luque JULLIEN. Rappel de la donation entre vifs faite à cette occasion par la mère de la fiancée, la moitié de ses biens, pour services rendus par ledit DUCHAMP qu'elle ratifie ce jour, qui est le jour du mariage religieux.	JULLIEN Luque, VERDIER Catherine
3E392	30/04/1606	DUCHAMP	André	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Luque JULLIEN, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu d'André DUCHAMP dit PLANTADE, natif de Chamborigaud-30, habitant à présent Châteauneuf, son beau-fils, 30 livres tournois sur la somme qu'il avait promis de porter en ses biens lors de son CM avec Catherine VERDIER, fille de ladite JULLIEN.	JULLIEN Luque, VERDIER Catherine
3E392	14/09/1606	DUCHAMP	Balthazar	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Balthazar DUCHAMP, de Chamborigaud-30, [marchand], habitant et marié à Châteauneuf-de-Randon, [mari de Claude MERCIER], a reçu d'André DUCHAMP, son frère, natif et habitant dudit lieu, absent mais représenté par Luque JULLIEN, sa belle-mère (dudit André DUCHAMP), 26 livres des deniers propres de ladite JULLIEN, pour solde de tous comptes entre les 2 frères.	DUCHAMP André, JULLIEN Luque
3E393	24/05/1607	DURAND	Jean	achat	Châteauneuf-de-Randon	Jean DURAND, du mas de Cougoussac, près de Mende, vend 112 livres un champ à Pierre FABRE, de Châteauneuf, son beau-frère, fils de feu Jacques FABRE. Localisation, conditions de la vente. <b>[FABRE écrit aussi FABRY]</b>	FABRE Pierre
3E393	27/06/1607	DURAND	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean DURAND, fils de feu Bernard DURAND, de Montbel (Allenc), a donné à ferme à autre Jean DURAND, son oncle, dudit lieu, sa métairie dudit lieu ainsi que toutes les possessions qu'il a à Villesoule, pour 5 années et pour 10 livres et dix setiers 1 quarte moitié de seigle, moitié de froment, orge ou avoine. Conditions du bail.	DURAND Bernard + et Jean
3E393	13/08/1607	DURAND	Pierre	CM	Châteauneuf-de-Randon	Mariage religieux juste après la signature du contrat. Pierre DURAND, Me charpentier, fils de feu Jean DURAND, du mas de Cougoussac <b>[écrit "Cogoussac"]</b> , près de Châteauneuf-de-Randon, et Antoinette VIGIER, avec Claude BONNIOL, fille de feus Pierre BONNIOL et Antoinette MERCIER, de Châteauneuf-de-Randon. Le marié est assisté de sa mère et de Jean DURAND, son frère ; la mariée, de Vidal MERCIER, praticien, et de Jacques MERCIER, couturier, ses oncles, frères entre eux. Le fiancé a déjà payé, ces jours passés, à Guillaume BAZALGETTE, baillif de Langogne, 81 livres que le feu père de sa fiancée lui devait (quittance chez Me GIBELIN, notaire de Langogne). Il a payé, en outre, à Etienne PAGES, marchand de Langogne, 15 livres que lui devait le feu BONNIOL. Le fiancé a fourni aussi l'argent pour les robes et le banquet des noces (le pain, le vin et la "chair" pour 40 livres). Au total, "six vingt douze livres".	DURAND Jean + et Jean, VIGIER Antoinette, BONNIOL Pierre + et Claude, MERCIER Antoinette, Vidal et Jacques, BAZALGETTE Guillaume, PAGES Etienne

3E393	22/11/1607	DURAND	Pierre	accord	Châteauneuf-de-Randon	Pierre DURAND, charpentier, né au mas de Cougoussac, habitant Châteauneuf, demandeur, d'une part ; Antoinette BONNIOL, fille unique de feus Pierre BONNIOL et Antoinette MERCIER, Vidal MERCIER, praticien, et Jacques BONNIOL, oncles d'Antoinette BONNIOL et agissant pour eux et pour elle, de Châteauneuf-de-Randon, défendeurs, d'autre. En juillet dernier, ledit Pierre DURAND "avait juré et célébré" mariage avec Claude BONNIOL, fille et héritière dudit feu Pierre BONNIOL. Il est devenu veuf en octobre. Avant le jour du mariage et après, il avait porté plusieurs sommes aux biens de sa femme (cf. en particulier, une quittance de juillet 1607 chez Me GIBELIN, notaire de Langogne ; il donne aussi la liste de toutes ses dépenses pour sa femme et son beau-père, y compris la nourriture ...). Avant de mourir, sa femme avait testé et légué à son mari, royalement, 90 livres alors qu'il en avait dépensé 350, du moins d'après ses déclarations. Il voulait donc attaquer en justice. Arguments contraires et, finalement, accord. Parmi les témoins, Jacques MERCIER, couturier, oncle des parties.	BONNIOL Pierre +, Claude +, Antoinette et Jacques, MERCIER Antoinette +, Vidal et Jacques,
3E392	01/10/1606	DURAND	Jean	quittance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean DURAND, fils de feu Bernard DURAND, de Monbel (Allenc), a reçu d'Etienne ROUX et de Pierre MAURIN dit GRASSET, dudit lieu, 74 livres pour les parts à payer par lesdits ROUX et MAURIN des 100 livres dues par les habitants de Monbel à feu Privat GIRARD, de Mende, capital + intérêts obtenus faute de paiement.	DURAND Bernard +, ROUX Etienne, MAURIN Pierre, GIRARD Privat +
3E393	06/09/1607	FABRE	Jean	quittance	Arzenc	Isabel PONS, veuve d'Etienne BENOIT, d'Arzenc, et Pierre BENOIT, son fils, Me couturier de Mende, ont donné acte à Jean FABRE, maçon, des réparations qu'il a faites pour eux dans une de leur maison et lui consentent une obligation pour leur paiement.	PONS Isabel, BENOIT Etienne +, BENOIT Pierre, FABRE Jean
3E393	11/12/1607	FABRE	Pierre	quittance	l'Habitarelle	Pierre FABRE, fils de feu Jacques FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jacques FABRE, son frère, dudit lieu mais à présent rentier à Graulac [Arzenc], 60 livres tournois sur plus grande somme contenue en la transaction passée entre eux pour la légitime dudit Pierre FABRE et de Pascal FABRE, leur frère, dont Pierre est rémissionnaire (acte chez Me BOUQUET).	FABRE Jacques +, Jean et Pascal
3E392	04/03/1606	FABRE	Jean	achat	Arzenc	Jean SOLIGNAC, marchand de Mende, l'un des héritiers de feu messire Guillaume ROUQUETTE, prêtre bénéficiaire de l'église cathédrale de Mende, l'un des seigneurs d'Albugès, et suivant le partage des lieux délaissés fait entre ledit ROUQUETTE et feu Jean COUDERC, de Mende, a vendu un pré à Jean FABRE, maçon d'Arzenc.	SOLIGNAC Jean, ROUQUETTE Guillaume, COUDERC Jean +
3E392	10/06/1606	FABRE	Jean	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Jean FABRE, fils et héritier universel de feu Jacques FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, demandeur, d'une part ; Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), défendeur, d'autre. Le 1er prétend que le 2nd lui est débiteur de 23 livres d'une obligation depuis le contrat de vente d'un pré chez feu Me Mathieu ARMAND, notaire d'Auroux. En outre, feu autre Jean CHEVALIER, père dudit, était débiteur envers ledit feu Jacques FABRE de 48 livres. D'où commencement d'une action en justice et saisie de biens contre ledit CHEVALIER. Arguments contraires puis accord.	FABRE Jacques +, CHEVALIER Jean + et autre Jean
3E392	13/08/1606	FABRE	Jean	sous-arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	C'est le sous-arrentement de la dîme des grains. Jean SOLIGNAC et Jean GISQUET, marchands de Mende, rentiers principaux de la dîme du prieuré et bénéfice d'Arzenc et Châteauneuf-de-Randon, ont sous-arrenté pour 1 an et pour 20 setiers de blé-seigle à Jean FABRE, maçon, et Etienne CUMINAL, d'Arzenc, la dîme des grains de la Montagne.	SOLIGNAC Jean, GISQUET Jean, FABRE Jean, CUMINAL Etienne

3E392	03/11/1606	FABRE	Jean	lauzisme	Mende	Les prêtres bénéficiaires de la cathédrale de Mende, informés que Jean FABRE, maçon, d'Arzenc, a acheté un pré à Jean SOLIGNAC, de Mende, lui appliquent le droit de lodz.	SOLIGNAC Jean
3E392	06/12/1606	FABRE	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, demeurant à présent pour rentier à Graulac (Arzenc), a arrenté plusieurs pièces de terre pour 5 ans et 14 livres par an à Pierre RIEUTORT, dudit lieu.	RIEUTORT Pierre
3E392	06/12/1606	FABRE	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean FABRE, de Châteauneuf-de-Randon, demeurant à présent pour rentier à Graulac (Arzenc), a arrenté plusieurs pièces de terre pour 5 ans et 45 livres par an à Jeanne LAHONDES, veuve de Me Jean AIGLIN, de Châteauneuf.	LAHONDES Jeanne, AIGLIN Jean +
3E392	31/12/1606	FABRY	Pascal	rémission	Châteauneuf-de-Randon	Pascal FABRY, prêtre, curé de Châteauneuf-de-Randon, a cédé à Vidal MERCIER, dudit lieu, tous les arrrages d'impôts dus au clergé pour les années passées (cens, aides, pensions). En contrepartie, ledit MERCIER s'engage à lui donner copie de tous les instruments desdits impôts qu'il en faisait faire comme garde des notes et écritures des feus notaires, Mes Guillaume, Pierre et Etienne de COMBETTES, notaires de Châteauneuf.	FABRY Pascal, MERCIER Vidal
3E393	11/03/1607	FEMENIER	Jean	arrentement	l'Habitarelle	Marie BRUN, veuve de Jean VERDIER, et Pierre REYNAULD, son beau-fils, de Villeret (Saint- Jean-la-Fouillouse), habitant à présent les Maurels (Chaudeyrac) donnent en location à Jean FEMENIER, du Bavès (Pierrefiche), habitant à présent Argentières (Arzenc), toutes leurs possessions et terres au terroir des Maurels et de Lachamp (Chaudeyrac) pour 28 livres 10 sols, 7 setiers de blé, 2 de seigle et 2 cartes d'avoine. Conditions du bail.	BRUN Marie, VERDIER Jean +, REYNAULD Pierre
3E393	10/04/1607	FEMENIER	Vidal	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER, fils de feu Vincent, de Châteauneuf-de-Randon, redonne à ferme sa métairie de la Gleisolle à Vidal FEMENIER, de Châteauneuf, son précédent rentier, pour 3 ans et pour 24 livres et 7 setiers 3 quartelières de blé-seigle par an. Conditions du bail.	VERDIER Louis
3E393	25/04/1607	FEMENIER	Jean	testament	Donnepau (Arzenc)	Jean FEMENIER le vieux, natif d'Aurenchet, habitant à Donnepau (Arzenc), fils de feu Privat, malade. Sépulture au cimetière paroissial d'Arzenc, tombeau de ses prédécesseurs. A Privat FEMENIER, son fils du 1er lit. Vidal, Jean et autre Vidal FEMENIER, ses autres fils, devront être nourris, vêtus, chaussés, alimentés et dûment entretenus par son héritière universelle (en fidéi-commis), Jeanne ROUX, sa femme.	FEMENIER Privat + et autre Privat, Vidal, Jean et autre Vidal, ROUX Jeanne
3E392	15/07/1606	FEMENIER	Jean	transaction	Aurenchet (Arzenc)	Il y eut différend entre Jean et autre Jean FEMENIER, frères, et Jean VEYRET, d'une part, et Jeanne FEMENIER, leur sœur [mariée à Jean VEYRET, voir photo 355], d'autre, tous enfants de feus Privat FEMENIER et Benoîte BRAJON, d'Aurenchet en leur vivant, lesquels FEMENIER demeurent à présent à Donnepau. Les parents étaient morts, il y avait longtemps, ab intestat et leur métairie était restée vacante. Et il y a eu procès contre Anne AMAT, fille de feu Jean AMAT, icelui fils de feu Vidal AMAT, leur oncle utérin, pour raison de son droit de légitime, le 12ème de la métairie de feue Jeanne ROUX, leur aïeule. Sous la houlette de Me BOUQUET, lieutenant en la justice du lieu d'Aurenchet et mandement du Crouzet-Chaffols, furent nommés des prudhommes. <b>Voir suite de l'acte ci-après.</b>	FEMENIER Privat +, autre Jean et Jeanne, VEYRET Jean, BRAJON Benoîte +, AMAT Vidal +, Jean + et Anne, ROUX Jeanne +, PIGNEDE Jacques

3E392	15/07/1606	FEMENIER	Jean	transaction	Aurenchet (Arzenc)	<b>Suite et fin acte précédent.</b> Jean FEMENIER plus vieux disait avoir payé à autre Jean FEMENIER et à Jeanne FEMENIER, leur soeur germaine, femme de Jacques PIGNEDE, du Cellier de Gévaudan, comme on peut le voir dans actes reçus par Me Jean MACARY, notaire royal de Sainte-Colombe, six vingt-huit livres, et ledit feu Vidal AMAT, dernier mari de ladite ROUX, de son bien reconnu lui avait donné 90 livres en son testament chez Me BOUQUET. Acte très long, voir détail du texte.	FEMENIER Privat +, autre Jean et Jeanne, VEYRET Jean, BRAJON Benoîte +, AMAT Vidal +, Jean + et Anne, ROUX Jeanne +, PIGNEDE Jacques
3E393	05/04/1607	FLORIT (de)	collectif	accord	Châteauneuf-de-Randon	<b>Début de l'acte :</b> Il y avait un différend et danger d'entrer en procès entre nobles Vidal, François et Jacques de FLORIT, fils de feus noble Jean de FLORIT et Anne DUMAS, habitant en leur vivant Saint-Jean-la-Fouillouse, d'une part, et noble Jean de FLORIT, leur frère, héritier universel desdits parents, d'autre part. Anne DUMAS avait testé le 26/12/1602 chez Me Claude BOUDET, notaire du Cellier (ibidem). Elle avait légué à chacun d'eux la somme de soixante livres tournois que ledit Jean devait payer après son trépas, comme une partie de ce qu'il devait à sa mère. En outre, ses frères, Julien, Antoine et Charles DUMAS étant décédés ab intestat, les biens à eux légués par ladite DUMAS, sont revenus aux 4 frères de FLORIT.	FLORIT (de) Jean +, Vidal, François, Jacques et Jean, DUMAS Julien +, Antoine +, Charles + et Anne
3E393	05/04/1607	FLORIT (de)	collectif	accord	Châteauneuf-de-Randon	<b>Suite de l'acte :</b> Vidal, François et Jacques de FLORIT ont donc réclamé les 60 livres et fait valoir que la succession des oncles n'était pas suffisante ["bastable"] et ne valait pas ce qui devait leur revenir des biens laissés par leur mère et reconnus ensuite par leur père. Au contraire, Jean de FLORIT contestait le testament de leur mère sur les 60 livres mais accepte que chacun ait sa part de la succession des oncles. Finalement, on s'accorde à l'amiable. Termes de l'accord. Jean paiera, de façon échelonnée les 60 livres à ses frères. Il leur reconnaît leur part de la succession des oncles. Voir aussi photo 103 acte suivant.	FLORIT (de) Jean +, Vidal, François, Jacques et Jean
3E393	05/04/1607	FLORIT (de)	collectif	procuration	Châteauneuf-de-Randon	Nobles Vidal, François, Jacques de FLORIT, fils de feus noble Jean de FLORIT et Anne DUMAS, de Malzieu-ville, habitant Saint-Jean-la-Fouillouse lors de leur trépas, ont donné procuration à leur frère, noble Jean de FLORIT, fils et héritier universel de leurdite mère par testament chez feu Me Claude BOUDET, pour exiger des tenanciers des biens et héritage de leurdit feu père les sommes reconnues à leur mère sur les biens de leur père.	FLORIT (de) Vidal, François, Jacques et Jean.
3E393	06/05/1607	FLORIT (de)	Jacques	arrentement	Clamouze (Chaudeyrac)	Noble Jacques de FLORIT, écuyer, seigneur de Clamouze, Chaudeyrac, Chasles, le Bacon et autres places, donne en location pour 5 ans à Jean ROUVIERE, laboureur, de l'Herm (Saint-Flour-de-Mercoire), sa métairie de Clamouze. Prix de 36 livres, 15 setiers de blé-seigle et 4 d'avoine. Conditions du fermage.	ROUVIERE Jean

3E392	05/03/1606	FLORIT (de)	Vidal	CM	Châteauneuf-de-Randon	Noble Vidal de FLORIT, fils de noble Jean de FLORIT, de Saint-Jean-la-Fouillouse, ledit fiancé habitant présentement Clamouse (Chaudeyrac), avec Jeanne AIGLIN, fille aînée de feu Me Jean AIGLIN, notaire royal de Châteauneuf-de-Randon, et de Jeanne LAHONDES. Le fiancé est autorisé et assisté par son oncle, noble Jacques de FLORIT, seigneur de Clamouse et autres places et de noble Jean de FLORIT, son frère aîné, habitant Saint-Jean-la-Fouillouse. Aux côtés de Jeanne AIGLIN il y a sa tante, Claude ROUDIER, appelée dans la suite de l'acte "aïeule", et Jean et Vidal GRASSET, ses oncles, de Châteauneuf, et Jean CORTALHAC, son cousin, du Cheylard-L'Evêque. La mère de la fiancée lui donne en dot les possessions et domaine acquis de Jacques de COMBETTES par ledit feu AIGLIN, tant en son nom que de sa mère Luque NICOLAS. Il y a aussi dans la dot 300 livres tournois, une vache "compétente et raisonnable"... Et autres diverses choses. Acte très long, voir détail.	FLORIT (de) Jean + et Jacques, AIGLIN Jean + et Jeanne, LAHONDES Jeanne, ROUDIER Claude, GRASSET Jean et Vidal, CORTALHAC Jean, COMBETTES (de) Jacques, NICOLAS Luque
3E392	31/03/1606	FLORIT (de)	Jacques	arrentement	Clamouse	Noble Jacques de FLORIT, écuyer, seigneur de Clamouse et de Cheylard, baron de Chaudeyrac et autres places, mari de Louise de la TOUR, a arrenté à Samuel QUET et Jacques de BILLIERES, marchands de Marvejols, tous les droits seigneuriaux de la place du Cheylard.	TOUR (de la) Louise, QUET Samuel, BILLIERES (de) Jacques
3E392	26/11/1606	FLORIT (de)	Jacques	arrentement	Clamouse	Noble Jacques de FLORIT, écuyer, seigneur de Clamouse, le Cheyla lès Saint-Laurent-de-Muret, le Besson, Chaulhac et autres places, a arrenté à Jean FABRE, laboureur, de Châteauneuf-de-Randon, ses métairies de Graulac. Conditions du bail.	FABRE Jean
3E393	13/04/1607	GAILLARD	Agnès	emphytéose	Mende	Le syndic du collège de la Ste Trinité, fondé à Mende, a attaqué en matière féodale, devant le baillif et juge de Gévaudan, les habitants de Gourgons (Allenc), pour défaut de paiement de la censive. Par sentence du 12/07/1605, les juges condamnent les habitants à payer les arrérages depuis 29 ans. Et les habitants devront, quand ils en seront requis, faire le dénombrement de leurs terres. A défaut, les terres seront replacées à d'autres. Comme les héritiers de feu Etienne LOBIER et, auparavant, de Pierre LOBIER, tant en son nom qu'en celui de Marguerite MALACHANE, succédante à Vidal ARZALIER, n'ont pas payé les arrérages depuis 29 ans, les membres du Collège [voir liste], en assemblée, donnent en bail emphytéotique à Agnès GAILLARD, veuve d'Etienne LOBIER, de Gourgons, toute la métairie à l'exception de quelques pièces décrites ensuite.	LOBIER Etienne + et Pierre+, MALACHANE Marguerite, ARZALIER Vidal +, Collectif (Collège de la Ste Trinité de Mende)
3E393	13/04/1607	GAILLARD	Agnès	lauzisme	Mende	Les membres du collège de la Ste Trinité ayant été convaincus que feu Etienne LOBIER, de Gourgons, avait acheté un moulin sis au ruisseau dudit lieu, ont confirmé l'achat et ont "lauzé et investi" dudit moulin sa veuve, Agnès GAILLARD. ["Lauzisme" vient du terme "lods". Lorsque les emphytéotes (tenanciers d'un bien en vertu d'un bail emphytéotique ou bail à fief consenti par le seigneur) vendaient une de leurs terres (car c'était un quasi droit de propriété, on pouvait transmettre et vendre les terres), ils devaient payer un droit de lods (droit de mutation) et en retour, le seigneur homologuait la transaction par une lauzime].	GAILLARD Agnès, collectif (Collège de la Ste Trinité de Mende)

3E392	22/05/1606	GAILLARD	Hélix	testament	Arzentières (Arzenc)	Hélix GAILLARD, fille [il est écrit "femme" par erreur car le titre la dit "fille" et sa qualité est "honnête fille"] de feu Pierre GAILLARD, d'Arzentières (Arzenc), "un peu" malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs en l'église paroissiale d'Arzenc. Que pour ses obsèques et les messes rituelles soit vendue une de ses vaches avec son veau à poil roux. Legs à Jean CHEVALIER, son beau-frère, et Jean CHEVALIER, fils de celui-ci et neveu de la testatrice, 1 setier de blé-seigle. Legs à Jean CHEVALIER plus vieux, son autre neveu, fils aussi dudit Jean CHEVALIER, une vache à poil noir avec son veau, ainsi que la somme que Balthazar CHALMETON, son beau-frère, d'Arzenc, lui a léguée par testament chez Me Claude BOUDET, notaire. Legs à Jeanne PALPACUER, sa nièce, fille de feu François PALPACUER et de Antoinette PASSEBOIS, d'Arzenc. Héritière universelle, Delphine CHEVALIER, sa soeur [?], fille dudit [il n'est pas question précédemment d'un "feu" Jean CHEVALIER] feu Jean CHEVALIER, femme de Jean ROMIEU, d'Arzentières.	GAILLARD Pierre +, CHEVALIER Jean et autres Jean, CHALMETON Balthazar, PALPACUER François + et Jeanne, PASSEBOIS Antoinette, CHEVALIER Delphine, ROMIEU Jean
3E392	06/08/1606	GAILLARD	Vidal	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	C'est le sous-arrentement de la dime des grains. Jean SOLIGNAC et Jean GISQUET, marchands de Mende, rentiers principaux de la dime du prieuré et bénéfice d'Arzenc et Châteauneuf-de-Randon, ont sous-arrenté pour 1 an et pour 34 setiers de blé-seigle à Vidal GAILLARD, Jean PONTIER et Etienne VIDAL, la dime des grains de la Rouveyre et de la Gleisolle dépendant dudit prieuré.	SOLIGNAC Jean, GISQUET Jean, PONTIER Jean, VIDAL Etienne
3E393	03/06/1607	GARNIER	Catherine	revente	l'Habitarelle	Catherine GARNIER, veuve en 2des noces de Jean REBOUL, de Villesoule (Allenc), tutrice de ses enfants, sachant que le 3/5/1587 feu Pierre CAYROCHE, fils de feu Jacques, de Villesoule, avait vendu un pré audit REBOUL avec pacte de revente, le revend à Pierre CAYROCHE, fils dudit feu Jacques et frère dudit feu Pierre.	REBOUL Jean, CAYROCHE Pierre +, Jacques + et autre Pierre
3E393	03/06/1607	GARNIER	François	quittance	l'Habitarelle	Constitution de légitime pour François GARNIER et quittance de biens paternels pour sa sœur germaine, Catherine GARNIER. Elle est fille de feus François et Marguerite CARTALLIER, de la Prade (Allenc), et veuve en 1ères noces de Jean REBOUL et en dernières noces de Jean SOUCHON. Elle habite à présent à Villesoule (Allenc). Réf à un acte chez Me Jacques BRUNEL, notaire du Bleynard, daté du 23/8/1604.	GARNIER François +, CARTALLIER Marguerite, REBOUL Jean +, SOUCHON Jean +
3E392	10/04/1606	GARNIER	Jean	testament	Villesoule (Allenc)	Jean GARNIER, fils de François GARNIER, de la Prade [Allenc], habitant à présent et marié à Villesoule (ibidem), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Allenc. Legs à Jean Catherine et Hélix GARNIER, ses enfants qui devront être nourris, chassés, entretenus jusqu'à l'âge compétent pour gagner leur vie ou jusqu'à leur mariage. Legs à sa soeur, Jeanne GARNIER plus aînée. Il désigne sa femme, Marguerite ROUX, comme tutrice de ses enfants et la désigne comme héritière universelle en fidéi-commis à rendre à l'un des enfants. En fin d'acte, une note sur une dette évoque le frère du testateur, Antoine GARNIER.	GARNIER François, Jean, Catherine, Hélix, Jeanne et Antoine, ROUX Marguerite
3E392	21/06/1606	GAUME	Antoinette	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Antoinette GAUME [écrit "GALME"], veuve d'André GIBELIN, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Pierre GAUME, son frère, des Salses, paroisse de la Rouvière (Pelouse), 5 livres tournois et 3 cannes de drap sur la dot promise en son CM reçu par feu Me Antoine DELABONDE, notaire de Mende.	GIBELIN André +, GAUME Pierre

3E392	13/08/1606	GAUZY	Jacques	sous-arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	C'est le sous-arrentement de la dime des grains. Jean SOLIGNAC et Jean GISQUET, marchands de Mende, rentiers principaux de la dime du prieuré et bénéfice d'Arzenc et Châteauneuf-de-Randon, ont sous-arrenté pour 1 an et pour 20 setiers de blé-seigle à Jacques GAUZY et Jacques PONTIER, d'Arzenc, la dime des grains d'Arzenc.	SOLIGNAC Jean, GISQUET Jean, GAUZY Jacques, PONTIER Jacques
3E393	27/05/1607	GELLIEN	Jean	CM	la Fage (Arzenc)	Jean GELLIEN, fils de feus Privat et Béatrice PASCAL, en leur vivant du Giralès (Arzenc), avec Jeanne GIBERT, fille de feu Pierre GIBERT dit PEYROCHE, de La Fage [Arzenc], et de Anne PONTEYRE. Le marié assisté de Jean PIGIERE, son frère utérin, de Costeboulès. Frère du marié, Antoine GELLIEN, du Giralès. Témoin, Etienne ROMIEU, de Pierrefiche, beau-frère de la mariée. La mère de la mariée confirme la donation de la moitié de ses biens lors du 1er CM de sa fille avec feu Jean ROUMIEU reçu chez Me BOUQUET. Quittance de dot photo 209.	GELLIEN Privat + et Antoine, PASCAL Béatrice +, GIBERT Pierre + et Jeanne, PONTEYRE Anne, ROUMIEU Jean + et Etienne
3E393	31/05/1607	GELLIEN	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	André PELOUX, baillif du seigneur de MIRANDOL "et comme ayant de lui charge et puissance", certifie le mariage passé et contracté entre Jean GELLIEN, du Giralès [Arzenc], et Jeanne GIBERT, de la Fage (ibidem), reçu par Me BOUQUET ; ledit baillif "ratifie, approuve et homologue" le CM et reçoit 7 livres dudit GELLIEN.	PELOUX André, GIBERT Jeanne
3E392	17/05/1606	GERALD	Marguerite	obligation	Châteauneuf-de-Randon	Guillaumette VEYSSIERE, veuve de Jacques NICOLAS, de Costeboulès [écrit "Costavolles"] (Arzenc), a emprunté 23 livres à Marguerite GERALD, habitante de Donnepau. Remboursement sur les 5 années à venir. En garantie, vente casuelle d'un pré (confronts).	VEYSSIERE Guillaumette, NICOLAS Jacques +
3E392	06/12/1606	GERALD	Privat	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Feu Me Jean AIGLIN, notaire royal, habitant de Châteauneuf, comme rentier des censives et rentes du mandement dudit lieu appartenant au seigneur vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, et pour des arrérages de censive sur une métairie ayant appartenu dans le passé à feus Vidal et Antoine BALMELLES, de Rossials (Allenc), et, faute de paiement, avait fait saisir plusieurs pièces de terre de ladite métairie. Et, le 01/07/1604, le même AIGLIN les avait vendues à Antoine de COMBETTES, fils de feu Jean de COMBETTES, de Rossials (acte chez Me BOUQUET). En cette année 1606, Privat GERALD, praticien, d'Allenc, pour arrérages de taille dus sur les mêmes pièces demande qu'elles soient saisies à de COMBETTES et se retourne aussi contre Jeanne LAHONDES, veuve dudit AIGLIN. On finit par se mettre d'accord.	BALMELLES Vidal + et Antoine +, AIGLIN Jean +, COMBETTES (de) Jean + et Antoine, LAHONDES Jeanne
3E393	25/04/1607	GIBELIN	Catherine	testament	Donnepau (Arzenc)	Catherine GIBELIN, fille et héritière de feu Jean GIBELIN, de Couffours (Arzenc), habitant à présent Donnepau (ibidem), âgée de plus de 70 ans. Sépulture au cimetière paroissial d'Arzenc où sont enterrés ses prédécesseurs. Héritière universelle, Antoinette Gibelin, sa sœur.	GIBELIN Jean + et Antoinette
3E393	16/05/1607	GIBERT	André	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	C. PALMIER [écrit "PAUMIER"], du Bruel (Esclanèdes), mari d'Antoinette CHEMINAT, fille de feu Jean CHEMINAT, a reçu d'André GIBERT, de Granoulhac (Arzenc), échéance de la dot constituée à feu Jean CHEMINAT avec feu Catherine GIBERT à leur CM chez feu Me Jacques BRESSOLES, notaire d'Arzenc.	PALMIER C., CHEMINAT Jean + et Antoinette, GIBERT Catherine +

3E392	31/05/1606	GIBERT	Dimanche	bail de quart	Châteauneuf-de-Randon	Noble Balthazar de FUSTIER, seigneur de la Figeyre, rentier des censives du mandement de Monbel, Serres, Lhermet et lieux et dépendances appartenant à Monseigneur le baron du ROURE, seigneur de Grisac, marquis de Montlaur, sachant que la censive ne lui avait pas été payée pour les terres de la métairie de feu Vidal TROUPEL [écrit "TROPPE"]L, des Estrets (Arzenc) et passé largement le délai de 29 ans, a baillé à quart pour 5 ans et 3 récoltes de blé un champ à Dimanche GIBERT. Il recevra la 7ème gerbe de toutes les gerbes.	FUSTIER (de) Balthazar, TROUPEL Vidal +,
3E392	25/06/1606	GIBERT	Antoine	transaction	Clamouse	Procès en instance entre Antoine GIBERT, jadis habitant de Montgros (Laval-Atger), à présent habitant Mauras (Lesperon-07), diocèse de Viviers, au nom de ses enfants et de sa femme, feu Louise ALBOUIN [écrit "ALBOYN"], fille de feu Jean ALBOUIN, de Graulac (Arzenc), demandeur des restes de la dot, d'une part, et noble Jacques de FLORIT, seigneur de Clamouse et autres places, ainsi que bien-tenant des biens dudit feu ALBOUIN et de feu Jacques ALBOUIN, fils de ce dernier, défendeur, d'autre. Ledit GIBERT rappelait un mariage accompli en "mil cinq cent" [lacune sur l'année ainsi que sur le jour et le mois] entre Michel TREMOLLET, fils de feu Antoine TREMOLLET, de Montgros (Laval-Atger) et ladite Louise ALBOUIN, à qui le père avait constitué une dot de 300 livres, une vache, du blé, 4 robes nuptiales, 4 cotes, 2 en drap de France, 2 en drap de pays chez Me Etienne de COMBETTES, notaire de Châteauneuf-de-Randon et chez Me Antoine ALTIER, notaire de Cham. <b>Voir suite ci-après.</b>	ALBOUIN Jean +, Jacques + et Louise, FLORIT (de) Jacques, TREMOLLET Antoine + et Michel +
3E392	25/06/1606	GIBERT	Antoine	transaction	Clamouse	<b>Suite et fin acte précédent.</b> Puis, après le décès de Michel TREMOLLET, ledit GIBERT avait épousé ladite ALBOUIN avec la même dot. Il y eut plusieurs enfants dont il reste 4 ou 5 vivants. Il reste à payer 100 livres, les robes, une couverture et un linceul de bonne valeur. Arguments de la partie adverse et accord amiable.	ALBOUIN Jean +, Jacques + et Louise, FLORIT (de) Jacques, TREMOLLET Antoine + et Michel +
3E392	21/08/1606	GIBERT	Dimanche	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Christophe GIBELIN, fils de feus Denis GIBELIN et Marie BONNET, des Estrets (Arzenc), a vendu à Dimanche GIBERT, dudit lieu, un champ (confronts) que ladite BONNET avait acquis de feu Jean GIBELIN, dudit lieu, aïeul de la femme de l'acheteur.	GIBELIN Denis +, Jean + et Christophe, BONNET Marie
3E392	30/10/1606	GIBERT	Dimanche	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, patricien, d'Arzenc, fils et héritier de feu Robert de BRESSOLLES, a reçu des hoirs de feu Jean GIBELIN, des Estrets (ibidem), par les mains de Dimanche GIBERT, tenancier des biens de Jeanne GIBELIN, sa belle-mère, des arrérages de taille dus à son feu père par feu Jean GIBELIN, père de ladite GIBELIN, et ce, pour l'année 1587 où il était collecteur pour ladite paroisse.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques, GIBELIN Jean + et Jeanne
3E392	16/11/1606	GIBERT	André	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Jean SALTEL dit ROSSEL, du Bruel (Esclanèdes), comme mari de Marguerite GERALD, a reçu d'André GIBERT, de Genouillac (Arzenc), 15 livres en déduction de la somme accordée à feus Vidal GERALD et Vidale GIBERT, père et mère de Marguerite GERALD, lors des contrats passés entre eux chez feu Me Jacques de BRESSOLLES, notaire d'Arzenc.	SALTEL Jean, GERALD Vidal + et Marguerite, GIBERT Vidale +

3E393	30/08/1607	GINESTON	Agnès	testament	le Mont (Arzenc)	Agnès GINESTON, veuve de feu Vidal PEYTAVIN, du Mont (Arzenc), gît dans son lit, malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale St Christophe à Arzenc. Legs à l'église (une quartelière de blé et de seigle). Legs à Agnès PEYTAVIN, sa fille, X Guillaume POMEL, du Mont. Héritière universelle, son autre fille, Jeanne PEYTAVIN X Jean CHABALIER. Parmi les présents, Vidal, Jean et autre Vidal CAYROCHE, père et fils.	PEYTAVIN Vidal +, Agnès et Jeanne, POMEL Guillaume, CHABALIER Jean
3E393	12/12/1607	GIRAL	Pierre	partage	l'Habitarelle	Pierre GIRAL [écrit "GIRAILH"], fils de feu Jean GIRAL, natif de Pelouse, habitant le Born, Antoine ARZALIER, d'Allenc, mari de Françoise GARNIER, parâtre et mère des enfants de feu Venture GIRAL et de ladite Françoise GARNIER, demandeurs ; Jean GIRAL, fils de feu Pierre GIRAL, de Pelouse, tout en n'étant pas lui-même héritier de son dit feu père ni son tenancier, mais en détenant la moitié suite à un achat que lui et autre Pierre, son frère, ont fait à Blaise BRUNEL, de Pallières, comme rémissionnaire et ayant-droit de Jean BAS, des Moulins, comme mari de Jeanne JOURDAN, tante desdits GIRAL, consent cependant que lesdits demandeur et lesdits GIRAL prennent leur légitime. Voir détails dans l'acte.	GIRAL Jean +, Venture +, Pierre+ et Jean, GARNIER Françoise, ARZALIER Antoine, JOURDAN Jeanne
3E393	15/10/1607	GRASSET	Jean	achat	l'Habitarelle	Louis VERDIER, fils de feu Vidal VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, héritier universel de son père, a vendu 27 livres à Jean GRASSET, fils de feu Pierre GRASSET, un chazal de petite contenance situé audit lieu (confronts).	VERDIER Vidal + et Louis, GRASSET Pierre +
3E392	21/06/1606	GRAVIL	Antoine	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Guillaume RUAT, de laubernes (Chaudeyrac), comme père et administrateur de Claude RUAT, son fils, icelui, mari de Gabrielle GRAVIL, a reçu d'Antoine GRAVIL, de Chazaux (Saint-Frézal d'Albuges), 46 livres sur la dot faite au CM reçu par Me FAJON, notaire du Bleymard.	RUAT Guillaume et Claude, GRAVIL Gabrielle
3E393	21/11/1607	GREFFEUILLE	Jean	quittance	l'Habitarelle	Jean GREFFEUILLE, couturier, du Bleymard, paroisse de Saint-Jean, quitte Pierre GIBERT dit BASQUE, de Châteauneuf-de-Randon, de la garantie de dépens qu'il pourrait lui demander pour un cheval à poil noir que ce dernier lui a donné en échange d'un autre cheval à poil noir et, de même, ledit GIBERT quitte Louis CAYROCHE, des Combettes-Bataille, de la contre-garantie dudit cheval.	GREFFEUILLE Jean, GIBERT Pierre, CAYROCHE Louis
3E392	25/07/1606	GUERIN	Robert	travaux à prix fait	Arzenc	Robert GUERIN, marchand, de Mende, a donné à prix fait de 37 livres à François TORRENT, Me maçon, habitant Châteauneuf-de-Randon, des travaux de maçonnerie, 2 murs à bâtir dans ses maisons de Chanteloube. Conditions du contrat.	TORRENT François
3E392	04/10/1606	GUERIN	Robert	assense	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Messire Denis ARSSAS, prêtre bénéficiaire en l'église cathédrale de Mende, seigneur chapelain de la chapellenie fondée en ladite église en l'honneur de Saint Bonnet, a baillé pour 100 livres tournois "à nouvel achat et nouvelle assance et emphytéose perpétuelle" à Robert GUERIN, marchand, de Mende, une métairie sise au terroir de Chanteloube (Arzenc), qui a appartenu à feus Vidal et Jean JOURDAN, père et fils, habitants de Chanteloube, lesquels n'ont pas payé 2 setiers 3 cartes de blé-seigle, 25 sols et 2 gelines qu'ils devaient annuellement en censive et ce, depuis 20 ans. [assance = afferme]	ARSSAS Denis, JOURDAN Vidal + et Jean +

3E393	18/04/1607	HEBRARD	Jacques	CM	Châteauneuf-de-Randon	Jacques HEBRARD, fils de feu Claude, des Combettes mercières (Châteauneuf), avec Marguerite CAYROCHE, fille de Vidal, de Châteauneuf, et de Catherine VERDIER [le nom des mères n'est pas donné à cet endroit, seul celui de la belle-mère du fiancé est donné mais plus loin]. La famille de la fiancée apporte en dot 30 livres tournois et un certain nombre d'objets usuels. Le fiancé apporte une maison à 2 étages, couverte de paille, mais son beau-père devra y faire divers aménagements : une porte en pierre de taille, poser une porte avec ferrements et verrous, l'encadrement de la cheminée, parachever les sol et plancher.	HEBRARD Claude + et Jacques, CAYROCHE Vidal + et Marguerite, VERDIER Catherine
3E393	22/04/1607	HEBRARD	Jean	arrentement	l'Habitarelle	Jean et Pierre HEBRARD, frères, prennent des herbages à ferme pour l'été, au prix de 100 sols, à plusieurs habitants de la Fage [Arzenc], dont Vidal GRASSET, Jean SIRVEN, ROUSSET Jacques et Barthélemy COLOMB qui agissent au nom des autres.	HEBRARD Pierre et Vidal, GRASSET Vidal, COLOMB Barthélemy, SIRVEN Jean, ROUSSET Jacques
3E393	06/06/1607	HEBRARD	Pierre	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre HEBRARD, des Combettes mercières (Châteauneuf), mari d'Aigline de COMBETTES, reçoit de Antoine de COMBETTES, son beau-frère, de Roussials (Allenc), 5 livres sur la dot (CM chez Me BOUQUET).	COMBETTES (de) Aigline et Antoine
3E392	30/05/1606	HEBRARD	Jean	accord	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean HEBRARD et sa femme, Louise PONTIER, de Costoboulès [écrit "Costavolles"] (Arzenc), demandeurs, d'une part ; André POLGE, fils de feu Jean POLGE, de Donnepau (ibidem), défendeur, d'autre. Les premiers attaquent à propos du CM entre Antoine PONTIER, de Costoboulès, et Madeleine POLGE, père et mère de Louise PONTIER, reçu par Me BOUQUET. La dot faite par ledit POLGE, prévue à "petits paiements", ne pouvait leur être d'aucune aide. Lesdits parents sont morts depuis longtemps et la pupille, ladite Louise PONTIER, eut comme tuteur ledit André POLGE, frère de ladite Madeleine, lequel en profita pour cesser de payer ladite dot. D'où la réclamation. Sans compter qu'au CM dudit HEBRARD, André POLGE avait promis de le tenir quitte de la censive d'une métairie. Arguments contraires et finalement accord.	PONTIER Louise et Antoine, POLGE Jean +, André et Madeleine
3E393	21/06/1607	HEBRARD	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Arrentement d'herbages. Vidal JULLIEN, Jean ROMIEU et Antoine DUBOIS, rentier de la métairie de Jean ROCHETTE, d'Arzentières, Jean LAHONDES et André CRES [?], son rentier, et Jean HEBRARD, des Combettes-Bataille, donnent à ferme à Pierre HEBRARD, berger, de la Fage, les herbages communs dudit lieu.	JULLIEN Vidal, ROMIEU Jean, DUBOIS Antoine, ROCHETTE Jean, LAHONDES Jean, CRES [?] André, HEBRARD Jean
3E393	15/07/1607	HEBRARD	Jean	vente casuelle	Châteauneuf-de-Randon	Jean HEBRARD dit MORDAN (?), de Belvezet (Chasseradès), reconnaît devoir à Louis ROUX, Claude LAURENS et Guillaume GELLY, dudit lieu, 26 livres tournois pour ce que lesdits créanciers ont payé pour ledit HEBRARD comme collecteur des tailles dudit lieu. Il laisse des terres en garantie de paiement.	ROUX Louis, LAURENS Claude, GELLY Guillaume
3E393	29/08/1607	HEBRARD	Agnès	achat	l'Habitarelle	Agnès HEBRARD, fille unique et héritière universelle de feus Guillaume HEBRARD et Jeanne BATAILLE, veuve de feu Jean ASTIER, de Cham (Saint-Symphorien), a vendu 5 livres à Antoine BATAILLE, des Combettes, une partie de maison (confronts).	HEBRARD Guillaume +, BATAILLE Jeanne + et Antoine, ASTIER Jean +

3E392	10/05/1606	JAFFUER	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean JAFFUER, de Saint-Sauveur, en son nom et en celui des autres habitants du lieu, a arrenté les herbages communs de ce lieu à Jean BRASSIER, berger, de Boirelac (Saint-Paul-le-Froid). Parmi les témoins, Jean MARCON, rentier de Saint-Jean-la-Fouillouse, et Antoine MARCON, son frère, de la Brugeire (Saint-Jean-la-Fouillouse).	BRASSIER Jean, MARCON Jean et Antoine
3E393	03/06/1607	JOURDAN	Jean	CM	les Estrets (Arzenc)	Jean JOURDAN, praticien, fils de Vidal JOURDAN et Agnès FAVIER, du Mazel (Arzenc), avec Louise MARCON, fille d'Antoine MARCON et de Antoinette des ESTRETS, des Estrets (Arzenc). Présence de Jean MARCON, praticien, des Estrets, frère de la mariée. Cet acte est suivi (photo 231) d'une donation entre vifs des parents de Jean JOURDAN à leur fils (6/6/1607). L'acte suivant (photo 235) est la résiliation par Louise MARCON, en faveur de son frère, de tout autre droit. Acte suivant, photo 238, reconnaissance de dot.	JOURDAN Vidal, FAVIER Agnès, MARCON Louise, Antoine et Jean, ESTRETS (des) Antoinette
3E393	27/06/1607	JOURDAN	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Jean JOURDAN, praticien, tant en son nom propre qu'en celui de ses père et mère, Vidal JOURDAN et Agnès FAVIER, du Mazel (Arzenc), demandeur, d'une part ; Antoine PINTARD, du Monteil (ibidem), défendeur, d'autre. Le 1er affirme que le second détient de façon usurpée beaucoup de terres qui font partie de ses domaines et métairie, qui appartenaient à feu Antoine FAVIER, son aïeul. Arguments contraires et accord amiable.	JOURDAN Vidal, FAVIER Antoine + et Agnès, PINTARD Antoine
3E393	04/09/1607	JOURDAN	Jacques	lauzisme	Arzenc	Guillaume OUVRIER, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende, prier et l'un des collègues du vénérable collège de la Ste Trinité fondé à Mende, et l'un des seigneurs de la place, seigneur d'Albugès, et comme procureur dudit collège, a été informé d'une transaction entre Jean SOLIGNAC, marchand de Mende, et Jacques JOURDAN, du Mazel, pour raison de certaines terres vendues par ledit SOLIGNAC audit JOURDAN. Il ratifie cette vente.	OUVRIER Guillaume, SOLIGNAC Jean
3E392	08/05/1606	JOURDAN	Jacques	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean SOLIGNAC, marchand de Mende, héritier et bien-tenant pour moitié de feu Guillaume ROUQUETTE, prêtre bénéficiaire en l'église cathédrale de Mende, et des seigneurs de la place d'Albugès, a vendu à Jacques JOURDAN [écrit "JORDAN"], fils de feu Vidal JOURDAN, natif de Chanteloube, habitant du Mazel (Arzenc), 3 prés et 2 champs (confronts) pour le prix de 217 livres tournois payées comptant.	SOLIGNAC Jean, ROUQUETTE Guillaume, JOURDAN Vidal +
3E392	31/05/1606	JOURDAN	Etienne	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Anne REYNOARD, veuve de vidal VALENTIN, avec l'autorisation de Jacques VALENTIN, son fils, mari d'Hélix AUJOULAT, d'Arzenc, a reçu d'Etienne JOURDAN et Catherine CRES, mariés, Vidal BRUN et Jeanne AUJOULAT, aussi mariés, du Mazel (ibidem), 30 livres promises au CM de Jacques et Hélix.	REYNOARD Anne, VALENTIN Vidal + et Jacques, AUJOULAT Hélix et Jeanne, CRES Catherine, BRUN Vidal
3E392	14/09/1606	JOURDAN	Jean	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Michel RAMEIL, fils de feu Guillaume RAMEIL, natif du Mazel (Arzenc), habitant à présent à Alès-30, en Languedoc, fils unique et succédant à son feu père, a vendu à Jean JOURDAN, couturier et praticien, du Mazel, un chazal, un bois et un petit jardin (confronts), pour 27 livres payées comptant.	RAMEIL Guillaume + et Michel
3E392	14/10/1606	JOURDAN	Jean	revente	Arzenc	Marguerite GERALD, fille de feu Vidal GERALD [écrit "GERAILH"] dit PICARD, native du Mazel [Arzenc], femme à présent de Jean SALTEL, du Bruel (Esclanèdes), a cédé par titre de revente à Jean JOURDAN, praticien, fils de Vidal JOURDAN, du Mazel, une petite partie de jardin (confronts) ayant appartenu à sa tante, Jeanne FOURNIER.	GERALD Vidal + et Marguerite, SALTEL Jean, JOURDAN Vidal, FOURNIER Jeanne

3E392	03/11/1606	JOURDAN	Jacques	lauzisme	Mende	Les prêtres bénéficiaires de la cathédrale de Mende, informés que Jacques JOURDAN, du Mazel, a acheté un pré à Jean SOLIGNAC, de Mende, lui appliquent le droit de lodz. Acte d'achat chez Me BOUQUET [voir photo 164 même registre]	SOLIGNAC Jean
3E392	23/11/1606	JOURDAN	Jean	accord	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Il y eut procès en instance entre Vidal JOURDAN, du Mazel, demandeur, et Etienne JOURDAN et Vidal BRUN, son gendre, défendeurs à propos de brûlement de parties de bois. L'enquête diligentée à ce sujet n'étant pas achevée, pour éviter un procès, Jean JOURDAN, fils de Vidal, représentant son père, passe un accord ce jour avec les défendeurs.	JOURDAN Vidal et Etienne, BRUN Vidal
3E392	12/06/1606	JULLIEN	Luque	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Maître André DUCHAMP dit PLANTADE, chirurgien, habitant Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Luque JULLIEN, sa belle-mère, dudit lieu, 30 livres qu'elle lui a reconnues le jour de son mariage avec Catherine VERDIER.	DUCHAMP André, VERDIER Catherine
3E393	26/06/1607	LAHONDES	Jeanne	accord	Châteauneuf-de-Randon	Jeanne LAHONDES, veuve de Me Jean AIGLIN, notaire royal de Châteauneuf-de-Randon, avait attaqué devant les officiers ordinaires dudit lieu Jean VILLAR, consul. Selon elle, par contrat chez Me BOUQUET le 18/11/1601, les habitants dudit lieu avaient arrenté à feu AIGLIN les 2/3 de la leyde <b>[leido : ancien péage prélevé sur les marchandises, les animaux et, même, les personnes à l'entrée des villes]</b> qui leur appartient pour 5 ans, à la charge de fournir 5 écus pour avoir leur aforestage au bois de Mercoire et à la charge de faire l'hommage à monseigneur le vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, du droit de Leyde. Référence à un autre contrat du 26/10/1601. Voir la suite (acte long et compliqué).	AIGLIN Jean +, VILLAR Jean
3E393	27/06/1607	LAHONDES	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre VEYRUNES, laboureur, de Bois-sans-feuille (Chaudeyrac), a reçu d'Antoine LAHONDES et Michel BAUD, beau-père et gendre, 75 livres sur le contenu de la transaction reçue par Me BOUQUET où ont été arrêtés les droits légitimes dudit VEYRUNES sur les biens dudit LAHONDES.	VEYRUNES Pierre, BAUD Michel
3E393	19/07/1607	LAHONDES	Charles	arrentement	la Gleysolle	<b>[C'est daté du 19 entre 2 actes du 24]</b> Vidal FEMENIER, de Châteauneuf-de-Randon, habitant à présent la Gleysolle (ibidem), a arrenté à Charles LAHONDES, habitant dudit Châteauneuf, pour 1 an et 5 livres ses maisons de Châteauneuf.	FEMENIER Vidal
3E393	11/12/1607	LAHONDES	Jeanne	accord	Châteauneuf-de-Randon	Il y a environ un an, Jeanne LAHONDES, veuve de feu Me Jean AIGLIN, de Châteauneuf-de-Randon, avait donné en paiement à Jean FABRE, dudit lieu, rentier à Graulac [Arzenc], une jument à poil noir et pleine, pour payer l'arrentement de partie de la métairie dudit FABRE. Après cofil en justice, ils se mettent d'accord. La jument est restituée à ladite LAHONDES et le cheval qu'elle a fait est donné audit FABRE.	AIGLIN Jean +, FABRE Jean
3E392	03/01/1606	LAHONDES	Catherine	quittance	Boissanfeuille (Chaudeyrac)	Catherine LAHONDES, fille d'Antoine LAHONDES, de Bois-sans-feuille (Chaudeyrac), "femme jurée" de Pierre TICHIT, fils d'Antoine TICHIT, du Monteil (Arzenc), considérant avoir été bien dotée <b>[voir CM même registre, acte précédent, photo 28]</b> donne quittance à son père et renonce à tous autres droits paternels, maternels et fraternels. Parmi les témoins, Pierre VEYRUNES, frère utérin d'Antoine LAHONDES.	LAHONDES Antoine, TICHIT Pierre et Antoine, VEYRUNES Pierre

3E392	02/03/1606	LAHONDES	Jeanne	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques REYNOARD, tant en son nom que comme rentier de la métairie de noble Jean de GIBERT, de Mende, qu'il tient à Arzenc, Antoine PONTIER, Jean VEYRAC, Jean COULLANG, fils de Jean COULLANG, Pierre TICHIT, Antoine PINTARD, du Monteil, Jean JOURDAN, du Mazel, Jean MARCON, des Estrets, Jean CHEVALIER, d'Arzentières, Jean FABRE, rentier de Graulac, tant en leur nom que des autres habitants d'Arzenc, ont reçu de Jeanne LAHONDES, veuve de Me Jean AIGLIN, notaire royal de Châteauneuf, le cadastre et compoix d'Arzenc, que ledit notaire avait en garde et en son pouvoir pour faire la répartition des tailles. Remise faite pour qu'il soit confié à celui que la paroisse désignera pour prendre la suite dudit notaire.	REYNOARD Jacques, AIGLIN Jean +, PONTIER Antoine, BEYRAC Jean, COULLANG Jean, TICHIT Pierre, PINTARD Antoine, JOURDAN Jean, MARCON Jean, CHEVALIER Jean, FABRE Jean
3E392	25/04/1606	LAHONDES	Jean	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean LAHONDES, laboureur, de Combettes-Bataille (Arzenc), a donné sa métairie à ferme à André CRES, laboureur, du Monteil (ibidem), pour 3 ans et 21 livres et 7 setiers de blé-seigle. Conditions du bail.	CRES André
3E392	11/05/1606	LAHONDES	Jeanne	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Feu Me Jean AIGLIN, notaire royal, habitant de Châteauneuf, demandeur, d'une part, et Jeanne CELLIER, veuve de Pierre BOYER, et André BOYER, son fils, dudit lieu, défendeur, d'autre. En son vivant, le feu notaire disait avoir, par accord chez Me BOUQUET, acheté de feu Pierre RAMEILH, des Estrets (Arzenc), une métairie, 2 champs et un jardin (confronts), le tout joignant ensemble et voulait faire condamner lesdits CELLIER et BOYER qui s'étaient approprié les champs et le pré. Les défendeurs affirmaient avoir acquis de façon légale ces 3 pièces grâce à une sentence de la cour de Châteauneuf en date du 27/05/1580, intimée le 29 dudit mois par le sergent ordinaire de Châteauneuf, Jacques ROUX, avec dépens de 20 livres 12 sols. <b>Voir suite de l'acte ci-dessous.</b>	AIGLIN Jean +, CELLIER Jeanne, BOYER Jean + et André, RAMEILH Pierre + et Jeanne, MERCIER Jean, COMBETTES (de) Jacques
3E392	11/05/1606	LAHONDES	Jeanne	transaction	Châteauneuf-de-Randon	<b>Suite de l'acte ci-dessus.</b> Référence à des sommes qui leur étaient dues (chez Me BOUQUET le 16/05/1586, chez feu Me Jean MATHIEU, notaire de la Garde-Guérin le 11/07/1585 ; achat d'un pré fait par Me Claude BOUDET, notaire royal de Cellier de Gévaudan, de Jean MERCIER et Jeanne RAMEILH, mariés, comme ayant-droit de Jacques de COMBETTES, 1er mari de ladite RAMEILH, chez Me BOUQUET le 22/05/1588). Voir suite de cet acte très long. Jeanne LAHONDES, veuve de feu Me Jean AIGLIN, tutrice de leurs enfants, conclut ce jour un accord. Voir détail.	AIGLIN Jean +, CELLIER Jeanne, BOYER Jean + et André, RAMEILH Pierre + et Jeanne, MERCIER Jean, COMBETTES (de) Jacques
3E392	07/07/1606	LAHONDES	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques ARZALIER, du Born, a reçu de Me Antoine LAHONDES, notaire royal d'Auroux, 57 livres en paiement partiel d'une dette.	ARZALIER Jacques
3E392	19/07/1606	LAHONDES	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jean LAHONDES, habitant de Combettes-Bataille (Arzenc), et autre Jean LAHONDES, son fils, praticien, de Châteauneuf-de-Randon, déclarent avoir été entièrement payés par Antoine PONTIER, d'Arzenc, de tout ce qu'il pouvait leur devoir à une réserve près.	LAHONDES autre Jean, PONTIER Antoine

3E392	08/11/1606	LAHONDES	Antoine	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre TICHIT, fils d'Antoine TICHIT, du Monteil (Arzenc), mari de Catherine LAHONDES, a reçu d'Antoine LAHONDES et Michel BAUD, beau-père et gendre, père et beau-frère de Catherine LAHONDES, de Bois-sans-Feuille (Chaudeyrac), 15 livres, 4 brebis et 2 setiers de blé sur la dot prévue au CM chez Me BOUQUET.	TICHIT Antoine et Pierre, LAHONDES Catherine, BAUD Michel
3E393	09/05/1607	LAHONDES	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Antoine LAHONDES, notaire royal d'Auroux, remet à Jacques ARZALIER, des lieu et paroisse de Born, 30 livres suite à deux transactions, l'une chez feu Me Jean AIGLIN, l'autre chez Me BOUQUET.	ARZALIER Jacques
3E393	27/06/1607	LAHONDES	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques ARZALIER, du Born, a reçu de Me Antoine LAHONDES, notaire royal d'Auroux, 33 livres sur la somme promise dans l'accord passé entre eux chez feu Me Jean AIGLIN et chez Me BOUQUET.	ARZALIER Jacques
3E393	08/07/1607	LAHONDES	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Il y a procès en instance à la cour de Nîmes entre Jean CHASTAGNIER, comme procureur rémissionnaire de Jeanne BRUNEL, de Villefort, d'une part, et Jean PITHOU, de Salesses, habitant des Combettes (Arzenc), d'autre. Le premier, pour se faire payer 10 livres du second, aurait fait saisir tous ses blés. Il finit par payer.	CHASTAGNIER Jean, PITHOU Jean
3E393	11/07/1607	LAHONDES	Jean	CM	Châteauneuf-de-Randon	Jean LAHONDES, né aux Laubies, habitant de Combettes-Bataille (Arzenc), avec Catherine BOYER, fille de feu Barthélemy BOYER, de la Salesse (Arzenc). Le marié assisté de son fils, Antoine LAHONDES, notaire royal d'Auroux. Dispositions en cas de décès pour protéger sa femme. Le fils, héritier universel, devra entretenir sa belle-mère tant qu'elle restera en viduité. Si la cohabitation n'est pas possible, elle recevra une pension. Rédigé dans la maison des héritiers de feu Jean LAHONDES, autre fils du fiancé.	BOYER Barthélemy + et Catherine, LAHONDES Jean + et Antoine
3E392	14/06/1606	LAMAT	Vidal	lauzisme	Châteauneuf-de-Randon	Jean REBOUL, rentier pour le seigneur d'Arzenc et Bauzène [ <b>? écrit "Bozene"</b> ], avec procuration de celui-ci reçue par Me Guillaume ARSSAS, notaire de Saint-Denis, informé de l'achat fait par Vidal LAMAT, habitant de Laubernes (Chaudeyrac), à Laurent PAGES, de Lestrezès (ibidem), et autre Laurent PAGES, de Villeneuve (ibidem), d'un pré situé aux terroirs de Fauzilhet et Fauzilhat (ibidem), achat passé chez Me CHAUCHAT, notaire de Langogne, ratifie la vente.	PAGES Laurent et autre Laurent, REBOUL Jean, ARSSAS Guillaume
3E393	01/11/1607	LAURENS	Antoine	arrentement	l'Habitarelle	Jean RASCHAS, François ROZIER, Antoine ROCHE, Jean PAULET, Jean BONNAIL, de Gourgons (Allenc), en leur nom et celui des autres habitants, ont arrenté pour 15 livres à Antoine LAURENS, berger, de Saint-Bauzille, diocèse de Montpellier, en Languedoc, les "herbages communs et champêtres" de Gourgons. Conditions du bail.	RASCHAS Jean, ROZIER François, ROCHE Antoine, PAULET Jean, BONNAIL Jean
3E393	21/11/1607	LIEUTAILH	Balthazar	CM	l'Habitarelle	Balthazar LIEUTAILH, tisserand, natif de Pouxchalsac, fils de feu Pierre LIEUTAILH et de Jeanne ROUX, habitant à présent à Aurenchet (Arzenc), avec Catherine GELLIEN, fille de feu Pierre GELLIEN et d'Agnès FABRE, de Châteauneuf-de-Randon. Le marié assisté de son parâtre, Begou CONSTANT, de Châteauneuf, et de Jeanne ROUX, sa mère. François de COMBETTES, de Châteauneuf, oncle et tuteur de la mariée et des autres enfants du feu LIEUTAILH.	LIEUTAILH Pierre +, ROUX Jeanne, GELLIEN Pierre + et Catherine, FABRE Agnès, CONSTANT Begou, COMBETTES (de) François

3E392	12/06/1606	LIEUTAILH	Balthazar	vente	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, fils et héritier universel de feu Robert de BRESSOLLES, d'Arzenc, icelui succédant à feu Isabelle ROUX, sa mère, a vendu pour 81 livres à Balthazar LIEUTAILH, tisserand, natif de Pouchalsac, habitant Auroux, la 9ème partie de la métairie qui a appartenu à Jacques et Jean ROUX, père et fils, donnée à ladite feu Isabelle ROUX, son aïeule pour ses droits de légitime. Détail des pièces de terre. Parmi les témoins, Vidal GAILLARD, beau-père du vendeur.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques, ROUX Isabelle +, Jacques et Jean, GAILLARD Vidal
3E392	04/03/1606	MALABOUCHE	Jean	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Arrentement d'herbages. Jean RASCHAS, Antoine VEYRAC et Antoine de COMBETTES, de Roussials (Allenc), Jacques ROCHE et François ROUX, de Rousses (ibidem), ont arrenté des herbages pour l'été prochain à noble Pierre de BLANCARD, seigneur et baron de Moissac, habitant de Mende, absent, représenté par Jean MALABOUCHE, son rentier d'une métairie proche de Châteauneuf-de-Randon.	RASCHAS Jean, VEYRAC Antoine, COMBETTES (de) Antoine, ROCHE Jacques, ROUX François
3E393	03/06/1607	MARCON	Louise	quittance	les Estrets (Arzenc)	C'est une quittance des biens paternels, maternels et fraternels. Louise MARCON, fille d'Antoine MARCON et d'Antoinette des ESTRETS, des Estrets (Arzenc), femme jurée de Jean JOURDAN, fils de Vidal JOURDAN et Agnès FAVIER, du Mazel (ibidem) [CM ce jour même registre photo 226 juste avant la rédaction du présent acte]. La dot est de 220 livres, 6 cartes de blé-seigle, 3 brebis, 3 agneaux, 2 robes nuptiales, une couverture, 2 draps, et pour la mère du fiancé, une robe en drap de pays, et les habits du fiancé (chausses et pourpoint). Outre cela, Jean MARCON, frère de la fiancée lui a constitué 80 livres. CM chez Me BOUQUET, même registre, photo 226.	MARCON Antoine et Jean, ESTRETS (des) Antoinette, JOURDAN Jean et Vidal, FAVIER Agnès
3E393	06/06/1607	MARCON	Jacques	lauzisme	Châteauneuf-de-Randon	Noble Pierre BOURRELLY, écuyer, seigneur de Pelouze, les Salesses, Cassagnes, Charinac, informé que Jacques MARCON, des Meyrilles (Saint-Jean-la-Fouillouse) a acheté ses terres à Pierre COUDIER, de Charinac (Châteauneuf), ratifie et approuve.	BOURRELLY Pierre, COUDIER Pierre
3E393	13/06/1607	MARCON	Antoine	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Antoine MARCON, fils de feu Jacques MARCON, natif de la Pigeire (Arzenc), habitant à présent la Brugeire (Saint-Jean-la-Fouillouse), donne en location à Vidal MASSE, de Châteauneuf, un champ.	MARCON Jacques +, MASSE Vidal
3E393	04/11/1607	MARCON	Antoine	prix fait	l'Habitarelle	Antoine et Jean MARCON, père et fils, des Estrets (Arzenc), ont confié à prix fait de 80 livres à Jean PITIOT, Me maçon et charpentier, du lieu del Meynial (Ventuéjols-43), de "bâtir, fuster et lauzer" leur maison. Détail des travaux et conditions d'exécution.	MARCON Jean, MARCON Antoine, PITIOT Jean
3E392	06/02/1606	MARCON	Jacques	bail en paiement	Châteauneuf-de-Randon	Antoine ROMIEU, de Chaninac (Châteauneuf), comme plège ayant obligation envers Ferréol MARCE, marchand de Langogne, pour Jacques MARCON, de Meirilles (Saint-Jean-la-Fouillouse), sur la somme de 35 livres (obligation reçue par Me BOUDET, notaire du Cellier de Gévaudan, le 25/02/1602), a été prié par ledit MARCE de payer. Référence à une autre obligation chez Me Pierre RECOLIN, notaire de Mende, le 13/03/1604. Ledit ROMIEU ayant payé, s'est ensuite retourné vers ledit MARCON qui, ne pouvant payer, a baillé en paiement un pré. Acte très long, voir détails.	ROMIEU Antoine, MARCE Ferréol
3E392	24/05/1606	MARCON	Claude	bail de quart	Châteauneuf-de-Randon	<b>Daté du 24.</b> Claude MARCON, fille et héritière de feu Christophe MARCON, d'Arzenc, a donné à Louis PAULET, dudit lieu, pour le labourer et cultiver, un sien champ, pour 5 années, en bail de quart (pour le quart de six gerbes de blé, une).	MARCON Christophe +, PAULET Louis

3E392	22/08/1606	MARCON	Jean	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	<b>Suite et fin de l'acte.</b> Et, voulant ledit VERDIER, avoir action contre Jeanne MASSE, veuve de Jacques GERBAL [écrit "GERBAILH"], de Châteauneuf, nièce et héritière universelle dudit feu Antoine MASSE, prêtre, et celle-ci n'ayant pas les moyens financiers de le satisfaire, ledit VERDIER et ladite MASSE ont vendu à Jean MARCON, fils d'Antoine MARCON et d'Antoinette des ESTRETS, des Estrets (Arzenc), un champ dudit feu Antoine MASSE (confronts).	VERDIER Etienne, Vidal et Jean, GALTIER Antoine, MASSE Antoine et Jeanne, DESPEISSES Jean, GUERIN Jean, BALDUS Louis, CAYREL Antoine, ESTRETS (d') Jean, GERBAL Jacques +, MARCON Jean et Antoine, ESTRETS (des) Antoinette
3E392	02/11/1606	MARCON	Vidal	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal MARCON, du Sapet (Grandrieu), mari d'Agnès MAURIN, donne quittance générale à Claude MAURIN, sa belle-sœur, de Monbel (Allenc), absente, représentée par sa fille, Agnès MAURIN, de tout ce qui était prévu au CM reçu par Me Claude BOUDET, notaire du Cellier de Gévaudan.	MAURIN Agnès et Claude
3E393	17/12/1606	MARCON	Antoine	procuration	l'Habitarelle	Antoine MARCON et Antoinette des ESTRETS, sa femme, des Estrets (Arzenc), icelle fille de feu Vidal, succédante à feu messire Jean d'ESTRETS, prêtre de Mende, fondateur de la Chapellenie Notre-Dame-de-Grâce fondée au couvent des Cordeliers de Mende, et comme patronesse de ladite chapellenie (à présent vacante par le trépas de messire Jacques d'ESTRETS, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende) donnent procuration à [laissé en blanc] pour confier ladite chapellenie à messire Guillaume PEPIN, clerc bénéficiaire de la cathédrale de Mende.	ESTRETS (des) Jean +, Vidal +, Jacques + et Antoinette, PEPIN Guillaume.
3E393	05/04/1607	MARCON	Antoine	reconnaissance de dot	l'Habitarelle	André CRES, du Monteil (Arzenc), père de Pierre CRES, icelui mari de Benoîte MARCON, reçoit de Antoine MARCON, père de Benoîte, des Estrets (Arzenc), 40 livres sur ce qui était prévu au CM non daté chez Me Bouquet.	CRES André, MARCON Benoîte, MARCON Antoine.
3E393	03/05/1607	MARCON	Claude	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Claude MARCON, fille et héritière universelle de feus Christophe MARCON et Catherine GIBELIN, d'Arzenc, donne en location à Louis RODIER (écrit ROUDIER) jardins, champs et pâtures assis au terroir de la Pigeyre (Arzenc) et un champ au terroir de Châteauneuf. 3 ans, 5 écus et 3 cartes de blé par an. Conditions de la location.	MARCON Christophe +, GIBELIN Catherine +, RODIER Louis
3E393	14/05/1607	MARCON	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Procès était engagé entre Jean MARCON, fils de feu Jean, natif de la Pigeire (Arzenc), habitant à présent Clamouze (Chaudefrac), et Raymonde MARCON, sa sœur, veuve de Jean CATHEBRAS [écrit "QUATREBARS"], habitante du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), enfants de feus Jean MARCON et Louise HEBRARD, décédés ab intestat. Les parents avaient en commun une métairie au Mont (Arzenc). Raymonde disait que la métairie lui avait été donnée en dot mais le père en mourant avait laissé des créances que ledit feu Jean avait levées. Elle réclamait donc la moitié des créances à son frère. Aujourd'hui, ils se mettent d'accord. Le fils récupère les biens du père, la fille la métairie de la mère 15 livres de compensation par son frère, la métairie étant de moindre valeur.	MARCON Jean +, HEBRARD Louise +, MARCON Raymonde, CATHEBRAS Jean +,

3E393	14/05/1607	MARCON	Raymonde	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Raymonde MARCON, veuve de Jean CATHEBRAS [écrit "QUATREBARS"], du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), donne à ferme à Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, sa métairie du Mont (Arzenc). Conditions du bail.	MARCON Raymonde, CATHEBRAS Jean +, CAYROCHE Vidal
3E393	23/05/1607	MARCON	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean MARCON, rentier des métairies de Saint-Jean-la-Fouillouse, en donne les herbages commune et champêtres à ferme à Jean BRASSIER.	BRASSIER Jean
3E393	23/05/1607	MARCON	Jacques	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jacques MARCON, des Meyrilles (Saint-Jean-la-Fouillouse), donne à ferme un pré à Jean BRASSIER, berger.	BRASSIER Jean
3E393	03/06/1607	MARCON	Antoine	reconnaissance	les Estrets (Arzenc)	Vidal JOURDAN, et Agnès FAVIER, sa femme, avec le consentement de son mari, et Jean JOURDAN, leur fils, mari juré [appelé "fiancé" dans tout le reste de l'acte] de Louise MARCON, du Mazel (Arzenc), ont reçu de Antoine MARCON et Antoinette des ESTRETS, mariés, des Estrets (Arzenc), 40 livres tournois payées comptant (voir détail intéressant des pièces), ainsi que les brebis, agneaux, robe, habillement du fiancé, couverture, etc, prévus au CM de ce jour (même registre photos 226 et 235).	JOURDAN Vidal, FAVIER Agnès, MARCON Louise, Antoine et Jean, ESTRETS (des) Antoinette
3E393	13/03/1607	MARRON	Jacques	achat	l'Habitarelle	Jacques MARRON, de Meyrilles (Saint-Jean-la-Fouillouse), vend à Pierre COUDIER, de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), les pièces et propriétés ayant fait partie de la métairie de feu Jean FORESTIER, de Chaninac. Pour chacune, description et localisation cadastrale.	COUDIER Pierre.
3E393	26/04/1607	MASSE	Michel	testament	Châteauneuf-de-Randon	Michel MASSE, fils de feu Bertrand MASSE et Antoinette VERDIER, de Châteauneuf, dispose des biens à lui donnés par sa mère, ici présente, lors de son CM avec Jeanne VILLESECHE, chez Me BOUQUET. Elle confirme sa donation sous les réserves habituelles. Sépulture au cimetière de l'église St Etienne à Châteauneuf, tombeau de ses prédécesseurs. Legs à ses enfants, Jean, Pierre vieux, Vidale et Marguerite MASSE. Dispositions pour protéger sa mère. Héritière universelle, sa femme, par fidei-commis: elle choisira le + sage de ses enfants. Fait chez le testateur assis sur un siège près du feu. Parmi les témoins, Vidal et autre Vidal CAYROCHE, habitants de Châteauneuf.	MASSE Bertrand +, VERDIER Antoinette, VILLESECHE Jeanne, MASSE Jean, Pierre vieux, Vidale et Marguerite
3E392	01/04/1606	MATHIEU	Pierre	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Pierre MATHIEU, praticien, de la Garde-Guérin [Prévenchères], tant en son nom que comme ayant-charge de Jeanne GILLES, sa mère, a arrenté à Jean GRASSET, fils de feu Pierre GRASSET, et à Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, pour 5 ans, et 9 livres et 3 setiers de blé-seigle.	GILLES Jeanne, GRASSET Pierre + et Jean, SOUCHON Jean
3E392	03/11/1606	MATHIEU	Pierre	arrentement	Mende	Guillaume OUVRIER, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende, au nom de Pierre MATHIEU, son neveu, chapelain de la chapellenie Notre-Dame fondée en l'église d'Arzenc, a arrenté à Dimanche REYMOND, d'Arzenc, les censives et rentes de ladite chapellenie pour la présente année au prix de 21 livres.	OUVRIER Guillaume, REYMOND Dimanche
3E392	26/12/1606	MATHIEU	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, fils et héritier de feu Robert de BRESSOLLES, d'Arzenc, atteste avoir été entièrement payé par les héritiers et bien-tenants de feu Jean-Michel MATHIEU, de la Ligeyrès [Arzenc], par les mains de Jean MATHIEU, son fils, de la taille qu'il devait audit feu Robert de BRESSOLLES qui en fut collecteur.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques, MATHIEU Jean-Michel + et Jean

3E393	23/05/1607	MAURAS	Pierre	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Pierre MAURAS dit SERVEL, de Salomonès (Pierrefiche), tant en son nom qu'en celui de Jean MARCON, a donné à ferme pour cet été, du 1er juin à la Saint-Gilles [qui est le 1er septembre] à Jacques SOUSTELLE, couturier, de Châteauneuf, des herbages. Ce dernier recevra 30 sols par centaine de bêtes mises à paître et 2 livres par brebis de lait dont on tirera le lait. Autres conditions du fermage. En particulier, les habitants seront tenus de nourrir les bergers et les chiens...	MARCON Jean, SOUSTELLE Jacques
3E392	12/07/1606	MAURIN	Vidal	CM	Châteauneuf-de-Randon	Vidal MAURIN, fils de feu Jean MAURIN, de Villesoule (Allenc), avec Marguerite ROUX, fille de feu Louis ROUX, veuve de Jean GARNIER, dudit lieu. Le fiancé avec le consentement de son oncle, autre Jean MAURIN, de Laltareilh ["Laltaret", d'Allenc, dans LGW], habitant à présent pour rentier le Villeret (Bagnols) ; la fiancée, de ses frères, Etienne, Louis, Jean et François ROUX. Conditions financières.	MAURIN Jean +, ROUX Louis +, Marguerite, Etienne, Louis, Jean et François, GARNIER Jean
3E392	08/11/1606	MAURIN	Vidal	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Antoine GRAVIL, de Chazaux (Saint-Frézal d'Albuges), mari de Maurice TEYSSIER, a reçu de Vidal MAURIN et Marguerite ROUX, mariés, de Villesoule (Allenc), 15 livres constituées par feu Jean GARNIER, 1er mari de ladite ROUX, au CM desdits GRAVIL et TEYSSIER.	GRAVIL Antoine, TEYSSIER Maurice, ROUX Marguerite, GARNIER Jean +
3E393	21/01/1607	MAURIN	Jean	achat	l'Habitarelle	Louis ROUSSET, fils de feu Jean ROUSSET, de Montbel (Allenc), a vendu à Jean MAURIN, fils de feu Pierre, dit GRASSET, dudit lieu, la moitié d'un champ dont l'autre moitié appartient à l'acheteur qui l'avait déjà acheté dudit vendeur par acte chez feu Me Jacques BONNEL, du Bleygard. Confronts. 15 livres payées comptant.	ROUSSET Jean + et Louis, MAURIN Pierre + et Jean.
3E393	25/05/1607	MAURIN	Privat	arrentement	l'Habitarelle	Martin MOULIN, Pierre MAURIN dit GROSSET et Gabriel CREZ, habitants de Montbel (Allenc), arrentent à Privat MAURIN, natif dudit lieu, habitant d'Auriac, en bas pays de Languedoc, absent, représenté par Bertrand RANVIER, natif de Coullagne Soubeyrane, habitant de Servières, les herbages de Montbel. Conditions de la location.	MOULIN Martin, MAURIN Pierre, CREZ Gabriel, RANVIER Bertrand
3E393	17/06/1607	MAURIN	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jean MAURIN, mari de Anne SUAU, du Mont (Arzenc), reçoit de Jean BARDON, du Mont, les instruments des reconnaissances consenties par feu Jean SUAU, mari de Agnès BARDON, dudit lieu.	SUAU Anne, BARDON Jean, BARDON Agnès
3E393	05/07/1607	MAURIN	Vidal	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BARET, né à Villesoule (Allenc), habitant Florensac (Grandrieu), a reçu de Vidal MAURIN et Marguerite ROUX, mariés, de Villesoule, bien-tenants des BARET, 12 livres en un pourceau et des brebis en déduction de la constitution de légitime et accord passé entre les BARET et feu Jean GARNIER, 1er mari de ladite ROUX, chez feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc.	BARET Pierre, ROUX Marguerite, GARNIER Jean +
3E393	09/07/1607	MAURIN	Vidal	quittance	l'Habitarelle	Pierre MAURIN dit GRASSET, de Montbel (Allenc), a reçu de Vidal MAURIN, fils de feu Jean MAURIN, de Villesoule, 25 livres tournois pour entier paiement de ce que ledit feu Jean MAURIN et feu Pierre MAURIN, son oncle, pouvaient lui devoir pour l'arrentement d'une métairie.	MAURIN Jean +, Pierre + et Pierre

3E393	26/07/1607	MAURIN	Claude	revente	Châteauneuf-de-Randon	Le 04/11/1582 Thomas MERCIER, de la Salesse, vendit à Agnès VIAL, veuve de Pierre MAURIN, de Montbel, 2 pièces de terre de labour pour la somme de 14 écus sol (60 sols la pièce), avec pacte de rachat. Ce jour, Vidal BOYER, neveu et héritier universel de ladite VIAL, cède définitivement à Claude MAURIN, mari de Françoise MERCIER, les 2 terres pour 42 livres.	MERCIER Thomas, VIAL Agnès, MAURIN Pierre, BOYER Vidal, MERCIER Françoise
3E393	22/08/1607	MAURIN	Vidal	reconnaissance	l'Habitarelle	Vidal MAURIN, de Villesoule (Allenc), mari de Marguerite ROUX, reçoit d'Etienne ROUX, de Montbel (Allenc), un élément de la dot constituée à Marguerite ROUX lors de son CM avec feu Jean GRANIER, son 1er mari, chez feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc.	ROUX Marguerite et Etienne, GRANIER Jean +
3E393	22/07/1609	MAZAUDIER	Pierre	quittance	Chaudeyrac	Feuillet volant, hors registre. Pierre MAZAUDIER, d'Aurouzet (Pierrefiche), a reçu de Jean PRATLONG, du Cheylar (Chaudeyrac), le prix de l'arrentement contenu dans un acte reçu par Me BOUQUET.	PRATLONG Jean
3E393	04/06/1607	MAZAUDIER	Pierre	arrentement	Chaudeyrac	Pierre MAZAUDIER et Antoinette FERRAUD, sa femme, d'Aurouzet (Pierrefiche), ont donné un pré en location à Jean PRATLONG du Cheylar-l'Evêque (Cheylar-l'Evêque) pour 6 livres par an pendant 3 ans.	FERRAUD Antoinette, PRATLONG Jean
3E393	31/05/1607	MAZEL	Jean	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Quittance de dot de 10 livres en référence au CM chez Me ARSSAS, notaire de Saint-Denis, de Jean MAZEL, du Bouschet (Rieutort), avec Jeanne PONTEYRE. S'exécutent Jean TONDUT et Jeanne PONTEYRE, du Viala (La Panouse).	PONTEYRE Jeanne, VIDAL Pierre et Barthélemy
3E393	11/03/1607	MAZOYER	Jean	arrentement	l'Habitarelle	Catherine BALMELLES, veuve de feu Pierre REYMOND et tutrice de leurs enfants, du Draumarès (Châteauneuf-de-Randon), a donné à ferme, pour 3 ans et 4 livres 2 sols 6 deniers par an, à Jean MAZOYER, de Châteauneuf, un champ de sesdits enfants. Conditions du bail.	BALMELLES Catherine, REYMOND Pierre +
3E393	29/04/1607	MAZOYER	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean MAZOYER, de Châteauneuf, donne en location à Denis GIBELIN, dudit lieu, une maison joignant la place publique de Châteauneuf, pour 3 ans et 3 charretées de foin par an. Evoquée, Françoise BOUQUET, fille du notaire, qui a donné un pré à ferme audit GIBELIN.	GIBELIN Denis, BOUQUET Françoise
3E393	21/06/1607	MAZOYER	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Jean MAZOYER, fils de feus autre Jean MAZOYER et Agnès GRASSET, de Châteauneuf-de-Randon, demandeur, et Jean DELCROS/DUCROS, du lieu et mas d'Aurelle (Arzenc), défendeur. Il y a eu un CM MAZOYER X GRASSET et feu Barthélemy GRASSET, père d'Agnès, lui avait constitué "bonne et suffisante dot" (chez feu Me Etienne de COMBETTES, notaire de Châteauneuf). Et 15 ans se sont écoulés sans qu'aucun paiement ne soit intervenu.	MAZOYER Jean +, GRASSET Agnès + et Barthélemy +, DELCROS/DUCROS Jean
3E392	18/04/1606	MAZOYER	Jean	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean MAZOYER, de Châteauneuf-de-Randon, a donné à ferme à Louis VERDIER jeune, fils de feu Vidal VERDIER, un champ pour une saison et pour 13 quartallières. Conditions du bail.	VERDIER Vidal + et Louis
3E393	05/07/1607	MERCIER	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jean MAZOYER, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Jean MERCIER, dudit lieu, 17 livres pour reste et entier paiement de la vente d'une maison.	MAZOYER Jean

3E393	18/07/1607	MERCIER	Barthélemy	accord	Châteauneuf-de-Randon	Il y a 6 ou 7 ans environ, Barthélemy MERCIER, d'Allenc, avait vendu pour 60 livres à Pierre BONNET, de l'Arzalier (ibidem), un champ qui fit partie dans le passé de la métairie de Comte (ibidem), (contrat chez feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc). En paiement ledit BONNET avait donné pour 20 livres un champ situé à l'Arzalier et qui avait appartenu à Pierre BROSES, d'Allenc (contrat aussi chez Me BLANC). Ce jour, ledit MERCIER reconnaît avoir reçu dudit Pierre BONNET 25 livres tournois, dont 20 pour le champ.	BONNET Pierre, BROSES Pierre
3E393	31/08/1607	MERCIER	Vidal	greffe	Châteauneuf-de-Randon	C'est bien le 31 avant un acte du 29. Pierre de CAVATA, notaire royal au mandement de Belvezet, a substitué audit greffe Vidal MERCIER, praticien de Châteauneuf-de-Randon. Celui-ci sera tenu de faire le rôle des émoluments dudit greffe et en restituera la moitié audit de CAVATA.	CAVATA (de) Pierre
3E392	30/04/1606	MERCIER	Balthazar	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Messire Pierre VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc, a reçu 15 livres de Balthazar MERCIER, son beau-frère, jadis mari de Souveraine VIDAL, de Villeneuve (Chaudeyrac), sur les six vingt livres constituées par ledit Pierre VIDAL et ledit Balthazar MERCIER à Antoinette VIDAL, leur soeur et belle-soeur (renvoie à un contrat chez Me BOUQUET).	VIDAL Pierre, Antoinette et Souveraine
3E392	29/06/1606	MERCIER	Vidal	reconnaissance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Balthazar DUCHAMP, marchand, habitant Châteauneuf-de-Randon, mari de Claude MERCIER, a reçu de Vidal MERCIER, praticien dudit lieu, son beau-père, 15 livres sur la dot promise au CM reçu par Me BOUQUET.	DUCHAMP Balthazar, MERCER Claude
3E392	29/06/1606	MERCIER	Vidal	transaction	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Il y a un différend entre Vidal MERCIER, fils et héritier universel de feu Antoine MERCIER, natif d'Estivareilles (Estables), habitant Châteauneuf-de-Randon, demandeur, d'une part, et Jean JULLIEN comme mari d'Antoinette MERCIER, fille de feu Jean MERCIER, native d'Estivareilles, habitant à présent la Villedieu (Saint-Denis). Arguments du demandeur. Il y eut, voici longtemps, CM et mariage célébré entre feu Jean MERCIER, père de ladite Antoinette MERCIER, et Jeanne FEMENIER, de Châteauneuf-de-Randon, en leur vivant habitants d'Estivareilles. Par ce CM, ledit feu Antoine MERCIER avait cédé audit Jean MERCIER, son neveu, ses biens et droits de légitime, soit 200 livres, et ledit Vidal MERCIER, fils et héritier, disait que ledit JULLIEN et la femme de celui-ci, bien-tenants dudit feu Jean MERCIER, lui devaient ces 200 livres. Arguments du défendeur et accord amiable.	MERCIER Antoine +, Jean + et Antoinette, FEMENIER Jeanne
3E392	09/07/1606	MERCIER	Jean	achat	Châteauneuf-de-Randon	Jean RASCHAS et Agnès FABRE, mariés, de Rossials (Allenc), pour la restitution de partie de la dot constituée à ladite FABRE au CM de son 1er mariage avec feu Pierre GELLIEN, de Châteauneuf-de-Randon, ont fait saisir 2 champs des bien-tenants dudit feu GELLIEN. Ce jour, François de COMBETTES, tuteur des enfants dudit GELLIEN, voulant éviter à ses pupilles des difficultés et satisfaire ledit RASCHAS, vend 2 champs pris sur les biens desdits pupilles à Jean MERCIER, fils de feu Jean MERCIER, natif d'Estivareilles (Estables), habitant Châteauneuf.	RASCHAS Jean, FABRE Agnès, GELLIEN Pierre +, COMBETTES (de) François, MERCIER Jean +

3E392	06/08/1606	MERCIER	Vidal	promesse	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER vieux, comme rémissionnaire de Jacques PRIVAT, de Prades, et Jacques PONS, au nom de sa femme, rentiers, comme héritiers ou succédants des biens de feu Me Etienne de COMBETTES, par décret de la Cour royale du baillage de Gévaudan, pour 243 livres tournois dues par feu François RANC, de la Gleisolle, avaient fait saisir certaines pièces du domaine et métairie dudit RANC, tenues et possédées à présent par Vidal MERCIER, de Châteauneuf, et Mathieu CHAMBON, de la Gleisolle, et fait nommer sequestre des fruits Antoine BATAILLE, de la Gleisolle. Ce jour, ledit BATAILLE accepte sous certaines conditions de lever ce sequestre au profit desdits MERCIER et CHAMBON.	VERDIER Louis, PRIVAT Jacques, PONS Jacques, COMBETTES (de) Etienne +, CHAMBON Mathieu, BATAILLE Antoine
3E392	25/09/1606	MERCIER	Jacques	travaux à prix fait	Châteauneuf-de-Randon	Jacques MERCIER, 1er consul, Jean MOULIN, l'un des conseillers de Louis RODIER, lieutenant en la Cour ordinaire, et Vidal MERCIER, greffier, et d'autres, dont Antoine BATAILLE, de la Gleisolle, tant en leur nom qu'en celui des habitants de Châteauneuf, ont baillé à prix fait à Jean GRASSET et François TORRENT, maçons, habitants dudit lieu, la réparation de l'église.	MOULIN Jean, RODIER Louis, MERCIER Vidal, BATAILLE Antoine, GRASSET Jean, TORRENT François
3E392	25/07/1606	MERCIER	Vidal	louzisme	Châteauneuf-de-Randon	<b>[document daté du 25/07]</b> Pierre BORRELLY, docteur en droit, seigneur de Pelouse, les Salesses, co-seigneur de Chaninac (Châteauneuf-de-Randon), suite aux échanges faits entre Vidal MERCIER, de Châteauneuf, et Vidal LHERMET, de Châteauneuf, applique le droit de lodz.	LHERMET Vidal, BORRELLY Pierre
3E392	24/05/1606	MICHEL	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Barthélemy COLOMB, Vidal HEBRARD, Jean SIRVEN, Jean ROMIEU, Jacques ROSSET, Pierre TICHIT et Agnès CHAPDANIEL, en leur nom et au nom des habitants de la Fage (Grandrieu), ont arrenté les herbages communs à Jean MICHEL, berger, de Vareilles (Lanuejols).	COLOMB Barthélemy, HEBRARD Vidal, SIRVEN Jean, ROMIEU Jean, ROSSET Jacques, TICHIT Pierre, CHAPDANIEL Agnès
3E392	21/06/1606	MICHEL	Pierre	achat	Châteauneuf-de-Randon	Pierre MICHEL, fils de feu Pierre MICHEL, du Mazel (Allenc), a vendu 15 livres à Pierre GERALD [écrit "GERAILH"], charpentier, d'Allenc, une partie de champ (confronts).	MICHEL Pierre +, GERALD Pierre
3E392	01/11/1606	OLLIER	Pierre	CM	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	Pierre OLLIER, fils de feus Antoine OLLIER et de Marie BESSEDE, de la Garrigue (Gaillac-12), en Rouergue, diocèse de Rodez, avec Anne BOUQUET, fille de Vidal BOUQUET et Jeanne CHALVET de Saint-Sauveur-de-Ginestoux. Présent pour le fiancé, messire Pierre BESSEDE, prêtre curé de Saint-Sauveur, de Bernard BESSEDE, de Champagnac, et Etienne OLLIER, de la Garrigue, ses oncles. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens. Les réserves portent sur des dispositions en faveur de leurs autres enfants, nés ou à naître et de l'obligation de faire un seul pot. Le fiancé devra impliquer dans les biens desdits donateurs et de sa fiancée 400 livres. Il devra fournir à sa fiancée une robe en drap de pays et les autres "accoutrements". Présence parmi les témoins d'Antoine et Jean JAFFUER, de Saint-Sauveur-de-Ginestoux. <b>[le nom de BESSEDE est écrit avec un "s" final]</b>	OLLIER Antoine + et Etienne, BESSEDE Marie, Bernard et Pierre, BOUQUET Vidal et Anne, CHALVET Jeanne, JAFFUER Antoine et Jean

3E392	13/11/1606	OLLIER	Pierre	reconnaissance	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	Vidal BOUQUET, fils de feu Jacques BOUQUET, avec l'autorisation de Jeanne CHALVET, sa femme, habitant Saint-Sauveur-de-Ginestoux, ont reçu de Pierre OLLIER, leur beau-fils, fils de feu Antoine OLLIER et Marie BESSEDE, de la Garrigue (Gaillac-12, en Rouergue) - mariage célébré religieusement ce jour avec Anne BOUQUET, leur fille - ce qui était prévu au CM rédigé le 01/11 dernier (voir même registre photo 511).	BOUQUET Jacques +, Vidal et Anne, CHALVET Jeanne, OLLIER Antoine +, BESSEDE Marie
3E393	23/05/1607	PAGES	Vidal	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal PAGES, Crouzet-Chaffol (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), reçoit d'Antoine FORESTIER, même lieu, le prix d'un fermage.	FORESTIER Antoine
3E392	14/06/1606	PAGES	Jean	achat	Châteauneuf-de-Randon	Guillaume REYNAUD, fils et héritier universel de feu Claude REYNAUD, du Cellier de Gévaudan (Saint-Jean-la-Fouillouse), a vendu pour 645 livres à Jean PAGES, fils de Jean PAGES, de Serres (Pierrefiche), un pré (confronts) qui avait été acquis par ledit feu Claude REYNAUD de Etienne et Antoine GRAILLE [?], père et fils, et de Marguerite LAHONDES, et de Claude RICHARD et Louise VERDIER, mère et fille.	REYNAUD Claude + et Guillaume, GRAILLE ? Etienne et Antoine, LAHONDES Marguerite, RICHARD Claude, VERDIER Louise
3E392	28/06/1606	PAGES	Jean	laouzisme	Châteauneuf-de-Randon	Noble Balthazar de FUSTIER, seigneur de la Figeyre, habitant ?, rentier des censives du mandement de Monbel, Serres, Lhermet et Salomonès et dépendances appartenant à Monseigneur le baron du ROURE et de Grisac, par moitié, informé de l'achat d'un pré fait par Jean PAGES, de Serres, à Guillaume REYNAUD, du cellier de Gévaudan (Saint-Jean-la-Fouillouse), ratifie la vente.	FUSTIER (de) Balthazar, REYNAUD Guillaume
3E392	08/12/1606	PARAT	Pierre	travaux à prix fait	Arzenc	Noble Pierre PARAT, d'Arzenc, habitant à présent Auroux, a baillé à prix fait à Jean COULLANG, son rentier d'Arzenc, de nettoyer un sien chazal sis à Arzenc, "jusques à plain pied", tel qu'il était lorsque lui-même y habitait. Conditions du contrat.	COULLANG Jean
3E392	12/07/1606	PIGNEDE	Jacques	ratification	Châteauneuf-de-Randon	Jacques PIGNEDE [écrit "PINIEDE"], du Cellier de Gévaudan (Saint-Jean-la-Fouillouse), a ratifié la quittance faite par Vidal BAZALGETTE, baillif de Langogne, à Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, l'un des successeurs de feu Me Etienne de COMBETTES, notaire royal de Châteauneuf, avec procuration d'Anne de COMBETTES. Somme en jeu, six vingt livres.	BAZALGETTE Vidal, PRIVAT Jacques, COMBETTES (de) Etienne + et Anne
3E393	13/08/1607	PINTARD	Antoine	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	[C'est bien le 13 avant un acte du 12]. Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf-de-Randon, rentier de la dime des grains de la Fage, dépendant d'Arzenc, a sous-arrenté à Antoine PINTARD, laboureur, du Monteil, la dime des grains du Monteil et de Chanteloube (Arzenc) pour 16 setiers de blé-seigle. Conditions du bail.	DESPEISSES Antoine
3E393	05/07/1607	PITTIOT	Etienne	accord	Châteauneuf-de-Randon	Renvoie à une commande de travaux "à prix fait" passée chez Me OUVRIER, notaire de Rieutort, entre Etienne PITTIOT, maçon et charpentier de la Garde d'Apcher, et Gabriel RASCHAS, de Gourgons. Ce dernier devait fournir la matière d'oeuvre, ce qu'il n'a pas fait. L'artisan ne veut pas finir le travail s'il n'est pas payé. Ils se mettent d'accord.	RASCHAS Gabriel
3E393	16/04/1607	POLGE	André	arrentement	Arzenc	André POLGE jeune, berger, de Donnepau (Arzenc) prend à ferme pour 1 an et 3 livres des herbages à plusieurs habitants d'Aurenchet (ibidem), Jean ROCHE dit GRAVILHAC, Begou COURTAULD, Jean CHAMBON, Balthazar LIEUTAILH, Me tisserand.	POLGE André, collectif

3E393	21/11/1607	POLGE	André	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	[Acte daté du 21 novembre] André PELOUX, futur domestique et ayant à charge du seigneur de Mirandol, co-seigneur du Giralès [Arzenc], a arrenté pour l'été prochain à André POLGE jeune, berger de Donnepau, les herbages appartenant audit seigneur.	PELOUX André
3E392	23/02/1579	PONTIER	Antoine	CM	Donnepau (Arzenc)	Antoine PONTIER, fils de Jean PONTIER, de Costoboulès [écrit "Costavolles"] [Arzenc], avec Madeleine POLGE, fille de Jean POLGE et de feu Antoinette PONTIER, de Donnepau [ibidem]. Le fiancé est assisté de Jean ROCHE dit POLGE, son oncle maternel, et de ses frères ; la fiancée, de son père et de son frère, André POLGE. Le frère de la fiancé donne en dot 73 écus sols, valant chacun 60 sols, une vache avec son veau tendron, 3 brebis de port avec leurs agneaux, 2 robes de pays, etc.	PONTIER Antoinette + et Jean, POLGE Madeleine, Jean et André, ROCHE Jean dit POLGE
3E392	13/07/1606	PONTIER	Antoine	transaction	Aurenchet (Arzenc)	Il y eut différend devant la Cour ordinaire du Crouzet-Chaffols et Arzenc entre Antoine PONTIER, au nom de Anne AMAT, sa nièce, fille de feu Jean AMAT et de Luque PONTIER, fille dudit PONTIER, d'Arzenc [plutôt sa petite-fille, alors?], demanderesse, d'une part, et Jean, autre Jean et Jeanne FEMENIER, frères et soeur, icelle femme de Jean VEYRET, d'Aurenchet (Arzenc), défendeurs d'autre. Feue Jeanne ROUX, aïeule de Anne AMAT, avait épousé feu N.N. FEMENIER et il en était né 3 enfants, à savoir, Privat FEMENIER, père des défendeurs, Jean FEMENIER, marié à Langogne, et Jeanne FEMENIER, mariée en son vivant à Jean MAZEL, du Crouzet-Chaffols. Puis le père FEMENIER, mari de ladite ROUX, mourut. <b>Voit ci-après suite de l'acte.</b>	AMAT Jean +, Vidal +, Jean, Anne, autre Anne et Françoise, PONTIER Luque, FEMENIER Jean, autre Jean, Jeanne et Privat, VEYRET Jean, ROUX Jeanne +, BRAJON Benoîte
3E392	13/07/1606	PONTIER	Antoine	transaction	Aurenchet (Arzenc)	<b>Suite de l'acte.</b> Sa veuve se remaria avec feu Vidal AMAT, de Couffours, et il en naquit 3 enfants, ledit Jean AMAT, père de ladite Anne AMAT, demanderesse, autre Anne AMAT et Françoise AMAT. Puis ladite ROUX, ainsi que ladite Anne, moururent, laissant lesdits 6 enfants. Détails de la demande. Arguments de la défense. Elle évoque en particulier un testament de Jeanne ROUX où celle-ci avait institué son héritier universel Privat FEMENIER, son fils, et, au CM de ce dernier avec Benoîte BRAJON, la mère avait fait une donation entre vifs à son fils, fiancé. Les demandeurs répliquent en évoquant le testament de feu Vidal AMAT, aïeul de ladite Anne AMAT, reçu par Me BOUQUET. Finalement, accord.	AMAT Jean +, Vidal +, Jean, Anne, autre Anne et Françoise, PONTIER Luque, FEMENIER Jean, autre Jean, Jeanne et Privat, VEYRET Jean, ROUX Jeanne +, BRAJON Benoîte +
3E393	27/11/1607	PORTEFAIX	Vidal	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal PORTEFAIX, tisserand, de Serverette, en Gévaudan, mari de Vidale GAUZY, a reçu de Jacques GAUZY, son beau-père, d'Arzenc, 36 livres tournois, une robe, une couverture et 2 draps, sur la dot prévue au CM reçu par Me ALARY.	GAUZY Jacques et Vidale
3E392	05/07/1606	PRIVAT	Jacques	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal BAZALGETTE, baillif et habitant de Langogne, ayant charge de Jacques PIGNEDE [écrit "PINIEDE"], habitant du Cellier de Gévaudan, a reçu de Jacques PRIVAT au nom et comme procureur de Anne de COMBETTES, sa belle-mère, habitants de Prades-du-Tarn, et comme un des héritiers de feu Me Etienne de COMBETTES, notaire royal de Châteauneuf, 6 vingt livres pour une dette que lesdits héritiers ont par sentence obtenues de la Cour ordinaire de Châteauneuf au profit dudit PIGNEDE.	BAZALGETTE Vidal, PIGNEDE Jacques, COMBETTES (de) Etienne + et Anne

3E392	06/07/1606	PRIVAT	Jacques	accord	Châteauneuf-de-Randon	Il a failli avoir procès entre Jacques PRIVAT, au nom et comme ayant charge d'Anne de COMBETTES, veuve de François PRIVAT, de Prades-du-Tarn, et Jacques PONS, mari de Marguerite CRUEIZE, fille et succédante de feu Louise de COMBETTES, et tant en leur nom qu'en celui des héritiers de feu Pierre GELLIEN succédant à feu Marie de COMBETTES, demandeurs, d'une part ; et Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, défendeur, d'autre. Selon les demandeurs, François ROUX, de la Gleisolle, était débiteur envers feu Me Etienne de COMBETTES, notaire royal, de Châteauneuf, de 107 livres pour une obligation reçue le 10/06/1572 par Me Jacques de BRESSOLLES, notaire d'Arzenc, ainsi que de 96 livres (obligation chez Me MACARY le 21/06/1575, et autre de 39 livres chez Me MACARY le 15/07/1573. Après la mort dudit ROUX, la plupart des terres de sa métairie avaient été vendues à divers acheteurs sans que les dettes soient payées. Arguments de la partie opposée et accord amiable. <b>[Anne de COMBETTES est la belle-mère de Jacques PRIVAT, fils de François - voir photo 333]</b>	COMBETTES (de) Louise +, Marie + et Anne, PRIVAT François +, PONS Jacques, CRUEIZE Marguerite, VERDIER Vincent + et Louis, ROUX François
3E392	06/07/1606	PRIVAT	Jacques	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Fut, il y a longtemps, procès entre feu Me Etienne de COMBETTES, notaire de Châteauneuf-de-Randon, demandeur, pour 552 livres, d'une part, et Antoine RANC, Jean RANC et Marguerite RANC, mariés, de la Gleisolle [ibidem], défendeurs, d'autre. Et, à présent, entre Jacques PRIVAT, au nom et comme procureur de Anne de COMBETTES, sa belle-mère, veuve de François PRIVAT, son père, et Jacques PONS, au nom et comme mari de Marguerite CRUEIZE, succédante de feu Louise de COMBETTES, sa mère, et tant en leur nom qu'en celui des héritiers de feu Pierre GELLIEN succédant à feu Marie de COMBETTES, de Châteauneuf, demandeurs, d'une part, et Michel ROLLAND et Marguerite COUDEYRE, bien-tenants de feus Jacques et Antoine RANC, et Jean RANC, défendeurs, d'autre. Les demandeurs disaient que feus Jacques et Antoine RANC, ainsi que Jean RANC, devaient audit Me de COMBETTES ces 552 livres et pour en obtenir paiement ledit notaire avait fait saisir un pré et plusieurs autres pièces de leur domaine et métairie. Arguments de la partie adverse et accord amiable.	RANC Jacques +, Antoine + et Jean +, COMBETTES (de) Etienne +, Louise +, Marie + et Anne, PRIVAT François, PONS Jacques, CRUEIZE Marguerite, GELLIEN Pierre +, ROLLAND Michel, COUDEYRE Marguerite
3E393	05/07/1607	PRIVAT	Jacques	accord	l'Habitarelle	Il y avait eu un différend entre Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, donataire de Jeanne de COMBETTES, succédante pour un tiers de feu Me Etienne de COMBETTES, notaire de Châteauneuf, demandeur, d'une part, et Jacques PONS, mari de Marguerite CRUEIZE, succédant à Louise de COMBETTES, aussi demandeur, et François de COMBETTES, tuteur des enfants de feu Pierre GELLIEN, dudit Châteauneuf, et Jean RASCHAS, leur beau-père, défendeurs, d'autre. Jacques PRIVAT disait avoir payé, au nom de tous lesdits successeurs dudit feu COMBETTES, à Vidal BAZALGETTE, baillif de la ville de Langogne, comme rémissionnaire de Jacques PIGNEDE, du cellier de Gévaudan, six vingt livres, et 30 livres aux messieurs du collège de Châteauneuf, pour 6 messes léguées par Me Pierre de COMBETTES, père des susdits de COMBETTES, et d'autres dépenses encore. Arguments de la partie adverse. Accord amiable, finalement.	COMBETTES (de) Etienne +, Louise +, Pierre +, François et Jeanne, PONS Jacques, CRUEIZE Marguerite, GELLIEN Pierre +, RASCHAS Jean, BAZALGETTE Vidal, PIGNEDE Jacques

3E392	04/08/1606	RAMEIL	Anne	accord	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	<b>Note en marge : "A eu copie, Pierre ROCHER, fils naturel de ladite RAMEIL".</b> Par accord chez Me BOUQUET entre Anne RAMEIL, fille de feu Pierre RAMEIL, du Villar (la Panouse), et Pierre DURAND, de la Panouse, ce dernier s'était engagé à payer 90 livres tournois, et pour en obtenir paiement ladite RAMEIL en avait appelé à la Cour de Nîmes. Voulant "obvier à tous dépens", DURAND abandonne en paiement ce jour plusieurs pièces de terre (confronts). Voir détail.	RAMEIL Pierre +, ROCHER Pierre, DURAND Pierre
3E392	30/08/1606	RAMEIL	Jean	accord	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Le 28/07/1594 fut passé accord entre Jean RAMEIL jeune, fils de feu Jean RAMEIL, en son nom et celui de Jean RAMEIL vieux, son frère, natifs de Châteauneuf, le second habitant à présent, Claret-34, près de SAUVE-30, en Languedoc (voir un acte chez Me Jacques GUERIN, notaire de Mende, le 28/06/1594). Procès entre Jean RAMEIL jeune tant en son nom qu'avec procuration sus-dite, et Jacques ROCHE et Jeanne RAMEIL, mariés, neveu et nièce desdits RAMEIL pour raison des biens et droits de légitime appartenant auxdits RAMEIL sur les biens de leurs père et mère. Et, par ledit contrat, on s'était accordé pour 6 pièces de terre chacun sur la somme de 25 écus 10 sols à 60 sols tournois la pièce. Et aussi, 2 champs de la métairie de feu Jean RAMEIL père. C'était à payer sur 5 ans en 5 paiements. Et ledit couple ROCHE et RAMEIL n'a pas payé. D'où l'accord de ce jour.	RAMEIL Jean +, autre Jean et Jeanne, ROCHE Jacques
3E392	28/09/1606	RAMEIL	Michel	ratification	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Le 16/05/1575 feu Guillaume RAMEIL, du Mazel (Arzenc), devait à Jean ROCHETTE, dudit lieu, 6 livres en 2 ans. Faute de paiement, il vendit un petit champ confronté avec les pré et jardin de Vidal BRUN et Jeanne AUJOLAT, mariés, et un jardin de Vidal PONS, au nom de sa femme, dudit lieu (contrat chez feu Me Etienne de COMBETTES, notaire de Châteauneuf). Ce jour, Michel RAMEIL, fils dudit feu Guillaume RAMEIL, ratifie la vente.	RAMEIL Guillaume +, ROCHETTE Jean, BRUN Vidal, AUJOLAT Jeanne, PONS Vidal
3E392	27/10/1606	RAMEIL	Jeanne	testament	Couffours (Arzenc)	Jeanne RAMEIL, fille de feu Vidal RAMEIL et femme de Jacques ROCHE, de Châteauneuf-de-Randon, habitant à présent Couffours (Arzenc). Malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale St Etienne au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Antoinette MERCIER, sa fille du 1er lit eue avec feu Jean MERCIER. Legs à Marguerite et Jeanne ROCHE, ses autres filles, du 2nd lit. Devront être nourrie, chaussées et entretenues dans sa maison par son héritier universel jusqu'à ce qu'elles soient d'âge à gagner leur vie ou à se marier. Elles devront être dotées convenablement. Legs de 10 livres à Claude ROCHE, son autre fille, outre la dot constituée au CM chez Me BOUQUET. Héritier universel, son mari. Parmi les témoins, Jean BECAMEIL, son gendre.	RAMEIL Vidal +, ROCHE Jacques, Marguerite, Jeanne et Claude, MERCIER Jean + et Antoinette, BECAMEIL Jean
3E393	24/07/1607	RASCHAS	Gabriel	quittance	l'Habitarelle	Etienne PITIOT, Me maçon et charpentier de la Garde-d'Apcher, en Gévaudan, a reçu de Gabriel RASCHAS, de Gourgons (Allenc), 150 livres pour travaux suite à contrat de prix fait chez Me Pierre OUVRIER, notaire de Rieutort, ainsi que 18 livres suite à un autre contrat passé chez Me BOUQUET.	PITIOT Etienne
3E393	09/05/1607	RASCHAS	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean RASCHAS, du Cheylard-l'évêque, habitant aux Roussials (Allenc), prolonge de 2 ans, pour 10 livres par an, à Jean BRESSON, dudit lieu, un arrentement précédemment reçu par Me BOUQUET.	BRESSON Jean

3E393	01/11/1607	RAYMOND	Claude	transaction	l'Habitarelle	Risque de procès entre Claude RAYMOND, fils de feu Antoine RAYMOND, natif de Roussials (Allenc), habitant des Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), demandeur, d'une part, et Jean RASCHAS, de Roussials, défendeur, d'autre. Feu Antoine RAYMOND possédait une "belle et ample métairie" à Roussials. Il avait testé chez feu Me Pierre de COMBETTES, notaire de Châteauneuf. Héritier universel, Pierre RAYMOND, son fils, et, en cas de décès sans enfant, ledit demandeur. Le cas de substitution étant arrivé, le demandeur considère qu'il est désormais l'héritier. Il attend du parlement de Toulouse qu'il contraigne le défendeur à se séparer de la métairie, dont il est tenancier, avec restitution rétroactive des fruits. <b>(voir suite ci-dessous)</b>	RASCHAS Jean et Pierre +, CORDES Catherine + et Privat +, TROPEL Jeanne +
3E393	01/11/1607	RAYMOND	Claude	transaction	l'Habitarelle	<b>Suite de l'acte</b> - Pour le défendeur, substitution non justifiée : ledit feu Pierre RAYMOND, héritier, avait épousé Catherine (de) CORDES, fille de feu Privat (de) CORDES, du Cheylar-l'Evêque ; ils avaient eu 2 enfants mâles qui en avaient hérité avant de décéder eux-mêmes sans enfants, ce qui fit hériter l'aïeule, Jeanne TROPEL, mère de ladite (de) CORDES, de qui il tient cette métairie. Tout était en ruines, il s'est endetté pour réparer. On finit par s'accorder. Voir détail.	
3E392	25/11/1606	REYMOND	Claude	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Claude REYMOND, des Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), comme père de Pierre REYMOND, a arrenté à Louise TARDIEU, femme d'Antoine DELHON, dudit lieu, la parcelle de métairie qu'il possède. Conditions du bail.	REYMOND Pierre, TARDIEU Louise, DELHON Antoine
3E392	25/11/1606	REYMOND	Claude	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Claude REYMOND, des Combettes-Mercières (Châteauneuf-de-Randon), a arrenté pour 2 ans au prix de 20 sols à Jeanne LAHONDES, veuve de Me Jean AIGLIN, notaire royal de Châteauneuf, représentée par son cousin, Jean LAHONDES, de Châteauneuf.	LAHONDES Jeanne et Jean, AIGLIN Jean +
3E392	29/11/1606	REYMOND	Jacques	achat	Châteauneuf-de-Randon	Pierre BENOIT, couturier, [fils de feus Etienne BENOIT et Isabelle PONS], d'Arzenc, habitant Mende, a vendu pour 21 livres à Jacques REYMOND, dudit lieu, une partie d'un pré. Somme déjà payée	BENOIT Pierre
3E393	28/05/1607	REYNAUD	Pierre	CM	Châteauneuf-de-Randon	Pierre REYNAUD, fils de feu Jauffret, d'Abriès-05, diocèse d'Embrun-05, baillage de Briançon-05, en Dauphiné, avec Antoinette SOUCHON, fille de Jean et de Catherine LAHONDES de Châteauneuf-de-Randon. Dans la dot, une maison qui n'est pas terminée (localisation, description des travaux qu'il reste à faire et qui seront à la charge des parents de la fiancée). Les nouveaux mariés seront entretenus et nourris dans la maison desdits parents jusqu'à la fin des travaux. Il y a aussi un pré, un champ, 2 brebis, une robe. Présent, Etienne FABRY, marchand de cochons ["marchand porquetier" de "pourquetié", en langue d'oc], de Sauve-30, en Languedoc [Gard].	SOUCHON Antoinette et Jean, LAHONDES Catherine, FABRY Etienne
3E392	14/06/1606	REYNAUD	Guillaume	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Guillaume REYNAUD, marchand, du Cellier de Gévaudan (Saint-Jean-la-Fouillouse), a vendu ce jour à Jean PAGES, de Serres (Pierrefiche), un pré. C'est la quittance de cet achat.	PAGES Jean

3E393	16/01/1607	REYNOARD	Jacques	reconnaissance de dot	Arzenc	Jean VEYRAC (BEYRAC), fils d'Antoine, d'Arzenc, mari de Catherine REYNOARD, a reçu de Jacques REYNOARD, père de sa femme, dudit lieu, échéance de la dot faite au CM chez Me BOUQUET. En garantie, un pré appelé lou pla de Combechaude au terroir d'Arzenc.	VEYRAC Antoine + et Jean, REYNOARD Catherine et Jacques.
3E392	10/05/1606	REYNOARD	Jacques	achat	Châteauneuf-de-Randon	Jacques de BRESSOLLES, fils de feu Robert de BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, a vendu, pour 9 livres payées comptant, à Jacques REYNOARD, laboureur, d'Arzenc, un jardin ayant appartenu à feu Catherine ROCHE, son aïeule, qui l'avait acquis de feu Pierre CUMINAL.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques, ROCHE Catherine +, CUMINAL Pierre +
3E393	18/07/1607	REYNOARD	Jacques	ratification	Châteauneuf-de-Randon	Le 17/05/1606 Pierre BENOIT, couturier, d'Arzenc, fils de feu Etienne BENOIT, natif d'Arzenc, habitant à présent Mende, avait vendu à Jacques REYNOARD, d'Arzenc, une partie de pré qui avait appartenu à Jean et Jeanne JACQUES, d'Arzenc, et qu'il avait auparavant acquise par sentence pour la somme de 20 livres due auparavant à Catherine BORREL, tante dudit Jacques REYNOARD, étant d'elle, ou de son dit feu père, procureur rémissionné. Ledit Jean JACQUES n'était pas en état de payer et rembourser ledit REYNOARD. Ce jour, Jean JACQUES, fils de feu Vidal, d'Arzenc, tant en son nom qu'en celui de Jeanne JACQUES, sa soeur, femme de Jacques CUMINAL, ratifie pour 9 livres l'achat fait audit BENOIT par ledit Jacques REYNOARD .	BENOIT Etienne + et Pierre, JACQUES Vidal +, Jean et Jeanne, CUMINAL Jacques
3E392	06/12/1606	RIEUTORT	Pierre	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jeanne LAHONDES, veuve de Me Jean AIGLIN, notaire royal, habitante de Châteauneuf-de-Randon, atteste que son feu mari et elle ont été entièrement payés de l'arrentement de foins dû par Pierre RIEUTORT.	AIGLIN Jean +, LAHONDES Jeanne
3E393	16/03/1607	ROCHE	Antoine	bail en paiement	l'Habitarelle	Antoine ROCHE et Colombe CLEMENS, mariés, de Gourgons (Allenc), débiteurs de Nicolas de CHAUMONT, procureur rémissionnaire d' Antoine GUERIN, Etienne VELAY, Jean SOLIGNAC et Pierre BENOIT, tous de Mende, rentiers des censives et rentes du mandement d'Albugès pour 1600 et 1601, ne pouvant payer les 51 livres dues, ont donné 2 champs en paiement de ces arrérages de censive audit Nicolas de BEAUMONT.	ROCHE Antoine, LHERMET Clémence, CHAUMONT (de) Nicolas, GUERIN Antoine, VELAY Etienne, SOLIGNAC Jean, BENOIT Pierre
3E393	06/11/1607	ROCHE	Poncet	testament	l'Habitarelle	Poncet ROCHE, fils de feu Jacques ROCHE, du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux). Sépulture dans son tombeau au cimetière paroissial. Legs à Antoinette ROCHE, sa fille, et au postume qui est dans le ventre de sa femme, Louise GREFEUILLE [écrit "GROFUELHE"]. Nomme cette dernière administratrice de ses biens et prévoit une pension de 60 livres si elle ne pouvait vivre chez ses enfants. Héritière universelle, Delphine ROCHE, son autre fille.	ROCHE Jacques +, Antoinette et Delphine, GREFEUILLE Louise
3E392	23/11/1606	ROCHE	Jacques	quittance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Vidal MASSE, comme mari de Marguerite DESPEISSES, icelle comme mère de Jean RAMEIL, icelui mari d'Antoinette MASSE, fille dudit Vidal MASSE, a reçu de Jacques ROCHE et de Jeanne RAMEIL, mariés, des sommes en déduction de la transaction passée entre feu Jean RAMEIL, père dudit Jean RAMEIL, et tant en son nom qu'en celui d'autre Jean RAMEIL, son frère, et en tant moins de la rémission faite par ledit Jean RAMEIL audit MASSE et à ladite DESPEISSES, au nom dudit RAMEIL, gendre dudit MASSE (actes chez Me BOUQUET).	MASSE Vidal et Antoinette, DESPEISSES Marguerite, RAMEIL Jean +, autre Jean et Jeanne,

3E392	07/12/1606	ROCHE	Antoinette	quittance	Arzenc	Antoinette ROCHE, veuve de Antoine GIBERT dit Médecin, d'Allenc, a reçu de Mathieu FAVEYROLLES, laboureur, dudit lieu, des mains de Jacques REYNOARD, dudit lieu, faisant et payant de l'argent propre de noble Jean de GIBRAT, son maître, rentier de la métairie, 21 livres dues à ladite ROCHE par ledit FAVEYROLLES pour l'achat d'un champ (acte chez Me Claude BOUDET, notaire du Cellier de Gévaudan). Puis ledit FAVEYROLLES avait vendu ledit champ audit noble Jean de GIBRAT.	GIBERT Antoine +, FAVEYROLLES Mathieu, REYNOARD Jacques, GIBRAT (de) Jean
3E393	12/06/1607	ROCHE	Jacques	arrentement	le Mont (Arzenc)	Jacques ROCHE, des Rousses, et Antoine LHERMET, de Roussials (Allenc). Arrentement d'herbages.	LHERMET Antoine
3E392	07/06/1606	ROCHER	Vidal	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal ROCHER, laboureur, de Chabestras (Grandrieu), mari de Marguerite TICHIT, a reçu d'Antoine et Pierre TICHIT, père et frère de sa femme, ce dernier, donataire de son père, 60 livres et 6 brebis, une vache avec son veau, une robe, un manteau en drap ainsi que 10 palmes de ce drap pour faire un pourpoint au fiancé, sur la constitution faite à son CM chez Me BOUQUET.	TICHIT Marguerite, Antoine et Pierre
3E392	08/11/1606	ROCHER	Vidal	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal ROCHER, laboureur, de Chabestras (Grandrieu), mari de Marguerite TICHIT, a reçu d'Antoine et Pierre TICHIT, père et frère de sa femme, 12 livres, 1 setier de blé et un linceul sur la dot prévue au CM chez Me Jean BIEL, notaire de Grandrieu, et chez Me BOUQUET.	TICHIT Marguerite, Antoine et Pierre
3E393	17/04/1607	ROCHETTE	Jean	arrentement	l'Habitarelle	Jean ROCHETTE, d'Arzentières (Arzenc), donne en location à Antoine DUBOIS, de la Rochette-Chaille (Pierrefiche) ses maisons, cortils [cours, enclos en ancien français], jardins, prés, herbages du lieu d'Arzentières. C'est pour 1 an et 12 livres. Les impôts que paiera ledit DUBOIS viendront en déduction de cette somme. Conditions du bail.	ROCHETTE Jean, DUBOIS Antoine
3E393	25/04/1607	ROCHETTE	Jeanne	quittance	l'Habitarelle	Beau-frère de Jeanne ROCHETTE, veuve et héritière de feu Me Pierre BRUNEL, de Villefort, diocèse d'Uzès, Jean CHASTAGNIER, marchand, dudit Villefort, a une procuration générale de sa belle-sœur en date du 08/05/1606 pour exiger de Jean PITON vieux, des Salses, la somme de 14 livres qu'il doit à son feu mari pour reste de 2 obligations chez Me BALDIT. Mais ledit CHASTAGNIER ayant perdu ladite procuration, Jeanne ROCHETTE lui en refait une. L'acte se termine par une quittance. Jean CHASTAGNIER reçoit de Jean LAHONDES et Jean HEBRARD, des Combettes-Bataille (Arzenc), une somme à laquelle ils ont été condamnés par sentence de la cour de Nîmes. Triangulaire financière avec Jean SOUCHON, de Châteauneuf.	BRUNEL Pierre +, CHASTAGNIER Jean, PITON Jean vieux, LAHONDES Jean, HEBRARD Jean, SOUCHON Jean
3E392	23/11/1606	ROLLAND	Michel	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, tant en son nom que de Anne de COMBETTES, sa belle-mère, et de Jacques PONS, mari de Marguerite CRUEIZE, de Rieutort, a reçu de Michel ROLLAND et de Marguerite COUDEYRE, mariés, de la Gleysolle (Châteauneuf-de-Randon), 30 livres comme 1er paiement de la somme contenue en la transaction passée entre eux chez Me BOUQUET, touchant les dettes de feus Jacques et Antoine RANC envers feu Etienne de COMBETTES, notaire royal de Châteauneuf.	PRIVAT Jacques, COMBETTES (de) Etienne + et Anne, PONS Jacques, CRUEIZE Marguerite, COUDEYRE Marguerite, RANC Antoine

3E393	14/11/1607	ROLLAND	Michel	quittance	l'Habitarelle	Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, en Gévaudan, a reçu de Michel ROLLAND et Marguerite GELLIEN, mariés, de la Gleysolle, 15 livres en un doublon d'Espagne, une pièce de 10 sols testons, et autre monnaie, pour le contenu de la transaction passée entre eux chez Me BOUQUET en 1605.	PRIVAT Jacques, ROLLAND Michel, GELLIEN Marguerite
3E392	01/11/1606	ROMIEU	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jean CHEVALIER, de Pierrefiche, a reçu de Jean ROMIEU, son beau-fils, mari de Delphine CHEVALIER, sa fille, d'Arzentières (Arzenc), 4 setiers de blé-seigle dus depuis le CM chez Me BOUQUET [voir même registre photo 46].	CHEVALIER Jean et Delphine
3E392	05/02/1606	ROMIEU	Jean	CM	Arzentières (Arzenc)	Jean ROMIEU, fils de Jean ROMIEU, de Pierrefiche, avec Delphine CHEVALIER [écrit "CHABALEYRE"], fille de Jean CHEVALIER et de feu Jeanne GAILLARD, qui vivait, du vivant de sa mère, à Arzentières (Arzenc). Le fiancé est assisté d'Etienne, Vidal, Antoine, Jean et autre Jean ROMIEU, ses frères. Le père de la fiancée, comptant que sa fille lui "servira de bâton de vieillesse", lui offre la métairie que sa feuie femme possédait à Arzentières, la tenant de son feu frère, Jean GAILLARD. Le donateur paiera les arrérages de taille et censive et le fiancé lui donnera en compensation 100 livres dont chacune vaut 20 sols tournois. Etienne ROMIEU, frère du fiancé, se porte caution pour lui et ce dernier renonce ainsi à tous autres droits de légitime.	ROMIEU Jean, Etienne, Vidal, Antoine, Jean et autre Jean, CHEVALIER Jean et Delphine, GAILLARD Jeanne + et Jean +
3E392	05/02/1606	ROMIEU	Etienne	quittance	Arzentières (Arzenc)	Jean ROMIEU, fils de Jean ROMIEU, de Pierrefiche, vient de contracter mariage ce jour [même registre photo 46] avec Delphine CHEVALIER [écrit "CHABALEYRE"], fille de Jean CHEVALIER et de feu Jeanne GAILLARD, d'Arzentières (Arzenc). En échange, Jean ROMIEU devait payer 100 livres à son beau-père et Etienne ROMIEU, frère du fiancé, s'était porté caution pour 60 livres sur les 100. Ce jour, Jean ROMIEU renonce en faveur d'Etienne à tous ses droits paternels, maternels et fraternels.	ROMIEU Jean et autre Jean, CHEVALIER Jean et Delphine, GAILLARD Jeanne +
3E392	05/02/1606	ROMIEU	Jean	reconnaissance	Arzentières (Arzenc)	Conséquence du CM même registre, photo 46. Jean ROMIEU fait une reconnaissance en faveur de sa femme.	ROMIEU Jean, CHEVALIER Delphine
3E392	21/02/1606	ROMIEU	Jean	quittance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jacques de BRESSOLLES, praticien d'Arzenc, comme héritier de feu Robert de BRESSOLLES, son père, lequel feu père était héritier de feu Jacques de BRESSOLLES, a reçu 10 livres de Jean ROMIEU, mari de Jeanne GIBERT, habitant la Fage (Arzenc) et bien-tenant de feus Christophe PONTIER et Agnès PONTIER et de leurs successeurs.	BRESSOLLES (de) Robert +, Jacques et autre Jacques, GIBERT Jeanne, PONTIER Christophe et Agnès
3E392	15/05/1606	ROMIEU	Antoine	quittance	Chaudeyrac	Révérènde dame Reine de GOYS, abbesse de Mercoire, de l'ordre de Cîteaux, est payée par les héritiers et bien-tenants de feu Vincent FEMENIER, du Bavès, par les mains d'Antoine ROMIEU, mari de Delphine FEMENIER, des arrérages de censive de leur métairie. [acte daté du 15]	GOYS (de) Reine, FEMENIER Vincent + et Delphine
3E392	19/06/1606	RONZIER	François	accord	Châteauneuf-de-Randon	François RONZIER [ou "ROUZIER"], de Gorgons (Allenc), a eu maille à partir avec la justice pour avoir asséné des coups de bâton sur la tête de Jean JOUVE, son beau-frère, qui a failli en mourir. Aujourd'hui, ils se mettent d'accord pour arrêter les poursuites.	JOUVE Jean

3E392	10/10/1606	ROUCHER	Michel	quittance	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Michel ROUCHER [écrit "ROUCHIER"], fils de feu Privat ROUCHER, des Combes (Pierrefiche), a reçu de Jean DELCROS et Marguerite ROUCHER, ses beau-frère et sœur, d'Aurelle (Arzenc), divers paiements dont il lui donne quittance générale.	ROUCHER Privat + et Marguerite, DELCROS Jean
3E392	11/10/1606	ROUCHER	Michel	vente de fruits	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Michel ROUCHER [écrit "ROUCHIER"], laboureur, [fils de feu Privat ROUCHER], des Combes (Pierrefiche), comme administrateur de ses enfants et de feu Jeanne GRASSET, sa première femme, et comme usufruitier de la métairie d'Aurelle (Arzenc) par testament de sa feuée épouse chez Me BOUQUET, a vendu à Jean DELCROS et Marguerite ROUCHER, ses beau-frère et sœur, habitants dudit Aurelle, pour 9 cueillettes les fruits de ladite métairie au prix de neuf vingt livres	GRASSET Jeanne, DELCROS Jean, ROUCHER Marguerite
3E393	26/06/1607	ROUDIER	Louis	accord	Châteauneuf-de-Randon	Louis ROUDIER, lieutenant en la Cour ordinaire de Châteauneuf-de-Randon, avait fait condamner par les officiers dudit lieu Claude ROUDIER, veuve de Pierre GRASSET, et Jean GRASSET, mère et fils, à 7 setiers 6 cartelières de blé. On se met d'accord.	ROUDIER Claude, GRASSET Pierre + et Jean
3E393	27/06/1607	ROUDIER	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Jean ROUDIER, d'Arzenc, comme mari de Jeanne ROCHE, a reçu de Christophe ROUX et Vidal GELLIEN 12 livres tournois dues à Jeanne ROCHE depuis son CM reçu chez Me BOUQUET.	ROCHE Jeanne, ROUX Christophe, GELLIEN Vidal
3E393	09/07/1607	ROUDIER	Louis	prix fait	Châteauneuf-de-Randon	Gaspard CHABRON, docteur en droit, fondé de pouvoir de haut et puissant seigneur messire Gaspard dit Armand, vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, Randonat, Solignac, Ceyssac, la Voulte, Saint-Agrève et autres places, a baillé à prix fait à Louis ROUDIER, lieutenant en la juridiction de Châteauneuf, de faire couvrir en lauzes la tour de Châteauneuf et de rehausser la muraille tout autour du toit pour le protéger des vents, le tout pour 150 livres.	CHABRON Gaspard, POLIGNAC (de) Gaspard
3E393	01/08/1607	ROUMIEU	Antoine	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal BAZALGETTE, baillif de Langogne, comme rémissionnaire de Jean et Privat BRUN, et Jean MARTIN, de Langogne, comme rémissionnaire de Jean SABADEL, de la Fage (Grandrieu), mari de Jeanne BASTIDE, ont reçu d'Antoine CHALMETON, fils de feu Pierre CHALMETON, de Chaninac, et par les mains et deniers d'Antoine ROUMIEU, beau-père dudit CHALMETON, savoir, ledit BAZALGETTE, 36 livres, pour entier paiement des legs faits par feu Jean CHALMETON tant auxdits Jean et Privat BRUN qu'à Marguerite BRUN, fille dudit Jean BRUN, dont il est rémissionnaire, et ledit MARTIN 60 livres comme rémissionnaire de ladite Jeanne BASTIDE.	BAZALGETTE Vidal, BRUN Jean, Privat et Marguerite, MARTIN Jean, SABADEL Jean, BASTIDE Jeanne, CHALMETON Pierre + et Antoine
3E393	26/10/1580	ROUSSET	Etienne	prêt	Châteauneuf-de-Randon	Feuillet volant, hors registre. Etienne ROUSSET, de la Fage (Arzenc), emprunte à Louis VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, 5 cartes de blé-seigle.	
3E392	23/10/1606	ROUSSET	Ambroise	testament	le Villar (la Panouse)	Ambroise ROUSSET, fils de feu Laurent ROUSSET, du Villar (la Panouse), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de la Panouse, tombeau de ses prédécesseurs. Marie ROUSSET, sa fille, sera nourrie, chaussée, vêtue et entretenue jusqu'à l'âge du mariage. Elle aura 240 livres tournois de dot (modalités de paiement). Pour Jacques ROUSSET, son fils, mêmes dispositions avec 200 livres. Mêmes dispositions pour le ou la postume dont sa femme, Jeanne CHAMBON, pourrait être enceinte, avec somme adaptée au sexe. Dispositions particulières en faveur de sa femme. Héritière universelle, Agnès ROUSSET, leur autre fille.	ROUSSET Laurent +, Marie, Jacques et Agnès. CHAMBON Jeanne

3E393	12/03/1607	ROUVIERE	Agnès	testament	Montbel (Allenc)	Agnès ROUVIERE, veuve de Vidal YTIER, de Montbel (Allenc). Un peu malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Allenc, église St Pierre, où ont été ensevelis ses prédécesseurs. Jean YTIER plus jeune, son cadet, devra être nourri, chaussé, vêtu par son héritier jusqu'à son mariage ou jusqu'à ce qu'il soit en état de gagner sa vie. Lui lègue 60 livres et 5 bêtes à laine. Legs à Catherine ROUVIERE, sa sœur, femme de Jean CHABALIER, du Bavès. Legs à Agnès BOYER, sa nièce, de la Salesses. Héritier universel, autre Jean YTIER plus vieux, fils aîné. Fait à Montbel dans la maison de la testatrice.	YTIER Vidal +, Jean et autre Jean. ROUVIERE Catherine, CHABALIER Jean, BOYER Agnès.
3E392	07/05/1606	ROUX	Etienne	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Etienne ROUX, de Monbel (Allenc), rentier d'Albugès, a arrenté pour 5 ans sa métairie à Jean ALMERAS, de Monbel, pour 7 setiers de blé, 1 setier de froment et 1 d'avoine. Renvoie à un précédent arrentement au même chez feu Me Jean BLANC, notaire d'Allenc. Conditions du bail.	ALMERASJean
3E392	10/06/1606	ROUX	Etienne	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Claude MOULIN, de Monbel (Allenc), confirme avoir été payé de la censive par Etienne ROUX pour le champ qu'il avait vendu à feu Louis ROUX, père dudit Etienne ROUX.	MOULIN Claude, ROUX Louis +
3E392	12/09/1606	ROUX	Etienne	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Arrentement d'herbages communs d'Albugès et dépendances par Etienne ROUX, laboureur, de Monbel (Allenc), rentier de la métairie et place d'Albugès en Gévaudan, à Jean JULLIEN, berger, de la Roche (Rieutort), habitant du bas pays de Languedoc. Conditions du bail.	JULLIEN Jean
3E393	27/06/1607	SADOUL	Benoît	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Antoine MARCON, Dimanche GIBERT, Jacques BARRANDON et Pierre BRESSON, des Estrets, Vidal MERCIER, Vidal FEMENIER, Mathieu CHAMBON et Antoine BATAILLE, de la Gleysolle, ont arrenté pour cet été à Benoît SADOUL, de Sainte-Eulalie, habitant et berger de Languedoc, les herbages desdits lieux pour qu'il y fasse paître les bêtes à laine du bas-Languedoc. Conditions de l'arrentement.	MARCON Antoine, GIBERT Dimanche, BARRANDON Jacques, BRESSON Pierre, MERCIER Vidal, FEMENIER Vidal, CHAMBON Mathieu, BATAILLE Antoine
3E393	09/05/1607	SOLIGNAC	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Alors qu'il y a un procès en cours entre Jean SOLIGNAC, marchand de Mende, mari de Agnès BRESSOLLES, demandeur, d'une part, et Me Jacques BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, défendeur, un accord intervient entre eux. Le désaccord portait sur la dot (CM du 13/4/1583 chez Me BOUQUET, notaire de Châteauneuf) que Robert BRESSOLLES, fils de feu Jacques et frère d'Agnès, avait promise. Il s'agissait de 100 écus valant 60 sols tournois l'un, d'un lit garni, divers objets de trousseau, une vache avec son veau, et, au profit de Delphine RECOSSIERE, mère dudit SOLIGNAC, une robe. Plus, la succession advenue à sa femme par le décès d'Isabeau ROUX, mère d'Agnès et Robert, d'une métairie qui avait appartenu à feu Jeanne MATHIEU, leur aïeule, femme de feu Jacques ROUX, et que ledit BRESSOLLES s'était gardée. Finalement, accord amiable. Voir détail.	BRESSOLLES Agnès et Jacques, Robert, RECOSSIERE Delphine, ROUX Jacques + et Isabeau, MATHIEU Jeanne +

3E393	31/05/1607	SOLIGNAC	Jean	transaction	Châteauneuf-de-Randon	Jean SOLIGNAC, marchand, de Mende, accuse Jacques JOURDAN, laboureur, du Mazel, "homme fin et subtil" de l'avoir forcé à lui vendre plusieurs pièces de terre en 2 actes, l'un, le 08/05/1606 chez Me BOUQUET, l'autre chez Me Jacques GUERIN, notaire de Mende, pour un prix qui n'était pas la juste valeur des terres. Il est prêt à aller jusqu'au tribunal de Toulouse pour obtenir la restitution des terres ou un complément au prix d'achat. L'autre nie avoir agi par tromperie et affirme que le vendeur l'a de nombreuses fois sollicité pour qu'il accepte d'acheter ces terres. Pour éviter procès, on transige. L'acheteur donnera 36 livres de plus.	JOURDAN Jacques
3E393	24/07/1607	SOUCHON	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Vidal MAZOT, Jean BARET, Vidal HERMENTIER, Jean GRAILLE [écrit "GRAILH"], Pierre PRADIER, Vidal HEBRARD et André MAZEL, du lieu de Pelouse, paroisse de la Rouvière, en leur nom et au nom des autres habitants, ont arrenté pour 24 livres à Jean SOUCHON, de Châteauneuf, les herbages communs et champêtres dudit lieu de Pelouse.	MAZOT Vidal, BARET Jean, HERMENTIER Vidal, GRAILLE Jean, PRADIER Pierre, HEBRARD Vidal, MAZEL André
3E392	10/10/1606	SOUCHON	Jean	lauzisme	Châteauneuf-de-Randon	Vidal BAZALGETES, baillif de Langogne, rentier principal du Randonat, et Jean VILLAR, praticien, l'un des rentiers du mandement de Châteauneuf-de-Randon, ont été informés de l'achat d'un champ fait par Jean SOUCHON à Jacques PRIVAT, de Prades-du-Tarn, avec procuration d'Anne de COMBETTES, succédante à feu Etienne de COMBETTES, dudit Châteauneuf. Ils ratifient cette vente et appliquent le droit de lodz.	BAZALGETTE Vidal, VILLAR Jean, PRIVAT Jacques, COMBETTES (de) Etienne + et Anne
3E392	15/10/1606	SOUCHON	Jean	accord	Châteauneuf-de-Randon	Jean SOUCHON, habitant de Châteauneuf-de-Randon, avait acquis d'Antoine et Jean GRASSET, père et fils, dudit lieu, habitant à présent Laubernes (Chaudeyrac), tant en leur nom que de Vidale GRASSET, leur fille et soeur, un chazal sis au terroir de Châteauneuf (acte chez feu Me Jean AIGLIN). Il veut faire des travaux mais leur voisin immédiat, Michel MASSE, dont la maison jouxte le chazal, s'y oppose. Arguments contradictoires. Accord à l'amiable.	GRASSET Jean, Antoine et Vidale, MASSE Michel
3E392	27/12/1606	SOUCHON	Jean	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean SOUCHON, de Châteauneuf-de-Randon, rentier principal du droit d'équivalent de Châteauneuf-de-Randon, a sous-arrenté ce droit pour l'Habitarelle à Pierre DESPEYSSSES, de Châteauneuf. Conditions du bail. <b>[Droit d'Equivalent : taxe particulière au Languedoc, instituée en 1444 et remplaçant les "Aides", portant précisément sur les viandes, le poisson et le vin. Cette taxe était périodiquement affermée, exactement tous les six ans, c'est-à-dire gérée par des financiers qui faisaient l'avance de la somme estimée pour les six années à venir et qui ensuite se remboursaient (le plus souvent largement) en empochant le produit de l'impôt]</b>	DESPEYSSSES Pierre

3E392	25/05/1606	SOUSTELLE	Jacques	CM	Châteauneuf-de-Randon	Jacques SOUSTELLE, fils de Marcelin SOUSTELLE, de Chalserre (Sainte-Cécile-d'Andorge-30), diocèse d'Uzès, avec Marguerite VERDIER, fille de Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, et de Louise MARRON. En dot constituée par le père de la mariée, un chazal avec jardin et cour (confronts) dont il s'engage à faire une maison à 2 étages, couverte de paille, clés en mains. Donne aussi un champ (confronts) pour en faire un jardin et 300 livres tournois, 1 setier de blé, 2 robes nuptiales, une couverture de laine compétente, 2 draps. En déduction de la somme promise, il donne pour 150 livres 2 prés et 1 champ qu'il a acquis de Jean CHALMETON par acte chez Me BOUQUET. Et pour les 150 livres restantes, il donne aux mariés les arrentements de sa métairie de la Gleissolle (Châteauneuf). Parmi les témoins, Antoine ROMIEU, de Chaninac (ibidem).	VERDIER Vincent +, Louis et Marguerite, MARRON Louise, CHALMETON Jean, ROMIEU Antoine
3E393	11/06/1607	SUAU	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean SUAU, du Mont, habitant à présent aux Chaux (Saint-Frézal-d'Albuges) donne les fruits et usufruits de ses prés du Mont en location à Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf. Voir acte suivant photo 249 arrentement d'herbages.	CAYROCHE Vidal
3E393	10/03/1607	SUAU	Isabelle	accord	l'Habitarelle	Le 27/11/1587, Isabelle SUAU, veuve de François LAURENS, de Granolhac (Arzenc), avait aliéné en paiement et vendu à Jean COMBETTES, fils de Vidal, dit RAT, de Châteauneuf-de-Randon, un champ contenant 2 cesterées de semence mesure de Châteauneuf (localisation cadastrale) par acte chez Me DEBODETY, au prix de 28 écus. Et, le 08/04/1593, entre ladite SUAU et Jean HEBRARD, tant en son nom qu'au nom de Louis CAYROCHE, son frère utérin, comme ayant-droit dudit feu Jean COMBETTES, habitants des Combettes-Bataille (Arzenc), a été passé un accord chez Me DEBODETY. Ledit HEBRARD a rendu partie de ce champ pour 4 écus sols et, considérant n'avoir pas l'utilité du reste du champ, a voulu le confier (comme commode pour eux car proche de leur maison) à Me Clément CORTALHAC et sa femme, Marguerite LAURENS, de Granolhac, bien-tenants des biens de ladite SUAU. L'accord consiste donc à ratifier le rechat puis à opérer la vente audit CORTALHAC.	SUAU Isabelle, LAURENS François + et Marguerite, COMBETTES Jean, HEBRARD Jean, CAYROCHE Louis, CORTALHAC Clément
3E392	14/08/1606	THEROND	Agnès	testament	Arzenc	Agnès THEROND [écrit "TERONDE"], fille de feus Jacques THEROND et Catherine AUJOUAT, femme de Jacques GAUZY, d'Arzenc, un peu malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Arzenc. Legs à Michel, Vidal, Jeanne, Benoîte et Catherine GAUZY, ses enfants. Seront nourris et entretenus dans sa maison jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie ou qu'ils se marient. A Vidale GAUZY, son autre fille, femme de Vidal PORTEFAIX, de Tresviala lès Serverette [peut-être "Perviala" près de Serverette dans Cassini ], 5 sols en plus de la dot qui lui a été constituée en son CM. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis à remettre à l'un des enfants.	THEROND Jacques +, AUJOUAT Catherine, GAUZY Jacques, Michel, Vidal, Jeanne, Benoîte, Catherine et Vidale

3E392	06/05/1606	THOULOuze	Jacques	accord	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Il y a 6 ou 7 ans, Jacques THOULOuze, habitant la Panouse, s'était retiré en bas pays de Languedoc tant pour avoir été accusé de meurtre, contre toute vérité, que pour des dettes ou à cause des guerres et troubles, et y avait demeuré un certain temps. Averti du décès de sa 1ère femme, Jeanne ROCHE, de la Panouse, qui était en effet atteinte d'une longue maladie et persuadé qu'elle était morte, il s'était "par inadvertance" remarié au Cros, diocèse de Nîmes, avec Isabelle BARRAFORT, fille de feu Guillaume BARRAFORT et Anne de MOULIN. Apprenant que sa 1ère femme était en vie, il revint à la Panouse pour "habiter, vivre et mourir avec elle". D'accord pour considérer qu'ils ne pouvaient vivre en cet état et voulant vivre "dans l'honneur", ce jour, ledit THOULOuze et ladite BARRAFORT se donnent quittance de toutes affaires qu'ils peuvent avoir entre eux et se rendent leur liberté, y compris celle, pour ladite BARRAFORT, de se remarier.	ROCHE Jeanne, BARRAFORT Guillaume + et Isabelle, MOULIN (de) Anne
3E393	16/05/1607	TICHIT	Pierre	quittance de dot	Châteauneuf-de-Randon	Jean ROUDIER, d'Arzenc, veuf de feu Claude TICHIT, reçoit de Pierre TICHIT, du Montel (Arzenc), 3 livres sur la dot prévue au CM chez Me Jacques GIDOIN, notaire.	ROUDIER Jean, TICHIT Claude +
3E392	03/01/1606	TICHIT	Pierre	CM	Boissanfeuille (Chaudefrac)	<b>Une prière au début du registre : "Deus det mihi scribere verum!"</b> . Pierre TICHIT, fils d'Antoine TICHIT, du Montel (Arzenc), et de Catherine GELLIN, avec catherine LAHONDES, fille d'Antoine LAHONDES, du Bois-sans-feuille (Chaudefrac), et d'Anne BECAMEIL. La dot, 280 livres tournois en monnaie royale, chacune valant 20 sols tournois, 8 brebis à laine, une vache avec son veau, robe, draps du lit nuptial, habits du fiancé, etc. Pour Jean TICHIT, frère du fiancé, une vedelle [=génisse] ; pour le père du fiancé, un manteau ; une robe pour la mère du fiancé. Parmi les témoins, Pierre VEYRUNES, frère utérin dudit Antoine LAHONDES.	TICHIT Antoine, GELLIN Catherine, LAHONDES Catherine et Antoine, BECAMEIL Anne, VEYRUNES Pierre
3E392	03/01/1606	TICHIT	Antoine	noces (donation pour cause de)	Boissanfeuille (Chaudefrac)	Antoine TICHIT, laboureur, du Montel (Arzenc), mari de Catherine GELLIN, en raison du mariage de son fils, Pierre TICHIT, avec Catherine LAHONDES, fille d'Antoine LAHONDES <b>[voir CM photo 28 même registre]</b> , lui fait donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles (voir détail).	TICHIT Pierre, GELLIN Catherine, LAHONDES Catherine et Antoine
3E392	07/06/1606	TICHIT	Antoine	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Antoine et Pierre TICHIT, père et fils, du Montel (Arzenc), le fils comme mari de Catherine LAHONDES et avec l'autorisation de son père, ont reçu d'Antoine LAHONDES, père de ladite Catherine, de Bois-sans-feuille (Chaudefrac), représenté par Michel BAUD, mari d'Antoinette LAHONDES, soeur de Catherine, ce dernier couple étant donataire dudit Antoine LAHONDES, 60 livres, une vache avec son veau, 4 brebis, un manteau de drap gris, une couverture et un linceul en déduction de la dot constituée à Pierre TICHIT et à sa femme au CM chez Me BOUQUET.	TICHIT Pierre, LAHONDES Catherine, Antoinette et Antoine, BAUD Michel
3E392	12/07/1606	TORRENT	François	travaux à prix fait	Châteauneuf-de-Randon	Jean REBOUL, rentier de Leyraldès pour le seigneur d'Arzenc, [?], Estables et Bauzène <b>[? écrit "Bozene"]</b> , a baillé à prix fait à François TORRENT, maçon, habitant de Châteauneuf-de-Randon, à bâtir en bonne maçonnerie une grange à Leyraldès. Dimensions, prix (40 livres), conditions du contrat. <b>[noms de lieux à vérifier]</b>	REBOUL Jean
3E393	11/03/1607	TREMOLLET	Pierre	arrentement	l'Habitarelle	Catherine BALMELLES, veuve de feu Pierre REYMOND et tutrice de leurs enfants, du Draumarès (Châteauneuf-de-Randon), a donné à ferme un champ à Pierre TREMOLLET, de Châteauneuf, pour 1/6 de tous les blés (6 gerbe, 1 gerbe). Conditions du bail.	BALMELLES Catherine, REYMOND Pierre+

3E393	12/06/1607	TREMOLLET	Vidal	arrentement	le Mont (Arzenc)	Jean MALABOUCHE, Antoine RIGON et Vidal CAYROCHE, rentier de la métairie de SUAUI, du Mont, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants, donnent à ferme pour 6 livres à Vidal TREMOLLET, berger, les herbages dudit lieu.	MALABOUCHE Jean, RIGON Antoine, CAYROCHE Vidal
3E392	25/06/1606	TREMOLLET	Vidal	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Vidal JULLIEN et Jean ROMIEU, habitants d'Arzentières, en leur nom et celui des habitants dudit lieu, ont arrenté à Vidal TREMOLLET, berger, de Combettes-Mercières, les herbages communs d'Arzentières.	JULLIEN Vidal, ROMIEU Jean
3E392	24/10/1606	TROUPEL	Etienne	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Isabelle PONS, veuve d'Etienne BENOIT, d'Arzenc, et Pierre BENOIT, couturier de Mende, son fils, ont reçu d'Etienne TROUPEL [écrit "TROPPEL"], de Donnepau (ibidem), 18 livres qu'il leur doit en vertu de la transaction passée entre eux ce jour chez Me BOUQUET.	PONS Isabelle, BENOIT Etienne + et Pierre
3E392	17/05/1606	VALENTIN	Agnès	ratification	Châteauneuf-de-Randon	Agnès VALENTIN, fille de feu Jean VALENTIN, veuve de Jean TAVERNE, native d'Arzenc, habitant à présent à la Bessière (Ribennes), sachant que Jean MATHIAS, son beau-fils, mari de Jeanne TAVERNE, sa fille, a vendu 60 livres un sien pré (confronts) avec ses consentement et procuration, à Claude AUJOLAT, maréchal d'Arzenc, par acte du 3 mai 1606 chez Me BOUQUET [même registre], ratifie cette vente.	VALENTIN Jean +, TAVERNE Jean + et Jeanne, MATHIAS Jean, AUJOLAT Claude
3E392	21/06/1606	VALENTIN	Vidal	reconnaissance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal VALENTIN, fils de feu Vidal VALENTIN, de Donnepau (Arzenc), comme mari de Vidale DELPUECH a reçu de son beau-père, [lacune - registre abîmé] DELPUECH, de Villeneuve (Chaudeyrac), 30 livres sur la dot prévue au CM reçu par Me BOUQUET.	VALENTIN Vidal +, DELPUECH Vidale
3E392	03/11/1606	VALENTIN	Jacques	laouzisme	Mende	Les prêtres bénéficiers de la cathédrale de Mende, informés que Jacques VALENTIN [écrit "VALLANTIN"], d'Arzenc, a acheté un champ à Pierre BENOIT, dudit lieu, habitant Mende, lui appliquent le droit de lodz. Achat fait chez Me BOUQUET.	BENOIT Pierre
3E393	24/07/1607	VALENTIN	Jean	sous-arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean VALENTIN, de Pouxchalsac (Arzenc), sous-rentier de la dîme des grains de Couffours, a sous-arrenté pour 1 an à Jacques MERCIER, couturier, de Châteauneuf-de-Randon, la dîme des grains de Couffours, le Mazelet et la Ligeyrès, pour 10 setiers de blé-seigle. Parmi les témoins, Antoine BATAILLE, de la Gleisolle.	MERCIER Jacques, BATAILLE Antoine
3E393	27/11/1607	VALENTIN	Vidal	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Vidal VALENTIN, fils de feu Vidal VALENTIN, de Donnepau (Arzenc), a reçu de Jean BOYER, mari de Anne CLAMOUSE, du Giraldès (ibidem), 9 livres tournois sur sa part et portion de 17 livres de la restitution de dot de feue Catherine VALENTIN, sa tante, femme de feu Antoine CLAMOUSE, son oncle, suite à transaction passée chez Me BOUQUET entre ledit BOYER et Jacques CLAMOUSE, son beau-père, d'une part, et Antoine VALENTIN et Jean JAFFUER, d'autre.	VALENTIN Vidal +, Catherine + et Vidal, BOYER Jean, CLAMOUSE Antoine + Anne et Jacques, JAFFUER Jean
3E393	18/03/1607	VERDIER	Louis	achat	Châteauneuf-de-Randon	Feuillet volant. Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu pour 21 livres à Guillaume BRUN, fils de Jean BRUN, de Chaninac (Châteauneuf), un pâtural sis au terroir de la Gleisolle (ibidem).	VERDIER Vincent +, BRUN Jean + et Guillaume.
3E393	17/03/1607	VERDIER	Louis	accord	Châteauneuf-de-Randon	Accord entre Louis VERDIER, fils de feu Vidal, de Châteauneuf, et Jacques de BRESSOLLES, d'Arzenc. Un procès avait été engagé par le premier pour 14 écus dus par feu Robert de BRESSOLLES audit feu VERDIER. Fut adjugé à Louis VERDIER un pré appartenant audit de BRESSOLLES. On renonce à plaider et on s'accorde à l'amiable. Détail financier de l'accord.	VERDIER Vidal +, BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques

3E393	29/03/1607	VERDIER	Louis	quittance	l'Habitarelle	Louis VERDIER, fils de feu Vincent, de Châteauneuf, rentier des censives et rentes du mandement de Châteauneuf, transmet à Me Jean MARCON, praticien, des Estrets (Arzenc), le soin de récupérer les arrérages de censive dus des bien-tenants de feu Vidal TROPPEL [pour "TROUPEL"], des Estrets, Jacques, Pierre et Antoinette TROPPEL, pour un neuvième, des bien-tenants de feu Marie FOLCHIER, de feu Jacques COLLAING, etc.	VERDIER Louis, MARCON Jean, TROPPEL Jacques, Pierre et Antoinette, FOLCHIER Marie +, COLLAING Jacques +
3E393	18/04/1607	VERDIER	Louis	vente de fruits	l'Habitarelle	Vente de fruits et usufruit d'un champ par Jean BRUN, en son nom et au nom de Jacques BRUN, son oncle [il est écrit par erreur "son neveu"], fils de feu Antoine, son aïeul, de la Cham (Châteauneuf). C'est pour 3 ans et 5 livres par an.	BRUN Antoine +, Jean et Jacques
3E393	26/04/1607	VERDIER	Louis	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER, fils de feu Vincent, de Châteauneuf, et Vidal MERCIER, fils et héritier universel de feu Antoine MERCIER, de Châteauneuf, satisfaits de ce que leur remet Michel MASSE, fils et héritier universel de feu Bertrand MASSE, de Châteauneuf, 6 setiers de blé-seigle pour l'arrentement fait à feu Bertrand MASSE par lesdits VERDIER et MERCIER, reçu par Me Jean MACARY, notaire de Ste Colombe.	VERDIER Vincent +, MERCIER Vidal, MASSE Bertrand + et Michel
3E393	02/05/1607	VERDIER	Pierre	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre VERDIER, des Maurels (Chaudeyrac), s'acquitte en faveur de Jean CHARDONNEL, fils de feus Guillaume CHAPDANIEL et Andrienne VERDIER, des Chaux (Saint-Frézal d'Albuges), d'une partie de la dot faite auxdits feus lors de leur CM chez feu Me CORTALHAC, notaire du Cheylard-l'Evêque.	VERDIER Andrienne +, CHAPDANIEL Guillaume + et Jean
3E393	05/05/1607	VERDIER	Louis	accord	Châteauneuf-de-Randon	Accord et quittance entre Louis VERDIER, fils de feu Vincent, demandeur, et Vidal GAILLARD, de Châteauneuf, défendeur. Un procès avait été engagé. Louis VERDIER, rentier de la dime des blés du Puech pour 1579, disait l'avoir sous-arrentée à Jacques JULLIEN, beau-père dudit GAILLARD, et que ce dernier avait été associé pour un tiers et était donc débiteur du tiers.	VERDIER Vincent +, GAILLARD Vidal, JULLIEN Jacques
3E393	08/09/1607	VERDIER	Louis	vente casuelle	l'Habitarelle	Jacques ROUSSET [écrit "ROSSET"], de Lachamp (Châteauneuf-de-Randon), est débiteur de 45 livres (chaque livre tournois valant 15 sols) de Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, pour compte final fait entre eux de la censive due audit VERDIER (années où ce dernier était rentier des censives et tailles de monseigneur le vicomte de Polignac. En garantie pour le paiement de sa dette, il donne un champ.	ROUSSET Jacques
3E393	08/09/1607	VERDIER	Louis	fruits (vente de)	l'Habitarelle	Jacques ROUSSET [écrit "ROSSET"], de Lachamp (Châteauneuf-de-Randon), a vendu 12 livres à Louis VERDIER, de Châteauneuf, les fruits et l'usufruit d'un champ (confronts)	ROUSSET Jacques
3E392	13/03/1606	VERDIER	Louis	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Etienne CRUEIZE, baillif de Saint-Amans, a reçu de Louis VERDIER jeune, fils de feu Vidal VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, 103 livres contenues dans un arrêt du parlement de Toulouse en sa faveur. Voir acte suivant, même jour même lieu, une obligation concernant la même affaire où VERDIER est appelé Etienne par erreur.	CRUEIZE Etienne, VERDIER Vidal +
3E392	13/03/1606	VERDIER	Louis	accord	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Il y a un procès en instance entre Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, et Jean CHEVALIER, habitant Arzentières sur des arrérages de censive. Ils renoncent au procès et se mettent d'accord..	VERDIER Vincent +, CHEVALIER Jean

3E392	19/04/1606	VERDIER	Louis	accord	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Pierre BRESSON, Jean LAURENS et Jeanne BRESSON, ces 2 derniers, mariés, des Estrets (Arzenc), demandeurs, d'une part ; Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, défendeur, d'autre. Les premiers affirment que le second détient de façon usurpée un pré et plusieurs pièces de terre qui leur appartiennent. Plus des terres données à feu Jeanne NOUVEL, tante des demandeurs, pour la répétition de sa dot, terres qui faisaient partie du domaine de feu François COMTE, au terroir de la Gleysolle, et qui lui avaient été reconnues dans sa dot. Arguments contraires : Louis VERDIER a obtenu ces terres devant la justice pour non-paiement d'arrérages de censive. Accord final.	BRESSON Pierre et Jeanne, LAURENS Jean, VERDIER Vincent +, NOUVEL Jeanne +, COMTE François +
3E392	19/04/1606	VERDIER	Louis	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	C'est la suite de l'accord contenu dans l'acte précédent. Pour 5 années et 7 livres par an, Louis VERDIER donne à ferme à Pierre BRESSON et Jean LAURENS, beau-père et gendre, certaines de ses terres.	BRESSON Pierre, LAURENS Jean
3E392	23/07/1606	VERDIER	Louis	arrentement	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	<b>[C'est bien le 23 après plusieurs actes du 25]</b> François de COMBETTES et Jean RASCHAS, comme tuteurs des enfants de feu Pierre GELLIEN, de Châteauneuf-de-Randon, ont arrenté pour 2 ans à Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, dudit lieu, toutes les maisons de leurs pupilles, sises audit lieu, pour 5 livres par an.	COMBETTES (de) François, RASCHAS Jean, GELLIEN Pierre +, VERDIER Vincent +
3E392	22/08/1606	VERDIER	Louis	achat	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	En l'an 1572, Etienne, Vidal et Jean VERDIER, frères, Antoine GALTIER, Antoine MASSE et Jean DESPEISSES (ces 2 derniers, prêtres de Châteauneuf), avaient sous-arrenté de Jean GUERIN, Louis BALDUS, Antoine CAYREL et Jean d'ESTRETS dit PELISSIER, marchands de Mende, la dîme des grains du prieuré et bénéfice d'Arzenc et Châteauneuf (contrat chez feu Me Pierre TORRENT, notaire de Mende) et ledit Jean d'ESTRETS s'était porté caution pour eux. Le paiement de l'arrentement n'ayant pas été honoré, il s'en était suivi un procès. La Cour du Parlement de Toulouse condamna à de lourds dépens lesdits VERDIER, GALTIER, MASSE et DESPEISSES, endurés par ledit Etienne VERDIER et Louis VERDIER, fils dudit feu Vidal VERDIER, les autres rentiers étant décédés. <b>Voir suite et fin ci-après.</b>	VERDIER Etienne, Vidal et Jean, GALTIER Antoine, MASSE Antoine et Jeanne, DESPEISSES Jean, GUERIN Jean, BALDUS Louis, CAYREL Antoine, ESTRETS (d') Jean, GERBAL Jacques +, MARCON Jean et Antoine, ESTRETS (des) Antoinette
3E392	25/09/1606	VERDIER	Louis	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER, fils de feu Vincent VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, a reçu de Vidal HEBRARD et Jeanne FRANCON, mariés, dudit lieu habitant à présent la Gleisolle (ibidem), ledit HEBRARD comme succédant à feu Mathieu COUDERC, oncle de ladite FRANCON, 6 livres pour la censive d'un champ.	VERDIER Vincent +, HEBRARD Vidal, FRANCON Jeanne, COUDERC Mathieu
3E392	27/11/1606	VERDIER	Louis	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Louis VERDIER, fils de feu Vidal VERDIER, de Châteauneuf-de-Randon, au nom d'André CELLIER, son oncle, du Mazelet (Arzenc), mari de Françoise ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE et Antoine ANDRIEU, son beau-fils, mari de Claude ROCHE, des Rousses (Allenc), 5 livres sur la dot constituée audit CELLIER et à Françoise ROCHE en leur CM, chez Me BOUQUET.	VERDIER Vidal +, CELLIER André, ROCHE Françoise, Jacques et Claude, ANDRIEU Antoine

3E393	06/02/1607	VEYRUNES	Antoine	quittance de dot	Chazalmartin (Saint-Sauveur-de-Ginestoux)	Pierre CHAZALMARTIN, de Chazalmartin (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu d'Antoine VEYRUNES, de la Vialle (Chasseradès), 87 livres (chaque livre comptée pour 20 sols) qu'Etienne VEYRUNES, neveu dudit CHAZALMARTIN, est tenu d'impliquer en ses biens et en ceux de Jeanne CHAZALMARTIN, sa femme, fille de feu Vidal CHAZALMARTIN, frère de Pierre, en déduction de la promesse faite par feu Pierre VEYRUNES, père dudit VEYRUNES, au contrat de mariage d'Etienne chez Me BOUQUET.	CHAZALMARTIN Vidal +, Pierre et Jeanne, VEYRUNES Pierre +, Antoine et Etienne.
3E393	15/07/1607	VEYRUNES	Antoine	vente casuelle	Châteauneuf-de-Randon	Jean HEBRARD dit MORDAN (?), de Belvezet (Chasseradès), promet de payer ce qu'il doit à Louis ROUX et Antoine VEYRUNES, de Belvezet, pour les tailles qu'ils ont payées pour ledit HEBRARD les années passées pendant lesquelles ils ont eu la charge de collecteurs du lieu de Belvezet.	HEBRARD Jean, ROUX Louis
3E392	17/05/1606	VEYSSIERE	Guillaumette	vente de fruits	Châteauneuf-de-Randon	Guillaumette VEYSSIERE, veuve de Jacques NICOLAS, de Costoboulès [écrit "Costavolles"] (Arzenc), a vendu pour 7 ans au prix de 7 livres à Marguerite GERALD, de Donnepau (ibidem), les fruits et usufruit d'un pré (confronts).	NICOLAS Jacques +, GERALDE Marguerite
3E393	31/05/1607	VIDAL	Pierre	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Pierre VIDAL, prêtre d'Arzenc, reçoit de Balthazar MERCIER et Louis GARNIER, habitants de Villeneuve (Chadeyrac), 15 livres pour entier paiement de la constitution de dot faite par ledit VIDAL pour lesdits MERCIER et GARNIER à Antoinette VIDAL, sœur dudit Pierre VIDAL et femme de Claude AUJOULAT, Me maréchal d'Arzenc. CM chez Me BOUQUET.	MERCIER Balthazar, GARNIER Louis, VIDAL Antoinette, AUJOULAT Claude
3E392	30/04/1606	VIDAL	Pierre	achat	Châteauneuf-de-Randon	Catherine MOULIN, veuve de Barthélemy RIEUTORT, et leur fils, Pierre RIEUTORT, celui-ci avec procuration (reçue chez Me Pierre RECOLIN le 06/05/1605) de Benoîte MOULIN, sa tante, veuve d'Antoine MARCON ; Jean PONTIER, mari de Marie RIEUTORT, rémissionnaire et ayant procuration de Jeanne MOULIN, habitante du Puy-43 (contrat reçu par Me BOUQUET) ; tous, comme ayant-droit et succédant aux biens de feu Marie MOULIN, leur tante, veuve, en son dernier temps, d'Antoine CHAMBON, d'Arzenc, ont vendu solidairement à messire Pierre VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc, un chazal sis à Arzenc (confronts) au prix de 12 livres.	MOULIN Catherine, Marie +, Benoîte et Jeanne, RIEUTORT Barthélemy +, Marie et Pierre, MARCON Antoine + PONTIER Jean CHAMBON Antoine +
3E392	13/08/1606	VIDAL	Jean	CM	l'Habitarelle (Châteauneuf-de-Randon)	Jean VIDAL, fils de feu Jean VIDAL, de Châteauneuf-de-Randon, avec Anne GIBERT, fille de feu Antoine GIBERT et Antoinette ROCHE, d'Arzenc. La fiancée assistée de sa mère et de son frère, Pierre GIBERT. Dot : donation par la mère de la fiancée de la moitié de ses biens avec réserves habituelles. Son frère lui promet ses droits de légitime et lui donne le bétail qu'elle et sa mère tenaient à titre précaire de lui, à la réserve qu'il pourra vivre dans leur maison jusqu'à son mariage.	VIDAL Jean +, GIBERT Antoine +, Pierre et Anne, ROCHE Antoinette
3E392	07/12/1606	VIDAL	Pierre	achat	Arzenc	<b>[Il manquait ici le début de cet acte mais on le retrouvait photo 596 avant que le registre ne soit repaginé]</b> Jacques de BRESSOLLES, fils et héritier de feus Robert de BRESSOLLES et Jeanne PONS, d'Arzenc, a vendu pour 60 livres à Pierre VIDAL, prêtre, curé d'Arzenc, un chazal (confronts) où il avait coutume d'avoir sa maison dans le temps passé, appartenant à feu Catherine ROCHE, mère de ladite PONS et aïeule du vendeur. 2 prud'hommes (Jean CROUZET, de la Ginestière, et André POLGE, de Donnepau) sont désignés à l'amiable pour estimer la valeur du bien et avec l'autorisation du notaire en sa qualité de lieutenant de la Cour ordinaire d'Arzenc.	BRESSOLLES (de) Robert + et Jacques, PONS Jeanne, VIDAL Pierre, ROCHE Catherine +, CROUZET Jean, POLGE André

3E393	10/04/1607	VIDAL	Antoinette	quittance	Arzenc	Claude AUJOLLAT, Me maréchal, d'Arzenc, mari d'Antoinette VIDAL, a reçu de messire Pierre VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc, son beau-frère, échéance de la dot promise en leur contrat de mariage chez feu Me Jean AIGLIN, notaire habitant Châteauneuf de son vivant.	AUJOLLAT Claude, VIDAL Antoinette, VIDAL Pierre
3E393	04/09/1607	VIDAL	Pierre	lauzisme	Arzenc	Guillaume OUVRIER, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende, prieur et collègue du collège de la Ste Trinité fondé à Mende, et l'un des seigneurs de la place, seigneur d'Albugès, a été informé de l'achat d'un pré fait par Pierre VIDAL, prêtre et curé de l'église paroissiale d'Arzenc, à Jacques de BRESSOLES, dudit lieu (acte reçu par Me Pierre OUVRIER, notaire de Rieutort).	OUVRIER Guillaume, BRESSOLES (de) Jacques
3E393	04/09/1607	VIDAL	Pierre	lauzisme	Arzenc	Guillaume OUVRIER, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende, oncle et ayant charge de Pierre MATHIEU, chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de Grâce fondée en l'église paroissiale d'Arzenc, a été informé de 2 achats (actes reçus par Me BOUQUET) faits par messire Pierre VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc, l'un, de Jean VIDAL, mari de Louise MERCIER, un petit chazal et jardin joignants qui appartient à feu Jean MERCIER, père de ladite Louise MERCIER ; l'autre, acquis de Catherine MOULIN et Jean PONTIER, qui appartient à feus Antoine CHAMBON et Marie MOULIN. Il ratifie ces achats et fait payer le droit de lodz.	OUVRIER Guillaume, MATHIEU Pierre, VIDAL Jean + et Jean, MERCIER Louise, MOULIN Catherine et Marie, PONTIER Jean, CHAMBON Antoine
3E393	07/11/1607	VIDAL	Pierre	quittance	l'Habitarelle	[Est bien daté du 7 alors que l'acte précédent est du 8]. Jacques de BRESSOLES, praticien, d'Arzenc, a reçu de Pierre VIDAL, prêtre et curé d'Arzenc, 35 livres pour un achat (acte reçu chez Me BOUQUET).	BRESSOLES (de) Jacques, VIDAL Pierre
3E393	23/06/1608	VIERNE	Jacques	arrentement	l'Habitarelle	Feuillet volant, hors registre. Il s'agit de l'arrentement d'herbages. Antoine MARCON, Dimanche GIBERT, Jacques BARRANDON, rentier des hoirs de feu Jean AIGLIN, des Estrets (Arzenc), Philippe de COMBETTES (ayant-droit audit lieu), Clément et Vidal CORTALHAC, de Granoulhac (Arzenc), tant pour Granoulhac que comme rentiers de la Ligeyrès (ibidem), ont arrenté à Jacques VIERNE, de Vacquières, en Languedoc (34), habitant de Saugues-43, les herbages communs et champêtres pour 5 livres (2 aux habitants des Estrets, 3 à ceux de Granoulhac)	MARCON Antoine, GIBERT Dimanche, BARRANDON Jacques, AIGLIN Jean, COMBETTES (de) Philippe, CORTALHAC Vidal et Clément
3E393	11/02/1607	VILLAR	Jean	quittance	Châteauneuf-de-Randon	Concerne la collecte de la taille. L'acte réunit Antoine ROUMIEU, Vidal LHERMET, Guillaume BRUN, fils de Jean, tous de Chaninac, et Antoine BATAILLE, Louis VERDIER et Vidal MERCIER, de la Gleisolle (Châteauneuf). Ils reçoivent de Jean VILLAR, praticien, de Châteauneuf, collecteur des tailles de sa paroisse, quittance des impôts qu'ils ont payés en 1597, 1598 ou 1606, selon les cas.	ROUMIEU Antoine, LHERMET Vidal, BRUN Guillaume, BATAILLE Antoine, VERDIER Louis, MERCIER Vidal, VILLAR Jean
3E393	18/05/1607	VILLAR	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean VILLAR, praticien de Châteauneuf, comme ayant charge de Guillaume REYNAUD, marchand, du Cellier, rentier des censives et rentes du mandement de Châteauneuf les années passées, donne à ferme un champ à Louis ROUDIER, au prix d'une gerbe de blé pour 7 gerbes. Confronts. Conditions du fermage.	REYNAUD Guillaume, ROUDIER Louis
3E393	16/06/1607	VILLAR	Jean	bail	Châteauneuf-de-Randon	Jean VILLAR, de Châteauneuf, l'un des rentiers des censives et rentes dudit lieu, pour Mgr le vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, a baillé en quart à Dimanche GIBERT, des Estrets, un champ de la métairie des Plantains (?) à la Ligeyrès (Arzenc).	GIBERT Dimanche

3E393	24/06/1607	VILLAR	Jean	arrentement	l'Habitarelle	Arrentement d'herbages. Jean VILLAR, de Châteauneuf-de-Randon, rentier du mandement dudit lieu, pour monseigneur le vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, tant en son nom que de Godefroy CHAMBON, de Langogne, seigneur de la Ligeyrès (Arzenc), ne pouvant obtenir le paiement des censives à eux dues, a arrenté pour 10 livres à Pierre AVIGNON, André BORY et Pons MARTIN, habitants des Couffours, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants dudit lieu, les herbages communs de la Ligeyrès.	AVIGNON Pierre, BORY André, MARTIN Pons
3E393	27/06/1607	VILLAR	Jean	arrentement	Châteauneuf-de-Randon	Jean VILLAR, l'un des rentiers du mandement de Châteauneuf pour le vicomte de POLIGNAC, baron de Randon, a arrenté en bail de quart à Dimanche GIBERT, des Estrets (Arzenc), et à rompre après les labours, un champ de la métairie de Plantains (?) de la Ligeyrès (ibidem). Conditions.	GIBERT Dimanche